

Activation des politiques publiques et bien-être de la population : une recension des écrits¹

Daniel Tremblay, Yao Assogba
Jacques L. Boucher, avec la collaboration
de Geneviève C. Guindon

Note sur les auteurs :

Daniel Tremblay est politologue et professeur au Département de travail social et des sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais. Il est chercheur régulier à la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) et rédacteur adjoint de la Revue Économie et Solidarités.

Yao Assogba est sociologue et professeur au Département de travail social et des sciences sociales de l'UQO. Il est membre associé à la CRDC et chercheur régulier au CÉRIS

Jacques L. Boucher est sociologue et professeur au Département de travail social et des sciences sociales de l'UQO. Il est membre associé à la CRDC, membre régulier du CÉRIS et chercheur au CRISES et à l'ARUC. Il est rédacteur en chef de la Revue Économie et Solidarités.

Geneviève Guidon détient une maîtrise en Travail social de l'Université du Québec en Outaouais. Elle est étudiante au doctorat en Science politique à l'Université de Montréal et assistante de recherche au Centre de recherche sur les politiques et le développement social.

Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC)

Série Rapport de Recherche no 5 :
ISBN :2-89251-130-5
Université du Québec en Outaouais

Novembre 2002

¹ Ce document constitue une version très légèrement modifiée d'un rapport remis au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture qui a d'ailleurs financé cette recherche (RS3255).

REMERCIEMENTS

Nous tenons d'abord à remercier le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (anciennement le Conseil québécois de la recherche sociale) pour son aide financière. Cette recension d'écrits n'aurait jamais pu être réalisée sans cette aide.

C'est avec grand plaisir que nous remercions également Geneviève C. Guindon dont la contribution à ce projet a été majeure, particulièrement en ce qui a trait au repérage de la documentation. Nous profitons d'ailleurs de l'occasion pour remercier aussi le *Groupe d'étude et de recherche en intervention sociale* (GÉRIS) ainsi que la *Chaire de recherche en développement communautaire* (CRDC) de l'Université du Québec à Hull dont les ressources ont été abondamment utilisées.

Nos remerciements vont enfin à Danielle Boisvert, bibliothécaire à l'Université du Québec à Hull, qui nous a prodigué de judicieux conseils dans le travail de recherche documentaire.

Sans la collaboration de ces personnes et de ces organismes, il nous aurait été impossible de réaliser cette recherche.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	II
TABLE DES MATIÈRES	III
INTRODUCTION : QU'EST-CE QUE LE "SOCIAL ACTIF" ?	1
REPÈRES THÉORIQUES	2
OBJECTIFS DE LA RECENSION	6
MÉTHODOLOGIE	8
<i>Collecte des données</i>	8
<i>Analyse et classement des données</i>	11
1. L'EMPLOI	12
L'ACTIVATION DES INTERVENTIONS	16
LA QUESTION DU "BIEN-ÊTRE"	17
FEMMES, EMPLOI, EMPLOYABILITÉ ET RESPONSABILITÉS FAMILIALES	22
SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT	31
SERVICES D'ORIENTATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLES POUR LES PERSONNES QUI VIVENT UNE "SITUATION PARTICULIÈRE"	33
LE TRAVAIL, LA RETRAITE ET LE VIEILLISSEMENT	34
2. LE REVENU	37
LA QUESTION DU "BIEN-ÊTRE"	39
LES MÈRES ADOLESCENTES	40
LES "COMPÉTENCES PARENTALES"	43
ASSISTANCE FINANCIÈRE, MODÈLE PARENTAL ET ABANDON SCOLAIRE	45
ACTIVATION, PERSUASION, INCITATION ET CONTRAINTE	46
3. L'ÉDUCATION	47
L'ÉDUCATION DES ENFANTS ET DES JEUNES, MOBILISATION ET PARTENARIAT	47
LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES À LEUR PROPRE ÉDUCATION	51
L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ	52
LES MÉDIAS ET LE PRINCIPE DE L'INTERACTION	54
INTERVENTION PRÉCOCE ET BIGÉNÉRATIONNELLE	56
LA FORMATION, SOURCE DE "BIEN-ÊTRE"	60
4. LE LOGEMENT	60
REVITALISATION SOCIALE ET PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ	61
DÉFICIT ET PERTE D'AUTONOMIE, CITOYENNETÉ ET EMPOWERMENT	63
PROPRIÉTÉ, LOCATION, COHABITATION: IDENTIFICATION ET PARTICIPATION À UN MILIEU DE VIE	66
L'EMPOWERMENT, PLUS QUE DE LA PARTICIPATION?	68
5. AUTRES "CONDITIONS DE VIE"	70
IDENTITÉ, APPARTENANCE ET PARTICIPATION: LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	70
LA PROMOTION DE LA SANTÉ: PARTICIPATION, CITOYENNETÉ ET EMPOWERMENT	73
PAR DELÀ LE DROIT AUX SOINS ET AUX SERVICES, L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ ACTIVE	78
LE THÈME DE LA "RÉSILIENCE"	78
LE PRINCIPE DE LA MÉDIATION	79
LA SÉCURITÉ	81
CONCLUSION	83
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	87

ANNEXE I: LISTE DES BASES DE DONNÉES ET DES SITES INTERNET CONSULTÉS 100

**ANNEXE II: EXEMPLES DE CROISEMENTS DES MOTS CLÉS UTILISÉS POUR INTERROGER LES
BASES DE DONNÉES 101**

ANNEXE III : GRILLE D'ANALYSE 104

INTRODUCTION : QU'EST-CE QUE LE “SOCIAL ACTIF” ?

Dans l'ensemble des pays industrialisés, les consensus qui avaient facilité l'apparition et le développement de l'État-providence² n'ont plus la solidité qui les caractérisait jusqu'au début des années 1970. Les facteurs qui ont contribué à l'effritement de ces consensus sont bien connus : ralentissement de la croissance économique à l'échelle mondiale, recul des valeurs et des idéologies dans lesquelles s'incarnaient ces consensus (ex. social-démocratie), resserrement des contraintes financières, insatisfaction croissante à l'égard des programmes et des services gouvernementaux, effets pervers attribués à l'intervention étatique (ex. passivité, dépendance, abus, irresponsabilité), multiplication de “nouvelles” façons de faire parfois difficiles à harmoniser avec celles privilégiées par l'État (ex. organisation communautaire, développement local et régional, montée de la gouvernance, quête d'*empowerment* individuel ou collectif), etc. C'est dans ce contexte qu'il faut situer le thème du “social actif”.

Avant les années 1980 et 1990, il n'était pas courant pour les gouvernements d'utiliser des expressions comme l' “activation des dépenses sociales” ou le “recours aux mesures actives”. Aujourd'hui, ces mots font partie du vocabulaire des politiques sociales. Les significations qui leur sont données varient selon les contextes, mais un dénominateur commun sous-tend cette nouvelle rhétorique, à savoir que les efforts des pouvoirs publics dans le large domaine des politiques sociales ne devraient pas avoir pour seul objectif d'assurer le mieux-être des individus et des segments de population auxquels ils sont destinés, mais aussi de faire en sorte que les destinataires de ces efforts puissent, par le biais de l'intervention étatique, acquérir les moyens de ne plus compter sur cette dernière pour vivre mieux. Les politiques et mesures correspondant à ce que nous appelons ici le “social actif” (Wuhl, 1996), en d'autres mots, visent à stimuler, dynamiser, mobiliser, “autonomiser” (etc.) les individus et les segments de population ciblés. Sont pour leur part considérées comme “ passives ” les politiques et mesures sociales qui ne visent qu'à améliorer le bien-être de leurs destinataires, par exemple, en les assistant, en les assurant, en les soignant, en les protégeant, en les rassurant, etc. Bref, en privilégiant des modes d'intervention dont la pertinence et la légitimité sont certes très défendables, mais qui n'ont pas pour objet premier de rendre leurs destinataires plus “ actifs ”. Le “ social actif ” renvoie donc à des politiques et à des mesures qui ont pour objectif de rendre les individus, les familles ou les segments de population

visés mieux à même de participer de manière productive à la vie de leur communauté et de leur société en tonifiant leur niveau d'autonomie, d'insertion, d'engagement, d'initiative, de cohésion, etc.

REPÈRES THÉORIQUES

Le thème du “social actif” s’inscrit de plain-pied dans les débats et les transformations qui, pour reprendre une formule bien connue, ont accompagné la “crise de l’État-providence”. Le rôle de l’État dans les domaines économique et social est un thème qui a en effet suscité des controverses souvent passionnées au cours des deux dernières décennies. Il est clair que cette recension ne peut échapper totalement à ces controverses. Si le “social actif” a éveillé l’intérêt que l’on sait, c’est notamment parce que certains y ont vu une piste pour gérer le désengagement de l’État, piste d’action s’ajoutant à bien d’autres mesures comme, par exemple, la privatisation, la déréglementation, le ciblage, la tarification, le contrôle, etc. Dans cette optique, le recours aux politiques et mesures actives peut facilement apparaître, aux yeux de ceux qui y sont opposés, comme une menace pour les “acquis de l’État-providence” (Esping-Andersen, 1996 ; Rhodes, 1996). Par ailleurs, le “social actif” peut aussi être perçu d’une manière plus positive, en y voyant par exemple un effort pour renouveler l’intervention de l’État dans un contexte socio-économique qui n’est plus celui des “Trente glorieuses”. Le concept de “social actif”, en d’autres mots, peut prendre divers sens selon le contexte dans lequel il est utilisé (Dayan, 1996).

Dans les sociétés marquées par une tradition de type social-démocrate, le sens donné au “social actif” n’est généralement pas péjoratif. En Suède, pour citer l’exemple le plus connu, l’apparition de la notion de politique sociale active remonte au moins à la fin des années 40 (le fameux “modèle Rehn-Meidner”). Le “modèle suédois”, comme on l’appelle parfois, se caractérise par le fait que l’intervention de l’État dans le domaine y est vue comme un “investissement social” (Esping-Andersen, 1996) visant, entre autres, à faciliter la conciliation de la vie professionnelle avec la vie familiale. Combinée à une évidente influence des valeurs égalitaristes entre sexes et entre générations, cette approche explique en bonne partie le fait que la participation des femmes au marché du travail y soit plus élevée depuis déjà plusieurs décennies et que l’objectif du plein emploi y soit également poursuivi avec plus de ténacité que dans la plupart

² À cette expression, certains préfèrent aujourd’hui celle d’*État du bien-être* ou celle d’*État social*.

des autres pays industrialisés (Huber et Stephens, 1998; Olsen, 1994 et 1999; Rehn, 1985). Lorsque l'on compare entre elles les sociétés industrialisées selon l'importance relative (% du PIB) de leurs dépenses "actives" et "passives" en faveur de l'emploi, on constate que la Suède se démarque assez nettement des autres pays par l'ampleur de ses investissements dirigés vers les "mesures actives" (Esping-Andersen, 1996 ; International Reform Monitor, 2000 ; Olsen, 1999).

En prenant connaissance du contenu de cette recension, on aura l'occasion de constater que c'est dans le secteur de l'emploi, comme c'est le cas ici, que le recours aux "mesures actives" a été appliqué de la manière la plus systématique jusqu'à maintenant. Sur le plan international, l'organisation qui a assumé le *leadership* en matière de "politiques actives" est l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) (Mishra, 1999 ; Régimbald, 1995). C'est ici encore dans le domaine de l'emploi que se sont concentrés les principaux travaux de l'OCDE sur le sujet (Dayan, 1996). L'organisme, comme on le sait, s'efforce de faire circuler au sein des pays membres les idées, les politiques et les pratiques qui lui apparaissent les plus "performantes" ou les plus prometteuses et c'est dans ce contexte que plusieurs de ses publications des années 90 ont mis en valeur le principe de l'"activation" des politiques sociales (Deacon, Hulse et Stubbs, 1997). En exagérant à peine, on peut en fait dire que l'OCDE fait depuis déjà quelques décennies la promotion du principe de "société active" (Dandurand, 1996; McFate, 1995; Walters, 1997). On sait que ce discours a influencé bon nombre de pays industrialisés dans leurs efforts pour renouveler leurs politiques sociales au cours des quinze ou vingt dernières années.

C'est à l'auteur français Simon Wuhl que nous empruntons l'expression "social actif". Dans un passage qui mérite d'être cité, Wuhl (1996 : 80) explique bien le principe qui régit l'utilisation de cette expression :

Par analogie avec le domaine des politiques de l'emploi qui opposent mesures passives (indemnités chômage) et mesures actives (formation, aide à l'insertion professionnelle), il est possible de repérer les mêmes clivages dans le domaine traditionnel des politiques sociales : celles-ci peuvent être considérées comme passives dans le cadre de l'État-providence, essentiellement consacrées à la distribution d'allocations de protection sociale ou d'aide sociale. En revanche, les nouvelles politiques mettent l'accent sur la solidarité active qui se substitue ainsi à la solidarité passive gérée mécaniquement par l'État-providence. Le centre de gravité des politiques sociales se déplace et l'action sociale passe de la périphérie vers le centre des préoccupations de l'intervention de l'État sur ce champ. L'État redistributeur de

prestations se transforme en une sorte d'État animateur misant sur la mobilisation [...]

Dans un article publié par l'OCDE en 1998, on explique en des termes différents, mais en soutenant un raisonnement analogue que :

L'État-providence a pour but d'éviter aux personnes incapables de travailler d'avoir à chercher un emploi. Or, avec des politiques sociales axées sur l'emploi, cette forme de protection cède progressivement la place à une démarche "active" comparable à celle qui régit les politiques actives du marché du travail. Dans la pratique, ce changement de priorité transparaît dans l'examen de cinq catégories de prestations: soins de santé; maladie et invalidité; jeunes sortis du système scolaire; parents qui s'occupent de leurs enfants; prise en charge de la retraite anticipée (Buchele et Scherer, 1998: 34-35).

En le poussant aux limites de sa logique, on pourrait sans doute aller jusqu'à dire que le principe qui sous-tend le concept de "politique sociale active" est de faciliter les relations entre les concepteurs, les gestionnaires, les agents et les destinataires des politiques sociales ou même, en idéalisant le processus, de faire en sorte que s'atténuent les distinctions entre ces catégories d'acteurs. Par extrapolation, à travers cette interprétation ambitieuse du "social actif", on peut aussi entrevoir l'influence d'une conception diffuse et "polycentrique" des rapports de pouvoir au sein de nos sociétés.

Le concept de "politique sociale active", au lieu d'être perçu, ainsi que le sont généralement les interventions de l'État dans le domaine du "social", comme une charge financière et une "source de sécurité et de protection", voudrait plutôt être perçu comme un instrument de développement socio-économique, c'est-à-dire comme un "investissement", voire un "vecteur de changement" (Esping-Andersen, 1996). À ce sujet, le sociologue Anthony Giddens (2000 : 67) écrit par exemple :

La meilleure solution, à mon sens, est d'établir un nouvel équilibre entre régulation étatique et dynamisme du marché grâce à un " État d'investissement social " qui encouragerait l'initiative et la responsabilité individuelles plutôt que la passivité et la résignation. [...] La protection sociale à l'ancienne et ses trois piliers -redistribution par les prestations, services bureaucratiques et pilotage social- doivent céder la place au pourvoi d'un bien-être actif, de l'apprentissage tout au long de la vie et d'une protection sociale décentralisée par un État d'investissement social.

De fait, si le domaine des politiques sociales fait aujourd'hui l'objet de questionnements, il

ressort d'enquêtes internationales effectuées au cours des années 1990 que les "mesures sociales actives" jouissent généralement auprès des décideurs -de gauche comme de droite- d'un appui nettement plus solide que celles à caractère "passif" (George, 1998). On pourrait même dire, sans verser dans l'inflation rhétorique, que le principe de l'"activation" représente une caractéristique essentielle du renouvellement de l'intervention de l'État dans le champ du social (Esping-Andersen, 1996; Mondolfo, 1997 : 135-146). Selon certains, ce principe est même appelé à résister plus tenacement aux effets de la mondialisation que la plupart des autres réalisations de l'État-providence, dans la mesure où il est moins sensible à l'évolution difficilement prévisible et contrôlable des courants macro-économiques transnationaux, par exemple dans les domaines fiscal et monétaire (Huber et Stephens, 1998). Tout se passe comme si le thème de la "crise de l'État-providence", qui a tant fait couler d'encre au cours des années 1980, avait cédé une partie de sa place au cours des années 1990 à celui des "politiques actives ou activantes". Dans certains milieux, on semble même attribuer à ces dernières autant de vertus qu'on imputait de vices, il y a quelques années, aux "politiques sociales passives" mises en oeuvre dans le cadre de l'État-providence keynésien (Ostner, 1999). De plus en plus, on voit apparaître dans le vocabulaire national et international des politiques sociales des expressions comme "État-providence actif", "État actif-providence" ou "État social actif" et on voit s'élargir le champ des secteurs d'intervention où le principe de l'"activation sociale" est mis de l'avant (European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, 2000 ; International Reform Monitor, 2000; Rosanvallon, 1995).

Cela dit, il serait naïf de croire que le principe du "social actif" ne comporte aucune connotation normative. Le "sens commun" incite d'emblée à privilégier l'"actif" au "passif". Pour emprunter les termes d'un auteur français: "Globalement, le bon sens tient que les politiques actives et l'activation sont meilleures, par principe, que les "politiques passives" (Barbier, 1996: 9). Il ne faut donc pas s'étonner de constater que le "social actif" soit associé à bien des politiques et mesures sociales davantage dans le but d'en justifier l'existence ou d'en faire la promotion que parce qu'elles visent à atteindre les objectifs identifiés plus haut. Il est de bon ton, depuis que les critiques de l'État-providence ont réussi à convaincre une partie de l'opinion publique que ce dernier avait tendance à encourager chez ses "clients" un état de dépendance et une propension à la passivité, de dénoncer les effets pervers des politiques et mesures sociales. En les taxant

d'“actives”, il est certain qu'on leur attribue une qualité susceptible de les aider à se prémunir contre ce genre de critiques. Il va de soi qu'il ne suffit pas qu'une intervention soit qualifiée d'“active” pour la rendre vraiment “dynamisante, tonifiante, mobilisante”, etc. Le “social actif”, en d'autres mots, se doit d'être autre chose qu'une “nouvelle idéologie” destinée à légitimer des façons de faire qui s'inscrivent dans le simple prolongement des politiques sociales mises en oeuvre au cours des décennies précédentes. Tout en étant pleinement conscient qu'il ne sera pas toujours facile de faire le départ entre “social actif” et “social passif”, on s'efforcera de ne prendre en considération dans cette recension que les politiques et mesures qui s'inscrivent vraiment dans le cadre décrit ici.

OBJECTIFS DE LA RECENSION

L'objectif général de cette recherche est de vérifier par une recension des écrits scientifiques disponibles (en langues française et anglaise) si, et éventuellement dans quel sens, les politiques sociales actives influencent le “bien-être” de leurs destinataires.

De façon plus précise, l'accent est mis sur les politiques et mesures actives se rapportant aux “conditions de vie” suivantes : l'emploi, le revenu, le logement et l'éducation (incluant la scolarisation et la formation). Ces “conditions de vie” sont retenues, entre autres, parce qu'elles sont identifiées comme prioritaires dans la *Politique de la santé et du bien-être* (PSBE) adoptée par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec au début des années 1990 (MSSS, 1992). Bien que ce champ d'intérêt soit relativement vaste, d'autres “conditions de vie” connexes à celles identifiées ici (ex. vie de quartier, environnement social, contacts inter-culturels) seront abordées au sein de cette recension dans la mesure où elles peuvent affecter le “bien-être” des destinataires de l'intervention. Cela dit, tous les écrits recensés dans ce rapport tombent sous la rubrique du “social actif” et font donc référence à des politiques ou à des mesures qui possèdent les caractéristiques décrites précédemment.

Il est connu que la notion de “bien-être” n'est pas facile à définir de manière précise et tangible. Elle renvoie à un nombre et à une diversité de facteurs qui rendent presque vain tout effort visant à proposer une définition qui ferait l'unanimité. Dans le cadre de cette recension, le “bien-être” des destinataires de l'intervention fera principalement référence aux “problèmes”

d'adaptation et d'intégration sociales identifiés dans la PSBE. Il s'agit, par exemple (pour une énumération plus complète, voir MSSS, 1992 ou consulter la section 4 de la "grille d'analyse" annexée au présent rapport), de : l'abus sexuel, la négligence, la délinquance, la violence faite aux femmes, l'itinérance, l'alcoolisme, l'intégration sociale des personnes âgées, les situations de handicap pour les personnes avec incapacités, les problèmes de santé mentale... Ici aussi, d'autres aspects du "bien-être" pourront être abordés dans la mesure où ils sont plus ou moins connexes à ceux identifiés dans la PSBE (ex. estime de soi, compétences parentales, socialisation, stigmatisation) et où ils sont, bien sûr, explicitement évoqués dans les écrits recensés.

Sans avoir la prétention d'y apporter des réponses complètes et définitives, puisqu'une bonne partie de ces politiques et mesures sont en voie de mise en oeuvre, ne sont en place que depuis quelques années ou n'ont fait l'objet d'aucune évaluation rigoureuse, cette recension vise à fournir des éléments de réponse à plusieurs questions. Par exemple :

- que sait-on des effets du "social actif" sur le bien-être de ses destinataires?
- quels efforts fait-on pour vérifier l'existence de ces effets?
- ces effets sont-ils observables et mesurables ou s'ils ne sont que présumés?
- sont-ils forcément positifs?
- se manifestent-ils à court, moyen ou long terme?
- quelles sont les caractéristiques des destinataires qui y semblent le plus ou le moins réceptifs?
- quelles sont les facteurs ou les conditions d'intervention qui contribuent ou qui nuisent à l'efficacité du "social actif"?
- y a-t-il un lien direct entre d'une part les coûts et les efforts déployés et, d'autre part, la teneur et l'ampleur des résultats obtenus?

Il va de soi que plusieurs de ces questions resteront sans réponse pour une bonne partie des thèmes abordés ou ne se verront proposer que des éléments de réponse partiels, insatisfaisants, préliminaires, etc. Bien que frustrante à l'occasion, force est d'admettre que cette situation découle de la nature même d'un travail comme celui-ci. De fait, une recension d'écrits scientifiques permet certes de faire le bilan du savoir sur un sujet précis, mais elle sert également à identifier les

principales lacunes et faiblesses qui caractérisent ce champ de connaissance. Il est donc tout à fait normal et prévisible que cette recension ne puisse satisfaire totalement nos attentes en qui a trait à la connaissance de l'impact du "social actif" sur le bien-être de ses destinataires. Ce travail aura déjà valu l'effort s'il permet d'appréhender le principe du "social actif" d'une manière plus réaliste et s'il aide à en départager les aspects les plus prometteurs et ceux qui relèvent de la conviction ou même de l'idéologie. Rappelons à ce propos que le principe de l'"activation" jouit assez spontanément d'un préjugé favorable et que cette situation ne prédispose peut-être pas à en "évaluer" les effets avec tout l'effort d'"objectivité" souhaitable.

MÉTHODOLOGIE

Comme pour tout travail de recherche, la portée et les limites de cette recension découlent dans une forte mesure de la méthodologie privilégiée. La description de cette méthodologie est divisée ici en deux sections, la première portant sur la collecte des données (ou documentation) et la seconde sur la technique d'analyse utilisée.

Collecte des données

Trois stratégies de recherche ont été retenues pour procéder à la collecte des écrits : le repérage de monographies de langue française ou anglaise susceptibles d'aborder le thème de la recension, l'interrogation de bases de données bibliographiques spécialisées et la consultation de sites Internet produits par des organismes internationaux oeuvrant dans le domaine des politiques sociales.

Dans le cadre de la première stratégie, les monographies présentant un potentiel d'intérêt pour cette recension ont été repérées par le biais des "logiciels d'interrogation" respectifs des bibliothèques du réseau de l'Université du Québec, de l'Université d'Ottawa et de l'Université Laval. L'interrogation des bases de données bibliographiques spécialisées est la stratégie qui a été exploitée de la façon la plus systématique. L'annexe I de ce rapport identifie les bases de données qui ont été consultées. Il est à noter que toutes ces bases de données sont informatisées. En consultant l'annexe I, on trouvera également la liste des sites Internet visités et utilisés dans le cadre de la troisième stratégie de recherche.

Toutes ces sources de données ont été interrogées de manière à ratisser aussi largement que

possible le champ de la littérature scientifique se rapportant au sujet. Cela dit, le “social actif” est un concept relativement abstrait et qui recouvre une foule de réalités dont il serait impossible de tracer le contour avec une absolue précision. Il convient donc de décrire de manière aussi claire que possible les principes et les critères retenus pour cerner la présence de ce concept au sein de la littérature examinée et, surtout, pour sélectionner au sein de cette littérature les écrits pertinents.

Précisons d’abord que cette recension ne porte pas directement sur la notion de “bien-être”. Cette précision est importante car elle explique l’absence d’une multitude de travaux scientifiques portant sur les nombreuses dimensions que recouvre cette notion. Rappelons que ce ne sont pas des réalités comme la “violence faite aux femmes”, l’“itinérance” ou la “santé mentale” qui nous intéressent ici, mais plutôt l’effet qu’a ou que pourrait avoir le recours au “social actif” sur ces réalités. Dans le cadre de cette recension, pour paraphraser un jargon familier aux chercheurs, le “bien-être” s’apparente en quelque sorte à une variable dépendante et le “social actif” à une variable indépendante. Les politiques et mesures sociales actives, en d’autres termes, se situent au coeur de cette recherche. Par ailleurs, cette dernière vise de façon plus précise à vérifier si et éventuellement de quelle façon et jusqu’à quel point ces politiques et mesures influencent le “bien-être” de leurs destinataires.

En raison du caractère à la fois abstrait et protéiforme du “social actif”, de nombreuses pistes de recherche ont été explorées en considérant d’abord, comme il va de soi, les objectifs du projet de recherche mais aussi des paramètres comme le vocabulaire privilégié dans telle discipline scientifique, les caractéristiques propres à telle base de données ou à tel site Internet, les idiomes du français et de l’anglais, etc. Il serait très long et surtout fastidieux de décrire en détail chacune des pistes de recherche retenues. Nous invitons le lecteur intéressé à consulter l’annexe II de ce rapport, laquelle fait état de l’ensemble des “croisements” utilisés pour interroger trois des principales bases de données consultées (*Sociological Abstracts*, *PsychLit*, *Medline*), et ce, à titre d’exemples.

Les résultats de chacune des recherches effectuées (liste de documents généralement accompagnés d’un résumé ou plus rarement de quelques mots-clés) ont été examinés de façon systématique par le responsable du projet et c’est à partir de cet ensemble de données qu’ont été

sélectionnés les documents recensés.

Pour être retenu dans cette recension, un document devait répondre aux quatre critères suivants:

- traiter d'une ou de politiques (programmes, mesures) publiques visant à "dynamiser, mobiliser..." leurs destinataires,
- concerner l'une ou plusieurs des "conditions de vie" identifiées plus haut (emploi, revenu, logement, éducation),
- influencer ou être censé influencer une ou plusieurs des dimensions du "bien-être" identifiées plus haut (ex. violence conjugale, délinquance, santé mentale, alcoolisme),
- contenir des éléments d'information permettant d'"évaluer" (au sens large du terme) les effets de la ou des politiques concernées sur le "bien-être" des destinataires.

La majorité des documents recensés dans ce rapport répondent donc à l'ensemble de ces critères. On notera cependant que nous avons également retenu un certain nombre de documents plus ou moins "périphériques" (généralement de nature plus théorique), essentiellement parce qu'ils nous semblent contribuer à la compréhension du "social actif" et de ses effets sur le "bien-être". La lecture de ce rapport devrait ainsi permettre de mieux comprendre le principe du "social actif", de cerner la portée et les limites des connaissances scientifiques actuelles sur le sujet et, sur cette base, de prendre les meilleures décisions possibles dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques sociales dites actives.

Cette recherche n'emprunte pas, au sens propre de l'expression, une démarche de type hypothético-déductif. Il est néanmoins permis de penser que le corpus des écrits recensés ici pourrait être influencé par la connotation méliorative dont semble jouir le principe du "social actif". Nous serons attentifs à cette possibilité, tout en étant cependant conscients que la comparaison entre politiques ou mesures "actives" et "passives" ne sera généralement pas effectuée dans les écrits recensés. L'idée est plutôt de porter attention aux effets que pourraient avoir sur cette littérature les attraits du "social actif". Il serait imprudent et naïf, à notre avis, d'ignorer le contexte dans lequel s'inscrit le principe du "social actif". Comme nous l'avons vu plus haut, l'intérêt qui lui est manifesté depuis quelque temps serait difficile à comprendre si on ne

prenait aucunement en considération les critiques formulées à l'endroit de l'État-providence. On sait à quel point cette question a fait -et continue d'ailleurs à faire- l'objet de débats dont la teneur idéologique, tout en n'étant pas toujours explicitement assumée, s'avère pourtant bien réelle.

Analyse et classement des données

Chacun des documents retenus a été analysé au moyen d'une grille standard comportant six sections (voir l'annexe III):

- la première section regroupe les informations permettant d'identifier et de décrire sommairement le document (ex. auteur-s, type de document, date de publication, etc.);

- la deuxième porte sur le contenu du document et met l'accent sur la nature de ce dernier, le champ disciplinaire concerné, l'orientation théorique et les choix méthodologiques, dans la mesure où ces informations sont disponibles et se révèlent pertinentes;

- la troisième renvoie aux "conditions de vie" abordées dans le document (ex. revenu, logement, emploi);

- la quatrième section de la grille porte sur les dimensions du "bien-être" qui sont évoquées dans le document, les dimensions identifiées de façon explicite étant celles retenues dans la PSBE. À noter que cette liste peut être complétée au besoin par d'autres aspects du "bien-être" qui, le cas échéant, sont compilés sous la rubrique "autre";

- la cinquième regroupe les informations relatives aux effets du "social actif" (ex. leur direction, leur intensité, leur durée, leurs destinataires les plus ou les moins réceptifs, les conditions qui en ont favorisé ou freiné l'atteinte, etc.);

- la sixième et dernière section accueille des commentaires qui, tout en étant susceptibles d'être utiles à l'analyse, ne peuvent figurer dans les sections précédentes.

C'est à partir des informations réunies sur cette grille d'analyse que les documents recensés ont été classés. Tout en essayant de faire en sorte que la consultation du rapport soit aussi facile que possible pour un lecteur qui ne serait intéressé, par exemple, que par une seule dimension du "bien-être", le présent document est structuré en chapitres correspondant aux "conditions de vie" sur lesquelles la PSBE met l'accent: emploi, revenu, scolarisation (incluant éducation et formation), logement. Le dernier chapitre du rapport regroupe les informations relatives à d'autres "conditions de vie".

1. L'EMPLOI

Dans le domaine de l'emploi, qui est de loin le secteur d'intervention où le principe de l'activation a été appliqué de la façon la plus explicite et systématique, la signification donnée à ce concept est toutefois très large, pour ne pas dire floue (Dandurand, 1996). En faisant référence aux travaux produits par l'OCDE sur le thème des "politiques actives du marché du travail", Jean-Claude Barbier (1996: 9) écrit par exemple:

En fait, c'est un "fourre-tout" commode pour les comparaisons de premier niveau (dans lequel on peut regrouper aussi bien le travail obligatoire des programmes de workfare, les stages de formation, les emplois publics temporaires subventionnés, l'activité d'intermédiation des services publics d'emploi, etc.) mais qui n'apprend pas grand chose sur les différences structurelles des politiques selon les pays.

C'est peut-être parce qu'il constitue un "fourre-tout", et pour bien d'autres raisons probablement, que ce thème a connu un tel succès au cours des années 1990 (O'Connell et McGinnity, 1997). Plusieurs pays industrialisés semblent avoir capitalisé sur ce que l'on pourrait appeler l'"attrait rhétorique" de l'activation pour chercher à justifier des projets de réforme qui, dans certains cas, ont fait long feu alors qu'ils connaissaient ailleurs plus de succès. Chose certaine, dans le domaine du travail et de l'emploi, le recours aux "mesures actives" a occupé une place de choix dans l'ensemble des stratégies privilégiées pour combattre le chômage au cours des dernières années, et ce même lorsque ces stratégies ont connu plus de succès sur le plan symbolique que dans les faits (Barbier et Gautié, 1998; Finn, 1999; McFate, 1995). Le discours de l'OCDE sur la "société active", ainsi que le souligne William Walters (1997), semble en effet avoir pour obsession de transformer l'ensemble des membres de la société en travailleurs et en travailleuses. Comme l'explique ici Sylvie Morel, en citant un document de l'OCDE publié en 1990 (1996b: 60-61):

Plutôt que de s'en tenir à une garantie de revenu (mesure passive), les gouvernements disent devoir "mobiliser les ressources humaines" et "attribuer une priorité à des mesures actives telles que: la formation, les programmes de placement et de réinsertion en faveur des chômeurs, des inactifs et des bénéficiaires de l'aide sociale de façon à rompre le cycle de la dépendance, à réduire les inégalités dans l'accès à l'emploi et d'une manière générale à insérer les travailleurs dans le grand courant des activités productives".

L'examen de divers indicateurs macro-économiques suggère que le “virage (*switch*) vers les mesures actives” affiché par plusieurs pays industrialisés n'a toutefois pas eu, au cours des années 1990, l'ampleur qu'on lui attribue parfois (Arjona, Ladaique et Pearson, 2001 : 72; Lazar et Stoyko, 1998; Martin, 1998; OECD, 1998). À ce propos, un auteur français constatait en 1998 que “les souhaits de l'OCDE n'ont été que très peu exaucés. La part des dépenses actives dans le total des dépenses pour l'emploi n'a progressé qu'en France, en Italie, aux États-Unis et au Danemark” (Gautié, 1998: 427). Cela dit, sur la base des données disponibles, lesquelles doivent toutefois être interprétées avec une certaine prudence en raison notamment des difficultés inhérentes aux comparaisons internationales, on tend à attribuer aux “politiques actives” plus de succès qu'aux “politiques passives” en matière de lutte contre le chômage, du moins dans les pays qui ont fait l'objet de cette comparaison, c'est-à-dire l'Allemagne, l'Autriche, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne et la Suède (Kraft, 1998).

En simplifiant, et sans doute un peu trop (Dayan, 1996), on peut regrouper en deux grandes catégories les approches retenues au sein des pays industrialisés en matière de politiques actives en faveur de l'emploi: celle de l'insertion et celle du *workfare* (Morel, 1998). Dans la première optique, soit celle de l'insertion, les politiques et mesures actives s'accompagnent, selon certains auteurs du moins, d'une vision plus “compatissante” de l'activation des interventions, cette dernière devant servir d'abord à lutter contre l'exclusion sociale (Cox, 1998). En France, par exemple, l'article premier de la loi de 1988 instituant le Revenu minimum d'insertion stipule que: “L'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté constitue un impératif national” (cité par Morel, 1996b: 49). En Amérique du Nord, c'est au Québec que le principe de l'insertion a été revendiqué de la manière la plus explicite (Noël, 1996b), mais on peut dire que cette approche tend à prédominer au sein de la plupart des pays d'Europe continentale (Pineschi-Gapenne, 1996).

L'approche américaine, fortement “libérale” et plus encline à “stigmatiser” les destinataires de l'intervention, est couramment désignée “depuis les années 80, sous l'appellation de *workfare*”. Cette approche a cependant vu le jour sous une forme “discrétionnaire” en 1967, a pris un caractère “obligatoire” en 1971 et a été renforcée en 1981, c'est-à-dire peu de temps après l'arrivée au pouvoir du président Ronald Reagan (Morel, 1996b). Elle n'a généralement pas été appliquée de manière aussi marquée et explicite dans les autres pays industrialisés, mais certains d'entre eux, le

Canada et la Grande-Bretagne notamment, s'en sont inspirés de manière évidente dans le renouvellement de leurs politiques de sécurité du revenu au cours des dernières années (Peck, 2001). Les “programmes” correspondant à cette approche “lient la perception d’une allocation d’aide sociale (principalement l’AFDC-*Aid to families with dependent children*³, dont les bénéficiaires sont pour la plupart des mères de famille isolées) à l’obligation d’accepter un travail d’intérêt général” (Barbier, 1996: 8). Selon des auteurs canadiens (Baker et Tippin, 1999: 57):

Workfare is a form of contract, combining fiscal and work-discipline objectives with a desire to improve social integration. These programs, however, involve expensive monitoring and policing because they tend to hold welfare recipients personally responsible for their own unemployment rather than recognizing that jobs are scarce or difficult to find.

Par ailleurs, tout en n’y voyant pas forcément une panacée, les partisans du *workfare* attribuent à cette approche des vertus qui sont à leurs yeux nettement supérieures à ses inconvénients et qui justifient donc largement l’intérêt qu’elle suscite. L’un des principaux représentants de la “nouvelle droite” américaine écrivait par exemple à la fin des années 1980 (Mead, 1989: 164):

In most cases, the economic gains are still marginal. Workfare’s main effect is not to reduce dependency, at least not right away. In the typical work program, 52 percent of the clients entering jobs earn enough to leave welfare, but many will return later. Rather, the effect is to make the welfare experience less passive. The major potential of workfare is simply to increase work effort, to raise the share of the employable recipients who are doing something to help themselves, whether or not they leave welfare, whether it be training, looking for work, or actually working. Short of abolishing welfare, this is government’s best hope to enforce the work norm in the inner city.

Indépendamment de leur efficacité réelle sur le plan de l’emploi, les programmes qui tombent sous la rubrique du *workfare* ont du moins ceci de “positif”, aux yeux de certains, qu’ils contribuent à atténuer la stigmatisation sociale dont font l’objet les personnes et les familles prestataires de l’assistance publique. En effet, quelques-uns des écrits recensés évoquent ce que l’on pourrait appeler l’efficacité symbolique ou politique du *workfare* auprès d’une partie des contribuables qui, estime-t-on, font preuve d’une compréhension plus grande à l’égard des assistés sociaux lorsqu’ils constatent que ces derniers ont des responsabilités à assumer en contrepartie de l’aide financière qui leur est consentie. De ce point de vue, le *workfare* contribuerait donc au

³ Depuis 1996, ce programme est remplacé par le TANF (*Temporary Assistance for Needy Families*).

“mieux-être”, à la fois des assistés sociaux et du reste de la population, par ses effets positifs sur la cohésion sociale.

By allaying taxpayer concerns about welfare abuse, workfare enhances the well-being of the community and the political acceptability of welfare. This political effect may, in fact, be the most important by-product of workfare. It may also explain why workfare programs are so well publicized even while so sparsely implemented (Schiller et Brasher, 1990: 670).

Cette façon de voir les choses semble toutefois plus courante chez les concepteurs de ces programmes que chez ceux qui ont à les gérer ou à les mettre en oeuvre (Chung et Pardeck, 1996). De plus, comme en atteste la citation qui suit, l’argument de l’efficacité symbolique du *workfare* peut tout aussi bien être utilisé pour questionner la pertinence de ce dernier que pour chercher à en justifier l’existence: “Par conséquent, le *workfare* ne constitue qu’un acte symbolique, accompli dans un environnement systémique de contrôle social, et ne peut pas réellement être interprété par les acteurs sociaux des programmes comme un échange fondé sur des principes de solidarité” (Cattacin, Gianni, Mänz et Tattini, 1999: 373). Dans la littérature sur le *workfare*, il est assez courant que ce dernier soit assimilé à une “mesure disciplinaire”, certains auteurs allant même jusqu’à lui attribuer dans le domaine de l’assistance publique une fonction dissuasive analogue à celle exercée par la prison dans la lutte contre la criminalité (Peck, 2001: 349). C’est à l’ensemble de la philosophie sur laquelle s’appuie l’intervention de l’État dans le domaine social aux États-Unis, selon Seymour Martin Lipset (traduit et cité par Villeneuve, 1999 : 104-105), que pourrait s’adresser ce type de commentaires : “ Le credo américain est comme une arme à double tranchant : il alimente à un haut degré le sens des responsabilités et de l’initiative, l’autonomie et l’esprit de décision, mais il encourage aussi les comportements égoïstes, l’individualisme et l’indifférence au bien commun ”.

Une autre caractéristique importante des programmes de type *workfare* réside dans leur tendance à mettre l’accent sur les “problèmes” des individus plutôt que sur le contexte dans lequel évoluent ces derniers. C’est d’ailleurs pour cette raison que ces programmes, en dépit du point de vue évoqué dans le paragraphe précédent, sont rarement étrangers à la problématique de la stigmatisation sociale. Dans l’optique du *workfare*, on semble peu enclin à vouloir agir sur le contexte dans lequel vivent les individus, en présupposant apparemment que les caractéristiques de ce contexte (ex. quartier défavorisé) résultent essentiellement des modes de vie propres aux gens

qui y habitent (Cf. la littérature sur la “culture de la pauvreté”, la notion d’*underclass*, etc.). C’est ce qui explique sans doute la relative rareté des écrits scientifiques étudiant de manière rigoureuse les liens qui existent entre d’une part le “contexte communautaire” qui constitue le cadre de vie de ces individus et, d’autre part, leurs difficultés à se trouver un emploi de qualité et à le conserver ou tout simplement à vivre dans un environnement sain et à profiter des avantages qui y sont associés (Coulton, 1996).

L’ACTIVATION DES INTERVENTIONS

Les mesures actives qui sont privilégiées dans le domaine de l’emploi prennent plusieurs formes, certaines visant à agir sur l’offre (elles s’adressent principalement aux travailleurs et aux chômeurs), d’autres plutôt sur la demande (elles visent principalement les employeurs) alors que d’autres, enfin, ont pour objet de renforcer la coïncidence entre l’offre et la demande (Bassi, 1995; Calmfors, 1994; Casey et Bruche, 1985; Doorne-Huiskes, 1999; Fay, 1996; Kraft, 1998; Moffitt, 1992; O’Connell et McGinnity, 1997; Rehn, 1985). Pour ne citer que quelques exemples, il peut s’agir de mesures destinées à améliorer le niveau de formation des destinataires dans un domaine relativement spécialisé ou même, dans certains cas, à leur transmettre des connaissances de base en matière de lecture ou de calcul. Il peut également s’agir d’opportunités offertes à des personnes possédant un certain bagage de connaissances à caractère théorique mais dont l’expérience semble insuffisante pour répondre aux besoins du marché du travail. D’autres mesures actives prennent la forme d’emplois créés, sur une base provisoire ou permanente, pour améliorer la capacité du marché du travail à intégrer une main-d’oeuvre répondant à des critères spécifiques (ex. âge, sexe, lieu de résidence). Ces interventions peuvent être assumées par les pouvoirs publics mais elles peuvent aussi être confiées au secteur privé ou au secteur communautaire, par exemple sous forme de subventions versées aux employeurs pour les inciter à accueillir des personnes en besoin de formation ou de fonds mis à la disposition d’organismes à but non lucratif qui acceptent d’encadrer des stagiaires. Il arrive que ces mesures soient complétées, pour les destinataires qui en ont besoin (ex. familles monoparentales), de services de garde ou de ressources connexes destinées à faciliter leur participation aux mesures qui leur sont proposées, parfois sur une base purement volontaire et parfois d’une manière plus coercitive (le refus de participer entraînant des sanctions financières). Les mesures actives peuvent également prendre un caractère plus large, en visant par exemple à accroître la flexibilité des horaires et des lieux de travail ou à atténuer les différences entre les types

d'emploi (standard VS atypique) de manière à faciliter la participation active des femmes qui, plus souvent que les hommes, sont appelées à travailler à l'intérieur de contraintes auxquelles le marché du travail "standard" manifeste peu de sensibilité. D'autres mesures peuvent enfin avoir pour objectif de stimuler l'"esprit d'entreprise" chez les individus et à faire de ces derniers, non seulement des travailleurs ou des travailleuses, mais aussi des "créateurs et des créatrices d'emplois".

Il va de soi que les choix effectués par les autorités publiques en ce qui a trait au type de mesures privilégiées, au profil des clientèles visées ou au mode de participation retenu, sont fortement influencés par les philosophies, les traditions et les caractéristiques des systèmes de protection sociale propres à chaque pays, voire à chaque "région" (État, province, localité, etc.). Chose certaine, pour l'OCDE, la pertinence du principe de l'activation ne fait aucun doute dans le domaine de l'emploi et l'organisme, tout en reconnaissant qu'il n'est pas facile d'en faire la démonstration, n'hésite cependant pas à associer l'activation des interventions à l'amélioration de l'état du marché du travail dans les pays industrialisés (OCDE, 1999 : 160) :

Un marché du travail qui s'améliore est une bonne occasion de renforcer l'efficacité d'une politique sociale active. Par exemple, il est sans doute plus facile de durcir les conditions d'admission au bénéfice de l'invalidité (comme cela a été fait aux Pays-Bas) lorsque les personnes qui se voient refuser le bénéfice de l'invalidité ont davantage de chances de trouver un emploi. Dans quelle mesure la forte réduction du nombre des bénéficiaires de l'aide sociale observée récemment aux États-Unis s'explique-t-elle par les réformes qui ont été opérées ou par l'amélioration générale de la situation du marché du travail, il est (encore) difficile de le dire. Mais, peut-être n'y a-t-il pas lieu de se poser la question – les efforts accrus du côté de la recherche d'emploi et des possibilités de garde d'enfants n'auraient pas pu donner de bons résultats si l'économie n'avait pas créé autant d'emplois.

LA QUESTION DU "BIEN-ÊTRE"

Même si c'est dans le domaine de l'emploi que le principe du "social actif" a été appliqué de la manière la plus systématique et que la plupart des écrits recensés ici touchent donc le thème de l'emploi, il convient de préciser immédiatement que la question du "bien-être" des destinataires est loin de faire l'objet d'un traitement systématique à l'intérieur de cette littérature (Fay, 1996; Gueron, 1988; Gueron et Pauly, 1991). Il est pourtant bien connu que la perte d'un emploi représente, pour les personnes qui y sont confrontées et souvent aussi pour leur entourage immédiat, un événement difficile à vivre et qui est loin de ne comporter que des conséquences

financières. Le chômage est source d'exclusion sociale, il limite en diverses façons la liberté des personnes qui y sont confrontées, il peut affecter leur santé mentale ou du moins leur moral et parfois même leur santé physique, il suscite souvent le découragement et la passivité, il vient parfois accentuer les tensions entre les communautés culturelles, il perturbe fréquemment les relations conjugales et familiales, il peut engendrer du cynisme chez les personnes qui y sont exposées trop longtemps et peut même pousser certaines d'entre elles jusqu'au suicide (Sen, 1997; Vinokur, van Ryn, Gramlich et Price, 1991: 213; Vinokur, Schul, Vuori et Price, 2000: 32).

Plusieurs études ont démontré un lien entre le chômage et divers maux sociaux comme la pauvreté, un respect de soi à la baisse pour les particuliers touchés et leurs familles, un plus haut degré d'angoisse et de stress ainsi qu'un plus grand nombre de maladies physiques et mentales connexes, l'alcoolisme, les mauvais traitements infligés aux enfants et l'éclatement des familles. Certains chercheurs ont fait un rapprochement entre le chômage et une tendance plus élevée au racisme et à la discrimination ainsi qu'un taux de suicide et de crime plus élevé (McBride, 1999: 13).

On a par ailleurs pu constater qu'une approche préventive, consistant par exemple à intervenir rapidement auprès des personnes qui viennent de perdre leur emploi, pouvait avoir pour effet non seulement de les aider à se trouver un nouvel emploi plus rapidement, mais aussi à obtenir de meilleures conditions de travail et donc à connaître un niveau de satisfaction professionnelle plus élevé. Même les individus qui éprouvent plus de difficulté à se dénicher un nouvel emploi peuvent bénéficier de ce type d'intervention, en réussissant notamment à traverser avec moins de "défaitisme" les frustrations rencontrées dans la quête de ce nouvel emploi et en parvenant à mieux préserver leur "estime de soi" (Caplan, Vinokur, Price, van Ryn, 1989). Ces effets bénéfiques, selon une enquête effectuée par la même équipe de recherche "deux années et demie" après l'intervention, auraient en outre tendance à perdurer (Vinokur, van Ryn, Gramlich et Price, 1991). Fait intéressant à noter, ce sont les individus les plus "à risque" qui, toujours selon la même équipe de recherche, réagiraient le mieux et de la manière la plus significative à ce type d'intervention qui aurait notamment pour effet, à court terme, d'améliorer de nombreux aspects de leur "bien-être" comme l'"estime et la maîtrise de soi" ou le niveau de "détresse psychologique" (Vinokur, Price et Schul, 1995). Ces effets, positifs aussi sur le plan de l'emploi (durée, revenu...), auraient également tendance à perdurer (Vinokur, Schul, Vuori et Price, 2000).

Si la perte d'un emploi et le fait de vivre dans une situation de chômage pendant une période prolongée sont de nature à affecter le niveau de "bien-être", il semble que le fait d'avoir à composer avec des conditions d'emploi difficiles, qui se manifestent par exemple par la précarité, soit tout aussi nocif pour le moral. C'est du moins ce qui ressort d'une recherche suédoise qui a permis de constater que la crise de l'emploi qui a frappé ce pays de manière particulièrement forte durant la première moitié des années 1990 a eu pour effet assez prévisible de démoraliser les personnes qui ont alors connu des problèmes de chômage mais aussi, et de façon tout aussi importante, celles dont l'emploi est soudainement devenu moins sûr qu'auparavant. De plus, le recours aux mesures actives qui avait permis jusque-là à la main-d'oeuvre suédoise de jouir d'un niveau de sécurité important, du moins par rapport à celui des travailleurs des autres pays industrialisés, a connu des ratés pendant cette période de "crise économique". Ces mesures, de façon plutôt "paradoxale", semblent avoir eu pour effet d'affecter à la baisse l'autonomie et la santé psychologique d'une partie des individus qui y ont participé. Comme l'expliquent ici les auteurs de cette recherche (Hallsten, Grossi et Westerlund, 1999: S29):

The traditional, large-scale activating schemes can indeed have paradoxically passivating and disempowering effects, leading to increased dependence on public financial support. There are at least two routes to this: Firstly, most activating measures often do not lead to regular employment. Such a psychological setback can, if repeated, contribute to learned helplessness. Secondly, the unemployed frequently feel forced to comply with the suggestions and directives of the employment officers, and experience little or no control over the activities in which they take part. This can further decrease motivation and contribute to passivity.

Les auteurs ajoutent cependant que de nouvelles mesures ont été mises en oeuvre depuis et des "études-pilotes" indiquent que ces mesures, auxquelles est désormais intégré un programme destiné à aider les participants à apprendre à "gérer leur stress", permettent effectivement aux destinataires d'améliorer leur niveau de "santé psychologique". Il ressort de cette recherche que l'activation de l'intervention dans le domaine de l'emploi ne constitue pas une panacée et qu'elle doit, pour continuer à donner les résultats attendus, se renouveler de manière à ne pas laisser aux participants l'impression qu'ils peuvent compter sans réserve sur ce mode d'intervention et développer ainsi, à son égard, un réflexe de dépendance similaire à celui que peuvent générer les mesures passives (Hallsten, Grossi et Westerlund, 1999).

De façon assez compréhensible, la plupart des travaux s'intéressant aux mesures actives et aux politiques actives du marché du travail dans une optique évaluative mettent l'accent sur la capacité des programmes concernés à aider les destinataires à améliorer leur "employabilité", à se dénicher un emploi, à réduire leur dépendance à l'égard de l'assistance publique, etc. Il est plus rare que l'on se demande si la participation -volontaire ou "obligatoire"- à ces programmes contribue à améliorer ou à détériorer le niveau de "bien-être" de la clientèle. Ce sujet est néanmoins abordé de manière implicite dans un bon nombre d'écrits, lorsque l'on cherche par exemple à vérifier si le recours au "social actif" a permis aux destinataires de l'intervention d'améliorer ou de consolider leur situation financière. Il va de soi en effet qu'une hausse de revenus peut être interprétée, potentiellement du moins, comme un facteur favorable à l'amélioration du "bien-être" (il serait cependant naïf de croire que c'est forcément le cas, que l'on pense par exemple à des risques comme le jeu compulsif, la surconsommation ou l'endettement).

Or, si des recherches évaluatives suggèrent que l'activation des interventions dans le domaine de l'emploi justifie assez largement les dépenses qui y sont consacrées (Gueron, 1988 in Bloom...), aide effectivement les destinataires à se trouver et même à conserver un emploi et contribue ainsi à réduire le nombre des assistés sociaux (Schiller et Brasher, 1990), il n'est par contre pas démontré que cette stratégie se traduit, pour ces mêmes destinataires, par une hausse de revenus substantielle, y compris à moyen terme. Une synthèse des évaluations américaines effectuées au cours des années 1980 fait ressortir que ces mesures se traduisent, en général, par une hausse de revenus pour les destinataires, mais une hausse relativement modeste (Gueron et Pauly, 1991). En d'autres mots, dans la mesure où ces programmes ont pour objectif de contribuer à l'"employabilité" et à la mise au travail de leurs destinataires, on peut leur attribuer une certaine efficacité, du moins à une partie d'entre eux (Bouchard, Labrie et Noël, 1996). Par contre, on ne peut en déduire que cet objectif s'accompagne forcément d'une amélioration de leur niveau de "bien-être" ni même d'une amélioration significative de leur situation financière (Friedlander, Greenberg et Robins, 1997; Gueron et Pauly, 1991), bien qu'il n'y ait pas unanimité sur le sujet (O'Connell et McGinnity, 1997). Certains auteurs américains vont jusqu'à soutenir que, si l'on prend en considération les coûts connexes au travail (ex. transport, services de garde, santé), cette situation peut même se détériorer pour plusieurs d'entre eux (Jencks, 1997; Morgan et Kickham, 1999: 880). Les emplois et les conditions de travail auxquels ont accès un bon nombre de ces

destinataires ne leur permettent pas nécessairement de mener le mode et le niveau de vie que laissent miroiter les tenants les plus péremptores de l’“éthique du travail” (sur ces questions, voir notamment: Friedlander et Burtless, 1995; Moroney et McClure, 1986; Naples, 1998).

On pourra constater, en parcourant les pages qui suivent, que l’état des connaissances sur l’impact des mesures actives en faveur de l’emploi sur le “bien-être” comporte de nombreuses lacunes. Cette situation s’explique en partie par le fait que la recherche évaluative sur le sujet est relativement mince, mais elle s’explique aussi par le fait qu’il semble difficile, même sans tenir compte de la dimension “bien-être”, de porter un jugement global et cohérent sur l’impact de ces mesures. Une étude sur le sujet publiée par l’OCDE en 1994 concluait en ces termes : “The main conclusion from this analysis is that active labour market policy may give rise to a diverse set of effects, some of which are favourable and some of which are not” (Calmfors, 1994: 20; voir aussi O’Connell et McGinnity, 1997: 640). Une étude plus récente, publiée elle aussi par l’OCDE, démontre que le niveau des connaissances sur l’impact des mesures actives dans le secteur de l’emploi est en progression, mais qu’il reste encore beaucoup de travail à faire avant de pouvoir prétendre que cet impact aura été cerné adéquatement et rigoureusement. En fait, selon l’auteur de cette étude, la diversité de ces mesures, le fait que les gouvernements y apportent régulièrement des modifications et l’absence de tradition en matière de recherche évaluative dans plusieurs pays sont autant de facteurs qui retardent -voire empêchent- l’avancement des connaissances dans ce domaine. Après avoir constaté que les évaluations de type macro-économique restent peu nombreuses et que leur degré de fiabilité n’est généralement pas à la hauteur des attentes les plus élevées en la matière, l’auteur constate en outre que l’impact de ces mesures sur le “bien-être” de leurs destinataires est très rarement pris en compte dans les évaluations effectuées : “[...] ‘outcomes’, in the evaluation literature, are invariably expressed in terms of program impacts on future earnings and/or re-employment prospects of participants, and this stress is reflected in this paper. There is little or no evidence available on social benefits such as reduced crime, less drug abuse or better health” (Martin, 1998: 15).

Par ailleurs, on pourrait être tenté de se dire qu’indépendamment des résultats que donnent les efforts d’activation dans le domaine de l’emploi, il restera toujours préférable de chercher à faire quelque chose pour aider les sans-emploi à se réinsérer sur le marché du travail plutôt que de

se contenter, de façon purement passive, de les aider financièrement. Ce raisonnement, même s'il semble découler du simple bon sens, ne devrait pas être cautionné sans prudence. Une "étude qualitative" québécoise menée auprès de prestataires de la sécurité du revenu ayant participé à des mesures d'activation, suggère que cette participation, lorsqu'elle reste infructueuse comme cela se produit fréquemment, peut affecter sérieusement le "bien-être" des prestataires:

En effet, après avoir espéré un retour sur le marché du travail, on se voit confronté à une situation que l'on n'était pas nécessairement prêt à accepter et que l'on attribue à sa propre incompetence, dans certains cas. Ainsi, le processus peut mener à renforcer un sentiment de dévalorisation qui, par la suite, rendra encore plus difficiles les démarches pour réintégrer le marché du travail (cité par Sylvestre, 1994: 18).

FEMMES, EMPLOI, EMPLOYABILITÉ ET RESPONSABILITÉS FAMILIALES

Comme on pourra le remarquer en progressant dans la lecture de ce rapport de recherche, la question du "social actif" est fréquemment associée dans les écrits recensés aux conditions de vie des femmes et plus spécifiquement aux attentes de la société à leur égard en matière d'emploi et de responsabilités familiales (Walters, 1997). Cela dit, ce n'est pas parce que les femmes représentent une partie importante de la clientèle des programmes concernés que ces derniers sont forcément conçus de manière à tenir compte des réalités auxquelles sont confrontées les femmes (Naples, 1998). On a par exemple pu constater que la violence faite aux femmes, qui affecte bien sûr leur capacité de travailler et de participer pleinement aux programmes mis en place pour les aider à s'insérer au marché du travail, est dans une assez large mesure perçue et cernée de manière inadéquate par les agents et les gestionnaires de l'aide sociale. Il est certain que cela ne contribue pas à faire en sorte que ces programmes soient efficaces, du moins pour cette partie de leur clientèle (Brush, 1999). De même, il ressort d'une enquête américaine, effectuée auprès de centaines de femmes monoparentales appelées à participer à ces programmes et de dizaines d'agents d'aide sociale travaillant avec ces femmes, que l'interférence des responsabilités familiales et des exigences liées à l'insertion professionnelle (*workfare*) est, ou mal comprise, ou peu prise en considération par les autorités publiques (Oliker, 1995b). Soulignons enfin que la forte majorité des programmes et mesures d'activation existants ont tendance, lorsqu'ils visent une clientèle vivant en situation de monoparentalité, à mettre l'accent sur les responsabilités de la mère et à faire comme si le père du ou des enfants ne pouvait participer au mieux-être d'une famille dont il ne fait pas "légalement" partie. Aux États-Unis, de tels programmes existent, et ils ont généralement pour objectif d'améliorer la solvabilité du père de manière à lui donner les moyens de verser une pension

alimentaire, mais ces programmes sont assez peu nombreux et on ne dispose apparemment d'aucune évaluation permettant de conclure qu'ils contribuent effectivement à améliorer le niveau de vie familial et plus particulièrement les conditions de vie des enfants (Sorensen, 1997).

Le thème de l'“employabilité des mères” revient régulièrement dans la littérature portant sur l'activation des politiques sociales. L'intérêt suscité par ce thème n'a cependant rien d'étonnant puisqu'il reflète assez fidèlement l'importance accordée à cette réalité dans de nombreuses sociétés industrialisées au cours des dernières décennies. De fait, on sait que plusieurs facteurs culturels, économiques, sociologiques et démographiques ont contribué à modifier en profondeur, depuis l'après-guerre, la situation et le rôle des femmes dans la société (Baker et Tippin, 1999). Il est devenu rare, dans les pays industrialisés, d'attendre de ces dernières que leur contribution à la vie collective se limite aux tâches domestiques et à l'éducation des enfants. Leur participation au marché du travail, tout en variant d'une société à l'autre, est en quelque sorte devenue la norme. Le principe du “social actif” n'est d'ailleurs pas étranger à l'avènement de cette situation. Des recherches évaluatives effectuées au cours des années 1990 tendent à démontrer que, parmi les destinataires des mesures actives dans le secteur de l'emploi, les femmes représentent le “groupe-cible” qui réagit le mieux, nettement mieux que les “jeunes” par exemple, ce qui se manifeste plus particulièrement et selon le type de mesure évalué par une diminution de leur dépendance à l'égard des programmes d'assistance, une amélioration de leur situation sur le marché du travail ou une hausse de leurs revenus (Fay, 1996).

Dans certains pays (ex. Suède), comme nous l'avons vu dans l'introduction de ce rapport, c'est en combinant le recours à une politique active en matière d'emploi et la poursuite d'objectifs “égalitaristes” que l'on a encouragé les femmes à participer à la “vie active” (en Suède, initialement, cette orientation était aussi teintée de visées natalistes; Gustafsson et Stafford, 1995). Il a fallu, pour ce faire, mettre en place un dispositif dont l'existence contribue pour beaucoup à caractériser ce que l'on appelle le “modèle social suédois”. Ce dernier fait l'objet de commentaires généralement favorables dans les écrits recensés, mais certaines auteures d'obédience féministe estiment que l'intervention systématique de l'État dans le domaine social telle qu'elle se pratique dans les pays scandinaves, tout en contribuant à atténuer les inégalités entre hommes et femmes, peut avoir pour effet de substituer, au paternalisme qui caractérise souvent les relations au sein de

la sphère privée (surtout la famille traditionnelle), un paternalisme d'État (traduction libre de l'expression *social patriarchy*). Ces auteures s'appuient par exemple sur le fait qu'une large fraction de la participation des femmes au marché du travail repose, dans ces pays, sur l'existence d'emplois créés par l'État et qui peuvent donc être perçus ou interprétés comme une forme de "dépendance" des femmes à l'égard de celui-ci (Baker, 1999). Tous les écrits recensés ne partagent cependant pas cette analyse (McLanahan et Garfinkel, 1995).

Une fois admis comme plus ou moins normal le principe de la participation des femmes au marché du travail, il fallait s'attaquer à la problématique de la compatibilité entre les attentes à caractère professionnel et celles à caractère familial à l'égard des femmes. Cette problématique se présente bien souvent sous la forme d'un dilemme pour les femmes concernées et de manière encore plus évidente pour celles qui sont en situation de monoparentalité. Comme l'expliquent ici des auteurs québécois: "En d'autres mots, ne pas travailler quand on a des responsabilités familiales est irresponsable, mais travailler et assurer ces mêmes responsabilités est impossible, du moins aux conditions actuellement offertes sur le marché du travail" (Dandurand et McAll, 1996: 89).

Les sociétés industrialisées ont adopté diverses approches face à cette question, certaines préférant encourager les femmes à consacrer plus de temps à leurs activités familiales (ex. présence auprès des enfants), d'autres mettant plutôt l'accent sur leur participation au marché du travail. De manière évidente, d'importants enjeux économiques, sociaux et culturels sous-tendent ces orientations. Des enjeux relatifs à des questions complexes comme celle du rôle des femmes dans la "société active" ou celle de la nature même de l'institution familiale qui, on le sait, connaît depuis quelques décennies des transformations majeures. Ce sont là des réalités dont les politiques publiques, dans plusieurs pays, ne tiennent pas vraiment compte ou qu'elles ont de la difficulté à "gérer" adéquatement (Young, 1995).

Dans les sociétés de tradition plus "libérale", comme aux États-Unis, l'approche retenue s'est traduite, pour les femmes concernées (*welfare mothers*), par une incitation au travail à laquelle il leur est devenu difficile de résister sans s'exposer à des pénalités financières, voire à des conditions de vie déplorables (Cf. la littérature sur le thème de l'*underclass*). Toutes les sociétés de

tradition “libérale” n’ont pas poussé cette logique aussi loin qu’aux États-Unis, mais cette dernière sous-tend la plupart des programmes dits d’“employabilité” destinés aux femmes dans des pays comme le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande, l’Australie ou le Canada. Dans ces pays, on a eu tendance au cours des années 1980 et 1990 à définir la situation des femmes visées par ces programmes sous l’angle de la “dépendance” et à se donner par conséquent comme mandat de lutter contre cette “dépendance” (Baker et Tippin, 1999). Le contexte social et culturel (ex. environnement urbain, réseau social et familial, histoire de vie) qui limite la capacité des femmes concernées à améliorer leur “employabilité” est relativement peu pris en considération dans cette optique où les mesures d’activation semblent souvent conçues d’une manière théorique et rigide, un peu comme si elles s’adressaient à des destinataires qui doivent faire preuve de leur bonne foi en se donnant les moyens de participer aux mesures qui leur sont proposées. Or, comme le font ressortir certaines études, cette approche ne peut convenir à des femmes dont la situation de “dépendance” à l’égard de l’assistance publique s’explique bien moins par une question de “volonté” que par un contexte socio-économique et environnemental défavorable. C’est céder à la “pensée magique” que de demander, par exemple, à ces femmes de recourir aux ressources de leur milieu (parents, voisins, etc.) sans faire l’effort de comprendre qu’elles ne peuvent, en retour de l’aide obtenue, manifester elles aussi une certaine disponibilité à l’égard des personnes qui leur viennent en aide et que cette disponibilité peut limiter leur aptitude à devenir plus “autonomes” financièrement (Oliker, 1995a et 1995b).

Dans d’autres pays, de tradition plus “social-démocrate”, on a essayé de faciliter la vie des femmes qui sont dans ce type de situation en mettant à leur disposition des programmes et des services visant à rendre moins déchirant et surtout moins pénalisant le cumul des responsabilités familiales et professionnelles. Bien que donnant des résultats variables d’un pays à l’autre, cette approche a généralement eu pour effet d’atténuer le risque de pauvreté au sein de ce segment de population, au prix cependant d’une forte “dépendance” à l’égard des régimes publics de sécurité du revenu dans certains cas, par exemple celui des femmes responsables d’une famille monoparentale aux Pays-Bas. En Suède, par contre, l’activation des interventions gouvernementales dans le secteur de l’emploi a permis d’atténuer ce même risque, et même de façon beaucoup plus marquée, sans pérenniser la dépendance financière des femmes (Baker, 1996; Kamerman, 1995) et en aidant ces dernières à offrir à leurs enfants de bien meilleures conditions de

vie que celles réservées, par exemple, aux enfants de la plupart des familles monoparentales américaines (Gustafsson, 1995; Gustafsson et Stafford, 1995; Jäntti et Danziger, 1994). Il va de soi que cette orientation n'est toutefois viable qu'en contexte de chômage relativement faible et la Suède, depuis le début des années 1990, a eu plus de difficulté que par le passé à infléchir cette problématique (Anxo et Erhel, 1998; Giertz, 1996).

Un des arguments avancés par ceux qui favorisent l'activation des mesures d'aide à l'insertion professionnelle des bénéficiaires de l'assistance publique est que la participation au marché du travail, en plus de rendre ces personnes plus autonomes financièrement, peut également contribuer à améliorer leur état de santé et de bien-être. Cette argumentation s'alimente aisément au discours préventionniste qui prévaut dans le domaine de la santé et du bien-être depuis plusieurs années. Il est important, dit-on aujourd'hui, d'agir sur les "déterminants de la santé" et il ne fait aucun doute que le marché du travail en représente une composante très importante. De là à conclure que la participation au marché du travail peut se traduire, pour les prestataires de l'assistance publique, par un mieux-être physique et psychologique, il n'y a qu'un pas, vite franchi par certains. Sur ce sujet, la littérature tend effectivement à confirmer que la participation active au marché du travail comporte plusieurs avantages pour les femmes, et ce, tant sur le plan de la santé physique que de la santé mentale. Il convient cependant de préciser que la plupart des travaux scientifiques sur ce sujet ont mis l'accent sur des femmes mariées et occupant des emplois à "revenus moyens". Or, il est connu qu'une bonne partie des femmes qui ont recours à l'assistance publique, même lorsqu'elles accèdent au marché du travail, peuvent difficilement dénicher et conserver ce type d'emplois. C'est d'ailleurs parce qu'elles restent confinées dans la précarité qu'elles doivent assez fréquemment recourir de nouveau à l'aide sociale (Harris, 1996). Comme l'expliquent ici des auteures américaines (O'Campo et Rojas-Smith, 1998: 430):

Women with jobs characterized by low wages, low substantive complexity, routinization, repetitiveness and low occupational control -the type of jobs that women on AFDC [aide sociale] are likely to have access to- have poorer psychological health than women with jobs without these characteristics. [...] Psychological distress has been estimated to be higher among all poor women working full-time compared to part-time, irrespective of AFDC status, and is highest among women working full-time and also receiving AFDC benefits.

C'est néanmoins au type d'argumentation évoqué ici qu'ont recouru, au cours des dernières années, plusieurs partisans de la réforme des régimes publics d'assistance financière. En Grande-Bretagne, par exemple, les autorités gouvernementales justifiaient tout récemment un parti-pris en faveur de l'orientation *Welfare to Work* en soutenant qu'elle aurait pour effet connexe d'améliorer la santé physique et mentale des prestataires et, plus particulièrement, des mères s'occupant seules d'un enfant d'âge préscolaire. Une enquête effectuée auprès de cette "clientèle" par des chercheurs britanniques tend cependant à démontrer que le lien entre emploi et bien-être (ex. degré d'état dépressif) n'est pas aussi naturel et évident que le soutiennent les promoteurs de cette réforme (Baker et North, 1999). En s'appuyant sur des données recueillies auprès d'un peu plus de 700 de ces mères et en comparant ces données avec celles obtenues auprès de 8 000 femmes vivant en situation conjugale, les chercheurs ont pu constater qu'il est impossible d'établir de manière rigoureuse un lien significatif entre la situation des répondantes sur le plan de l'emploi et leur niveau de santé et de bien-être. Par contre, cette enquête fait clairement ressortir que l'augmentation des revenus, à partir d'un certain niveau, contribue à améliorer l'état de bien-être des répondantes, que ces dernières occupent ou non un emploi. Les auteurs en tirent la conclusion que ce n'est pas en se contentant de chercher à insérer les mères d'un jeune enfant sur le marché du travail que l'on réussira à améliorer leur état de bien-être, mais en veillant à ce que cet effort d'insertion s'accompagne d'une amélioration significative de leur situation financière. Les inconvénients connexes à l'exercice d'activités professionnelles, surtout celles accessibles à des femmes en situation de vulnérabilité, ne sont pas de nature à améliorer leur santé et leur bien-être de manière aussi certaine que le prétendent plusieurs partisans de l'orientation *welfare to work*.

La plupart des recherches à caractère évaluatif consacrées aux programmes et aux mesures d'"employabilité" font ressortir que ces interventions ne donnent, au mieux, que des résultats modestes (Baker et Tippin, 1999). Les partisans de l'approche *workfare* ont néanmoins tendance à interpréter ces résultats de manière à justifier l'existence de ces interventions. Pour ce faire, ils se fondent en partie sur des effets observables, mais ils insistent également sur ce que l'on pourrait appeler les effets connexes de ces interventions en expliquant par exemple que leur impact est globalement plus positif que négatif, que l'existence de ces programmes lance à leurs destinataires le message que la société se préoccupe de leur sort ou, au reste de la population qui soutient ces programmes par le biais de sa contribution fiscale, que des efforts tangibles et fructueux sont faits

pour rentabiliser cet “investissement collectif”. Par ailleurs, il faut bien constater que l’“efficacité” de ces interventions est assez rarement évaluée sous l’angle du “bien-être”. La plupart du temps, on se contente de déduire, en extrapolant, que l’intégration au marché du travail constitue, en soi, un facteur positif pour le “bien-être” des individus concernés de même que pour leur famille. Dans le cas des femmes et plus particulièrement des femmes responsables d’une famille monoparentale, les écrits recensés sont loin de démontrer que cette déduction justifie la popularité qu’ont connue, au cours des deux dernières décennies, les mesures actives en faveur de l’emploi, surtout lorsque ces dernières se limitent précisément au secteur de l’emploi. On reste sur l’impression que ces mesures, dans bien des cas, visent davantage à modifier le comportement jugé inadéquat des destinataires de l’intervention (ex. diminuer le nombre des naissances hors mariage par le *welfare*) qu’à améliorer leurs conditions de vie (Dandurand et McAll, 1996). Ce sont les pays qui ont adopté une conception plus globale ou transversale de l’“activation” qui semblent avoir permis aux femmes visées par ces interventions de connaître une amélioration réelle de leur niveau de “bien-être”.

Tirée d’un rapport produit par des experts québécois, la longue citation qui suit résume assez bien où en est l’état des connaissances sur l’impact des mesures actives d’emploi, du point de vue du “bien-être” des mères et de leurs enfants:

Bien que la recherche soit encore très peu développée dans ce domaine, quelques études démontrent les effets positifs (ils ne le sont pas toujours et ne sont pas légion) que peuvent tirer les (jeunes) mères de programmes de soutien et d’accompagnement dans leur démarche d’emploi. Les programmes qui aboutissent à des résultats positifs semblent davantage proposer une approche globale, offrent du parrainage communautaire et un accompagnement individuel, des services de garde et même de transport. Chez les mères, ces bénéfices peuvent apparaître sous la forme d’une augmentation de la scolarité, du revenu, de l’occupation professionnelle ou d’une meilleure planification des naissances. Chez les enfants, on rapporte l’acquisition d’un meilleur vocabulaire et moins de problèmes de comportements dans un environnement maternel moins contrôlant, moins punitif, plus actif et plus affectueux (Bouchard, Labrie et Noël, 1996: 141).

Déjà fort nuancé dans le jugement “positif” qu’il porte sur les mesures actives d’emploi, ce discours est pourtant plus optimiste que celui d’autres auteurs québécois qui, sur la base d’une enquête effectuée auprès de “quatre-vingt six jeunes chefs(fes) de famille” (dont plus de neuf sur dix sont des femmes), en arrivent à la conclusion que les femmes qui ont participé à des

“programmes d’employabilité” ont tendance à manifester moins de confiance en elles-mêmes que celles qui ont plutôt choisi de consacrer leurs énergies à la “garde des enfants au quotidien”. Les auteurs proposent une explication qui, elle aussi, mérite d’être citée in extenso (René, Provost et Portebois, 1995: 117-118):

[...] les résultats objectifs qui découlent des programmes peuvent s’avérer, en eux-mêmes, producteurs d’un sentiment d’exclusion et de plus faible estime de soi. Comment? Par de multiples expériences d’employabilité peu convaincantes; par un placement en emploi peu intéressant ou non réussi, etc. Donc par un rapport au marché du travail plus réel, concret, qui fait apparaître les difficultés de s’intégrer, surtout lorsque l’on ne dispose ni d’une bonne formation, ni de compétences particulières.

Tous ces facteurs, intrinsèquement liés aux programmes et à son processus, peuvent donc amener la participante à se percevoir plus négativement sous de multiples dimensions de sa vie. Tous ces facteurs ont en commun, contrairement à ce que vivent les non-participantes, de n’envoyer que des messages négatifs: “il n’y a pas d’emploi; les emplois sont précaires; tu n’es pas assez formée; tu n’as pas assez confiance en toi, etc.”. Or, la littérature sur l’identité et l’estime de soi nous rappelle à juste titre que “si la plupart des messages envoyés par les autres a un caractère négatif, l’image de soi de l’individu est dévalorisée”.

Dans la mesure où elles ont à assumer des responsabilités familiales, et à plus forte raison lorsqu’elles vivent en situation de monoparentalité, les femmes qui participent à des mesures d’“employabilité” ont bien sûr tendance à juger de la valeur de ces dernières en tenant compte de l’impact que leur participation a sur leurs enfants. On ne peut en effet aborder la question du “bien-être”, dans ce contexte, sans faire référence à celui des enfants. Cela dit, peu d’études rigoureuses ont été consacrées à ce sujet (St. Pierre, Layzer et Barnes, 1995; Wilson, Ellwood et Brooks-Gunn, 1995; Zaslow, Moore, Morrison et Coiro, 1995). Les écrits disponibles indiquent néanmoins que les enfants de milieux défavorisés, en général, ont avantage à voir leur mère quitter l’aide sociale pour le marché du travail, surtout lorsque cette transition se fait sur une base volontaire. L’amélioration du sort de ces enfants, qu’ils soient d’âge préscolaire ou scolaire, peut être observée à travers plusieurs indices: estime de soi, santé, préparation aux études, résultats scolaires en mathématiques, performances sur le plan de la lecture, richesse du vocabulaire et même, d’après certaines études, mesure du quotient intellectuel (Zaslow et Emig, 1997). On a également pu constater que la qualité de l’emploi (ex. sa stabilité) occupé par la mère de même que son niveau d’instruction semblent influencer le “bien-être” des enfants. Les chercheurs nous mettent donc en garde contre un excès d’optimisme en ce qui a trait à cette question, plusieurs

facteurs connexes à l'emploi devant être pris en considération (Zaslow, McGroder, Cave et Mariner, 1999).

Selon une enquête américaine réalisée au début des années 1990 auprès de 357 femmes participant à des mesures d'«employabilité», la plupart sur une base volontaire (le programme JOBS pour *Job Opportunities and Basic Skills*), la majorité des mères ont tendance à porter un jugement plutôt positif sur l'impact que leur participation a sur leurs enfants. Elles y voient par exemple une opportunité pour leur offrir un «modèle positif», une chance d'acquérir de meilleures compétences sociales et d'obtenir de meilleurs résultats scolaires, l'occasion d'apprendre à interagir avec leurs pairs, l'accès à un environnement plus favorable à leur épanouissement, etc. Cependant, les auteurs de cette recherche insistent sur le fait que cette perception relativement positive de leur expérience est directement associée à deux facteurs: d'abord au caractère volontaire de la participation de ces femmes aux mesures d'«employabilité» et, ensuite, à l'existence de services de garde et de soins de qualité pour leurs enfants (Hagen et Davis, 1996). Comme le démontrent les rares études sur le sujet, cette dernière condition joue un rôle très important dans la capacité des mesures d'«employabilité» à susciter une participation soutenue et efficace des femmes. C'est souvent faute d'avoir accès à des services de garde qu'elles estiment de qualité (et cette précision est de première importance pour les femmes interviewées) que ces dernières mettent fin à leur participation à ce type de mesures (Meyers, 1993 et 1995).

Il est à noter que les perceptions mises en relief dans le cadre de l'enquête effectuée par Hagen et Davis ne sont pas positives que du seul point de vue du «bien-être» des enfants, mais qu'elles le sont également pour les femmes elles-mêmes. La forte majorité reste en effet sur l'impression que leur participation les a aidées à améliorer leurs «compétences parentales» et à relever leurs niveaux d'«estime de soi» et d'«autonomie» (Hagen et Davis, 1995). Cette impression est confirmée par d'autres études qui démontrent en outre que les enfants, en général, courent nettement plus de risques, sur les plans cognitif et comportemental, à voir leur mère «dépendre de l'aide sociale» qu'à devoir composer avec le fait qu'elle travaille ou qu'elle cherche à travailler (Lefebvre et Merrigan, 1998).

Soulignons qu'au cours des dernières années aux États-Unis, dans le contexte de la plus importante "réforme" qu'aient subie les programmes d'assistance publique de ce pays depuis leur création, on voit apparaître des programmes principalement destinés aux femmes et qui ont pour objectif d'aider ces dernières, non seulement à sortir de l'aide sociale et à dénicher un emploi, mais aussi à améliorer leur "estime de soi" et leur capacité de "recourir aux ressources de leur milieu" (soutien social). Comme ces programmes sont de création relativement récente, on en connaît mal les effets. Une évaluation du programme *Leadership for Employment, Achievement and Purpose* (LEAP) mis en oeuvre par l'État du New Hampshire révèle toutefois que ce type d'intervention peut donner des résultats intéressants. La qualité de vie d'une bonne partie des destinataires se serait sensiblement améliorée et, selon leur propre appréciation, la plupart d'entre elles auraient bénéficié de ce programme dans leurs interactions avec leur milieu, y compris professionnel pour celles qui ont pu dénicher un emploi. Les auteurs de la recherche en tirent la conclusion, exprimée sous forme de recommandation aux concepteurs de ce type de programmes, qu'il est souhaitable de permettre aux femmes visées par ce genre d'intervention de "participer activement à leur propre apprentissage" (Wichroski, Zunz et Forshay, 2000).

SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT

Il est devenu banal de souligner que le marché du travail a connu au cours des dernières décennies une véritable mutation. La présence accrue des femmes au sein de la population active et le développement des emplois qualifiés d'"autonomes" (certains préfèrent dire "indépendants") sont deux des plus importantes caractéristiques de cette évolution. Constituant autrefois des fiefs réservés presque exclusivement aux hommes, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises représentent aujourd'hui l'une des options qui peuvent être envisagées par une partie des femmes désireuses d'acquérir plus d'autonomie. Quelques-uns des écrits recensés traitent de cette question, en faisant le lien entre d'une part cette quête d'autonomie et, d'autre part, le fait qu'une partie des femmes concernées dépendent également pour leur subsistance de programmes de sécurité du revenu. La question, en l'occurrence, est d'abord de savoir si la stimulation de l'entrepreneuriat chez ces femmes en situation de dépendance socio-économique peut les aider à devenir vraiment plus autonomes et, ensuite, de vérifier si l'acquisition de cette autonomie peut améliorer leur niveau de bien-être et, éventuellement, celui de leurs enfants. Précisons que ce n'est pas l'entrepreneuriat qui, en soi, nous intéresse ici, puisque cette notion ne s'inscrit pas forcément

dans le champ des politiques publiques. Cette réalité n'a d'intérêt dans le cadre de cette recension que dans la mesure où elle fait l'objet d'interventions gouvernementales visant à stimuler chez les femmes concernées l'esprit d'entreprise, et ce en vue de les rendre plus autonomes ou, plus prosaïquement, de faire en sorte qu'elles n'aient plus à recourir à l'assistance publique pour assurer leur subsistance et celle de leurs enfants.

Les écrits qui abordent l'ensemble de ces questions ne sont pas nombreux et les conclusions qui s'en dégagent ne sont pas très encourageantes. Cela dit, il convient de préciser que ce n'est généralement pas en tant que tel le principe de l'entrepreneuriat que ces écrits remettent en cause, mais plutôt les caractéristiques des programmes mis en oeuvre pour actualiser ce principe, de même que les effets de ces programmes. Après avoir souligné le succès que remporte aux États-Unis, depuis quelques années, l'encouragement à l'entrepreneuriat (*microenterprise*) comme "stratégie de lutte contre la pauvreté", les auteurs d'une recherche portant plus spécifiquement sur un programme de formation à l'entrepreneuriat destiné aux femmes (*MicroFem*), en arrivent par exemple à la conclusion que ce programme produit chez la plupart de ses destinataires des effets contraires à ceux recherchés (Bachrach Elders et Main, 1998). Comme l'expliquent les auteurs de cette recherche, c'est en partie la philosophie même du programme qui explique cette situation. De fait, le programme tend à encourager ces femmes, dont plusieurs bénéficient de l'assistance publique, à rentabiliser une partie de leurs activités domestiques et à canaliser leurs compétences personnelles sous forme d'activités à but lucratif (*pink-collar businesses*). Ce faisant, on n'agit toutefois que marginalement sur les conditions de vie de ces femmes et on ne fait que légitimer, en termes économiques, une situation qui a pour caractéristique de les maintenir à l'écart du marché du travail. *MicroFem* est un organisme à but non lucratif qui, au cours des années 1990, a reçu des subventions du gouvernement fédéral américain dans le but, justement, de favoriser l'insertion économique de femmes en situation de dépendance financière. Or, cette recherche de type ethnographique tend à démontrer que la plupart des femmes ayant utilisé les services de l'organisme, non seulement n'ont pas vu leurs conditions de vie s'améliorer, mais ont également conservé un goût assez amer de leur expérience. Les auteurs de la recherche en tirent la conclusion que l'encouragement à l'entrepreneuriat comme approche pour aider les femmes en situation de dépendance financière à devenir plus autonomes jouit sans doute d'une perception positive auprès de l'opinion publique, mais que cette perception repose sur une "vision idéalisée" (*romanticized*) de l'entrepreneuriat. C'est en accentuant la "visibilité" du succès remporté par une minorité de

femmes qui ont vraiment bénéficié du soutien de l'organisme que ce dernier a réussi à se forger une réputation d'efficacité. Cet organisme et plusieurs de ceux qui adoptent une approche similaire semblent miser sur le fait que l'esprit d'entreprise jouit d'une perception favorable dans le contexte de la société américaine et négligent plusieurs aspects de la réalité vécue par les femmes auprès desquelles ils interviennent, une réalité souvent affectée par l'isolement social, le manque de formation ou d'expérience de travail, la lourdeur des responsabilités domestiques, une faible estime de soi, etc. Pour donner les fruits qu'on en attend, il faut que l'encouragement à l'entrepreneuriat visant les femmes en situation de dépendance tienne compte de cette réalité et ne se contente pas de véhiculer de façon plus ou moins volontariste les vertus de la "micro-entreprise". Les femmes qui n'arrivent pas à rencontrer les attentes de ce modèle idéalisé risquent de ressortir de leur expérience encore plus vulnérables qu'elles ne l'étaient initialement.

SERVICES D'ORIENTATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLES POUR LES PERSONNES QUI VIVENT UNE "SITUATION PARTICULIÈRE"

Pour la majorité des gens, l'insertion professionnelle est un processus qui se vit plus ou moins facilement ou difficilement selon les individus, en fonction de caractéristiques diverses comme l'âge, la personnalité, les origines sociales, etc. Certaines personnes ont plus de difficultés que d'autres à s'insérer dans le marché du travail parce qu'elles se démarquent de la majorité en raison, par exemple, de problèmes de santé mentale ou parce que leur autonomie physique est limitée. De nos jours, c'est généralement dans une optique d'intégration qu'est abordée la situation de ces personnes. On tend, en d'autres mots, à faire en sorte que ces dernières puissent mener une vie aussi "normale" que possible, quitte à devoir adapter leur environnement, les équipements collectifs, les institutions (etc.) pour faciliter cette intégration. Dans le domaine de l'emploi et de l'insertion professionnelle, cette approche peut donner lieu à la mise en place de mesures spécialement conçues pour ces personnes (ex. services de réadaptation, soutien professionnel systématique et continu) ou, au contraire, elle peut se faire en misant sur les capacités du marché du travail à accueillir ces personnes en ne mettant à leur disposition que le minimum de ressources nécessaires pour les aider, par exemple, à dénicher un "emploi régulier" (*competitive job*) et à se donner de bonnes chances de le conserver. Cette seconde approche mise donc sur les aptitudes de la personne à répondre aux exigences du marché du travail alors que la première mise davantage sur l'efficacité des services d'orientation et d'insertion professionnelles.

C'est l'approche favorisant l'insertion dans le marché du travail régulier qui nous semble la plus conforme au principe du "social actif". De fait, elle amène les destinataires de l'intervention à mobiliser leurs ressources personnelles et sociales de manière à accentuer leur capacité de participer activement à la vie collective, en l'occurrence, à la vie économique. La littérature sur le sujet n'est pas abondante, peut-être parce qu'il ne semble pas évident pour tout le monde que les personnes qui connaissent de sérieux problèmes de fonctionnement puissent vraiment participer à la vie économique de leur société, mais on a tout de même pu constater que les personnes atteintes de "problèmes de santé mentale sévères" tirent davantage profit de l'approche misant sur l'insertion au marché du travail régulier que de l'autre approche. Non seulement la première leur permet-elle mieux de dénicher et de conserver un emploi, mais on a également pu constater que le fait de bénéficier de services d'orientation et d'insertion professionnelles contribuait à améliorer la "qualité de vie" de ces personnes et à renforcer leur "estime de soi". Les écrits sur le sujet font en fait ressortir que les personnes atteintes de problèmes psychiatriques, lorsqu'elles le peuvent, préfèrent occuper des "emplois réguliers" plutôt que des "emplois protégés" (Drake, McHugo, Bebout, Becker, Harris, Bond et Quimby, 1999).

LE TRAVAIL, LA RETRAITE ET LE VIEILLISSEMENT

Le "droit à la retraite" fait partie de ces revendications qui ont marqué l'apparition et le développement de l'État-providence et il est assez courant dans la littérature que cet "acquis" soit associé à l'amélioration qu'a connue la situation financière d'une bonne partie des personnes âgées dans plusieurs pays industrialisés au cours des dernières décennies. Il est cependant évident que la promotion de la "retraite active", pour reprendre une expression qui a connu beaucoup de succès dans la littérature gérontologique, ne rime pas toujours avec le principe du "social actif" tel qu'il est entendu ici. De fait, encourager les travailleurs et les travailleuses à se prévaloir de leur "droit à la retraite" et faire valoir les avantages de la retraite anticipée ne sont pas les meilleurs moyens de favoriser le "social actif". Il n'est d'ailleurs plus de mise, dans la plupart des travaux de politiques sociales abordant la question de la retraite ou soulevant celle du vieillissement démographique, de faire la promotion de la retraite anticipée. On tend au contraire, depuis quelques années, à explorer des avenues qui permettront aux travailleurs et aux travailleuses en fin de carrière de rester aussi

autonomes que possible, quitte à adapter le marché du travail de manière à faciliter l'exercice de cette autonomie. Certaines publications récentes de l'OCDE sont d'ailleurs fort explicites sur ce sujet: "La réforme des pensions doit avoir pour objectif de rééquilibrer les incitations à l'intention tant des employeurs que des travailleurs, de manière à favoriser la poursuite de l'activité professionnelle" (Buchele et Scherer, 1998: 36). Par ailleurs, même les auteurs qui voient malgré tout une "orientation prometteuse" dans l'"extension de la préretraite progressive" sont d'avis que la retraite ne devrait surtout pas signifier, pour les individus concernés, une mise à l'écart de la société et que cette "préretraite progressive" n'a d'intérêt que "dans la mesure où elle peut favoriser le développement de formes alternatives de participation à l'échange social" (Perret, 1994: 274-275).

Au cours des années 1990, les travaux de l'OCDE sur le thème du vieillissement ont clairement favorisé l'approche du "social actif", d'une part en cherchant à démontrer que l'évolution démographique et économique des sociétés industrialisées ne laissait guère d'autres choix que d'encourager les travailleurs et les travailleuses à demeurer en "activité" et, d'autre part, en s'efforçant de mettre en relief les avantages de cette orientation, à la fois pour les individus concernés et pour l'ensemble de la société (Shigehara, 1998; Walters, 1997: 226). Les options mises de l'avant par l'OCDE sont bien connues. Pour n'en citer que quelques-unes, mentionnons le relèvement de "l'âge ouvrant droit à une pension de retraite", la "retraite progressive" et "l'apprentissage à vie". Il s'agit, dans tous les cas, de faciliter la participation des personnes vieillissantes à la "vie active". Cette voie, selon l'OCDE, s'impose sur les plans démographique et économique, mais comporte aussi des avantages du point de vue du "bien-être" des personnes:

Nous avons vu dans ce chapitre qu'il était impératif d'augmenter les taux d'emploi et de relever l'âge effectif de départ à la retraite pour compenser les charges financières qu'entraîne le vieillissement des populations. Par ailleurs, d'après ce que l'on a observé, les personnes qui travaillent plus longtemps jouissent d'une meilleure santé dans leur vieillesse. La conclusion qui s'impose aux pouvoirs publics est claire: il est impératif que les travailleurs poursuivent plus longtemps leur activité professionnelle (Hicks, 1996: 87).

Les études sur le sujet semblent très peu nombreuses, mais on estime tout de même que la participation au marché du travail aurait un certain impact sur la consommation des services de santé par les personnes âgées. Une étude américaine, réalisée dans une petite région de la Caroline

du Nord, suggère que l'augmentation de l'utilisation des services hospitaliers par les personnes âgées au cours des années 1970 et 1980 pourrait s'expliquer à la fois par la hausse moyenne de leurs revenus et par une diminution de leur participation au marché du travail. L'auteur de cette recherche en tire la conclusion que des politiques visant à faciliter la participation active des personnes âgées, notamment dans le domaine de l'emploi, pourraient aider à maîtriser l'évolution à venir des dépenses hospitalières attribuables à ce segment de population (Weaver, 1996).

2. LE REVENU

Même si la démonstration scientifique de cette argumentation n'a pas la solidité qu'on lui attribue dans certains milieux, la "dépendance" et la "passivité" sont des effets qui ont été souvent imputés aux régimes de sécurité du revenu, plus particulièrement ceux qui s'inscrivent dans une logique d'assistance (Koon, 1997; Moffitt, 1992). Aux États-Unis, ce thème représente d'ailleurs l'un des leitmotifs dominants du discours de la "nouvelle droite" qui a influencé de manière importante les réformes qu'a subies le système de *welfare* au cours des deux dernières décennies. Les tenants de ce discours n'ont jamais hésité à associer de multiples problèmes sociaux et psychologiques à cette "dépendance": stigmatisation et humiliation, violences et abus envers les enfants, toxicomanie, alcoolisme, prostitution, prolifération des situations de monoparentalité, grossesses précoces, naissances illégitimes, transmission intergénérationnelle de la dépendance financière, décrochage scolaire (Besharov, 1993; Moffitt, 1992; Ulysse et Lesemann, 1997: 145; Wilson, Ellwood et Brooks-Gunn, 1995)... La valeur des arguments mis de l'avant par ce discours ont fait l'objet de bien des débats au cours des deux dernières décennies, mais une chose est certaine, c'est que ces arguments ont fortement contribué à stigmatiser la clientèle de ces programmes aux yeux de l'opinion publique et à alourdir ainsi ce que l'on pourrait appeler le fardeau psychosocial de cette "dépendance"; à tel point d'ailleurs que certains auteurs en sont venus à attribuer au *workfare*, indépendamment de son efficacité réelle, le "bénéfice marginal" de contribuer à atténuer le poids de cette stigmatisation (cette thèse s'inscrit dans une mouvance connue sous le nom de "révolte fiscale"; Besley et Coate, 1992). Ce courant de pensée s'est montré particulièrement convaincant aux États-Unis et dans d'autres pays de culture anglo-saxonne, mais ses arguments ont également séduit une large fraction de l'opinion publique dans plusieurs sociétés occidentales, dans le sillage notamment de la mondialisation de l'économie. À travers un vocabulaire et des pratiques qui peuvent varier d'un pays à l'autre, on retrouve des traces de cette mouvance idéologique dans de nombreux projets de réforme qui ont été mis de l'avant et assez souvent mis en oeuvre au cours des années 1990. Aux États-Unis, le président Bill Clinton, pourtant Démocrate, affirmait par exemple peu après son arrivée au pouvoir que son intention, à l'instar des nombreux appels en ce sens au sein du Parti républicain, était de procéder à une réforme de l'assistance publique qui aurait pour effet : "to shift people from entitlement programs to empowerment programs" (cité par Perkins, 1995: 780).

De fait, le recours aux mesures actives peut facilement être perçu et présenté comme un moyen pour lutter contre la “dépendance” et la “passivité”. Une partie relativement importante de la littérature sur les politiques sociales traite de cette question. Beaucoup plus rares sont cependant les travaux scientifiques qui mettent l’accent sur les effets que peut avoir l’activation des politiques et des programmes de sécurité du revenu sur le bien-être de leurs destinataires.

Parmi ces derniers, deux catégories sont visées de manière plus directe : il s’agit des femmes, plus spécifiquement celles qui sont responsables d’une famille monoparentale, et de leurs enfants. Selon toute vraisemblance, si ces deux catégories de destinataires sont celles qui retiennent le plus fortement l’attention dans la littérature, c’est d’abord parce qu’elles comptent parmi les principales clientèles des programmes de sécurité du revenu de type assistanciel, mais aussi parce que leurs conditions de vie (et, aux yeux de la “nouvelle droite”, leurs modes de vie) les placent au coeur de la problématique du renouvellement des politiques sociales dans le domaine de la sécurité du revenu en soulevant des enjeux cruciaux pour cette problématique. De fait, avec l’augmentation importante de la participation des femmes au marché du travail, c’est le rôle traditionnellement joué par ces dernières dans le domaine des soins et de l’éducation aux enfants qui a été bousculé et l’activation des politiques de sécurité du revenu vient, de façon évidente, agir sur cette réalité. L’idée est d’instaurer des politiques et des programmes qui, en principe, devraient permettre à ces femmes d’assumer adéquatement et de façon simultanée leurs “responsabilités” professionnelles et familiales. Les enfants, bien sûr, sont eux aussi directement affectés par cette réalité. Ils le sont d’abord par le fait que les caractéristiques de leur milieu de vie (famille, services de garde, école...) résultent des choix politiques effectués en matière de sécurité du revenu, mais ils le sont aussi pour une autre raison tout aussi importante, à savoir que l’une des principales motivations de ces choix politiques est d’éviter que la “dépendance” et la “passivité” se pérennisent. La “transmission intergénérationnelle” de ces effets pervers attribués aux politiques de revenu de type assistanciel, en d’autres mots, est devenue un enjeu de premier plan dans le renouvellement de ces politiques sociales (Rehner Iversen et Farber, 1996).

LA QUESTION DU “BIEN-ÊTRE”

Bien qu’ayant fait l’objet de vifs débats au cours des dernières décennies, ces questions ont été relativement peu abordées sous l’angle du “bien-être”, du moins dans la littérature scientifique. Elles ont été plus souvent traitées en termes financiers (ex. lutte aux déficits budgétaires, poids du fardeau fiscal) ou moraux, voire idéologiques (ex. équilibre des droits et des responsabilités, autonomie des individus et des familles, transmission des valeurs). C’est dans une optique assez étroite qu’est “traditionnellement” traitée la question du “bien-être” dans cette littérature où ne sont examinées en général, et même dans le meilleur des cas, que des réalités comme le revenu, l’alimentation, l’habillement, la santé (Moffitt et Ver Ploeg, 2001: 4-5)... Il est beaucoup plus rare que l’on s’attarde, par exemple, aux questions de violence conjugale ou de grossesse (O’Campo et Rojas-Smith, 1998). Les études empiriques visant à mesurer le niveau de “bien-être psychologique” (“estime de soi”, “détresse psychologique”, “sentiment d’impuissance”, etc.) des destinataires des programmes d’assistance financière ont pour leur part tendance à confirmer que la dépendance à l’égard de ces programmes, surtout lorsqu’elle se prolonge, a des effets négatifs sur ces personnes et plus particulièrement sur les femmes (Elliott, 1996; Ensminger, 1995; Nichols-Casebolt, 1986). Cependant, comme le démontrent certaines recherches, s’il est vrai que cette dépendance peut affecter le moral et plus largement le “bien-être psychologique” des personnes qui la vivent, il ne faudrait surtout pas penser que la solution au problème est de mettre fin de manière radicale à cette dépendance. De façon assez prévisible, on a pu constater que cette dernière est en fait nettement moins nocive pour le moral des destinataires de l’intervention que les “coupures” effectuées de manière abrupte dont l’impact, a-t-on pu constater, est non seulement très négatif mais aussi durable (Kulis, 1988) Il convient toutefois de préciser que les recherches évoquées ici ne sont généralement pas axées sur les mesures destinées à “activer” les programmes concernés mais plutôt sur l’impact de la dépendance financière appréhendée de manière globale. Une partie des écrits recensés contient néanmoins de l’information pertinente sur les effets que l’activation des politiques et mesures de sécurité du revenu peuvent avoir sur le bien-être de leurs destinataires.

Avant d’examiner ces écrits, soulignons cependant une chose dans laquelle plusieurs verront sans doute une évidence, à savoir que les problèmes d’insécurité du revenu découlent dans une mesure importante des problèmes qui affectent le secteur de l’emploi. De l’avis de certains

analystes, l'accent qui a été mis sur le renouvellement des programmes de sécurité du revenu durant la dernière décennie s'explique en bonne partie par l'incapacité ou le manque de volonté des États industrialisés à agir efficacement sur le marché du travail. De ce point de vue, les choix effectués en matière de politiques de sécurité du revenu et qui ont fait l'objet d'intenses débats au cours des dernières années sont, par rapport à ceux qui auraient pu ou dû être faits en matière d'organisation du travail, peu susceptibles d'améliorer en profondeur et de façon durable la situation des personnes et des populations concernées (Amott, 1994). Pour le dire en termes simples, contrairement à ce que soutiennent les promoteurs des "réformes" de la sécurité du revenu qui ont été si diserts au cours des dernières années, ce ne sont pas les caractéristiques des systèmes de sécurité du revenu qui constituent l'essentiel du problème, mais plutôt les caractéristiques mêmes du marché du travail et les conditions d'emploi qui en découlent: horaires, salaires, sécurité, respect, etc. En refusant ou en se montrant incapable d'agir sur ces réalités, on se condamne, du moins selon une partie des écrits recensés, à ne pouvoir influencer que de façon marginale les problématiques identifiées. La teneur idéologique de cette question n'échappera certainement pas au lecteur mais ce serait, à notre avis, vouloir "faire l'autruche" que de ne pas l'évoquer.

LES MÈRES ADOLESCENTES

Sachant que les femmes et les enfants sont les principales catégories de destinataires à qui s'intéressent les écrits recensés, il n'est pas étonnant de constater que les mères adolescentes aient retenu l'attention de ces travaux d'une manière plus particulière. Ce segment de population regroupe toutes les caractéristiques susceptibles de justifier l'activation des politiques de sécurité du revenu. Elles sont jeunes, font face à de lourdes responsabilités souvent difficiles à concilier, peuvent exercer une influence déterminante sur leurs enfants, subissent sans doute de façon moins tenace que leurs aînées les préjugés d'"atavisme" dont sont très souvent victimes les bénéficiaires de l'assistance publique, etc. Bref, tout indique que les mères adolescentes constituent une "clientèle de choix" pour l'activation des politiques et mesures de sécurité du revenu. Aux États-Unis, cette clientèle a même été ciblée d'une manière très particulière au cours des années 1980 et 1990. Comme l'explique la citation qui suit (Moffitt et Ver Ploeg, 2001: 16):

Over time, the early concentration of widows in the program [AFDC] in the 1940s was followed by a dominance of divorced and separated women in the 1960s and 1970s, and finally the growth and predominance of never-married women in the

1980s and 1990s. This development changed public attitudes toward the program and led to concerns over the implicit support of nonmarital childbearing that the program seemed to provide.

Ces jeunes femmes se retrouvent dans une situation assez délicate. Leur jeunesse constitue un atout dans la mesure où ceux et celles qui sont appelés à intervenir auprès d'elles ont souvent espoir de pouvoir les aider à améliorer leur sort. Par ailleurs, elles font aussi l'objet de préjugés. Il est en effet courant qu'elles soient stigmatisées en raison de leur situation et il est également bien connu que leur "profil" les expose à être d'emblée perçues comme une clientèle de longue durée pour les programmes d'aide sociale. Après tout, ne sont-elles pas en partie responsables de leur sort? Cette ambivalence, selon certains des écrits recensés, vient influencer de façon significative et bien concrète les interventions auprès de ces jeunes femmes. Elles sont souvent traitées avec condescendance et paternalisme alors qu'on leur demande au même moment de faire preuve d'autonomie et de démontrer qu'elles désirent vraiment participer activement à la vie collective tout en sachant que les débouchés qui s'offrent à elles, notamment sur le marché du travail, sont rarement de nature à leur permettre de vivre d'une façon vraiment autonome (Horowitz, 1995). Certains auteurs vont même jusqu'à qualifier de "schizoïde" la politique qui, aux États-Unis, accentue depuis quelques années les pressions exercées sur ces jeunes femmes dont il est maintenant exigé qu'elles participent de manière de plus en plus active au marché du travail tout en faisant preuve, au même moment, d'une attention beaucoup plus significative aux besoins de leurs enfants (Schorr, 2001: 48-51).

Les mères adolescentes ont fait l'objet d'interventions ciblées au cours des deux dernières décennies (Aber, Brooks-Gunn et Maynard, 1995). La littérature scientifique tend d'ailleurs à démontrer que de nombreux problèmes sociaux sont connexes à ce que vivent ces jeunes femmes: difficultés scolaires vécues par les enfants et les adolescents issus de ces milieux familiaux, délinquance, activités sexuelles précoces, grossesses à l'adolescence, fugues, etc. Le programme *Teenage Parent Welfare Demonstration*, instauré en 1986 aux États-Unis, constitue un bon exemple d'activation relié à ce type d'interventions gouvernementales. Ce programme fédéral, comme plusieurs autres dans le domaine, valorise fortement l'éthique du travail et voit dans ce dernier la meilleure option à offrir aux mères adolescentes et à leurs enfants pour leur permettre d'acquérir ou d'accroître leur autonomie. Le programme vise deux objectifs : réduire le nombre de

grossesses à l'adolescence et faciliter l'insertion professionnelle des mères adolescentes. Il repose sur trois principes que l'on peut résumer comme suit : les parents sont les premiers responsables de leur santé et de celle de leurs enfants, les autorités gouvernementales se doivent d'aider les mères qui vivent de l'assistance publique à devenir autonomes et toute intervention en ce sens doit être mise en branle le plus tôt possible de manière à éviter que le syndrome de la dépendance ne fasse son apparition. Ce programme, comme on peut le constater, s'inscrit donc dans une logique de *workfare*.

Une recherche d'une durée de deux ans et à caractère expérimental, effectuée auprès de milliers de mères adolescentes vivant de l'assistance publique, tend à démontrer que cette intervention a affecté de manière assez significative mais aussi fort partielle le "bien-être" des mères concernées et de leurs enfants (Aber, Brooks-Gunn et Maynard, 1995). Avant de présenter ces résultats, précisons que la participation aux activités du programme visant à rendre les destinataires de l'intervention plus autonomes (ex. scolarisation, expérience de travail) était obligatoire, sous peine de pénalités financières. Il est bon de préciser également que l'âge moyen des mères concernées était de 18 ans et que plus de 90% d'entre elles n'avaient jamais été mariées et ne cohabitaient pas avec un conjoint. Près de la moitié d'entre elles vivaient chez leurs parents. À noter enfin que seuls les résultats relatifs au "bien-être" des destinataires sont exposés ici. Ces résultats démontrent qu'après deux années de participation au programme, les mères adolescentes avaient effectivement connu une certaine amélioration de leur situation en ce sens qu'elles fréquentaient l'école, étaient engagées dans une expérience de travail ou s'étaient trouvé un emploi dans une proportion légèrement supérieure (mais statistiquement significative) à celle de leurs homologues du groupe contrôle. La participation au programme leur avait aussi permis d'atténuer leur niveau de dépendance à l'égard de l'assistance publique et d'améliorer leur niveau de revenus mensuels. Par ailleurs, cette même participation ne les avait guère aidées à améliorer leurs relations avec le père de l'enfant (ex. nombre de contacts, cohabitation, soutien financier), ni à se sortir de leur situation de pauvreté, ni à éviter d'autres grossesses précoces, et ce, même en ayant bénéficié de services de planning familial. Les auteurs de la recherche ont également essayé de vérifier, par le biais d'observations et d'entrevues, si la participation à ce programme avait contribué à améliorer les compétences parentales de ces jeunes femmes et le niveau de "bien-être" de leurs enfants. Les chercheurs en sont arrivés à la conclusion que la participation au programme,

en dépit de son caractère obligatoire, ne semblait avoir nui ni aux enfants ni à l'exercice des responsabilités maternelles. Cela dit, comme le précisent ces mêmes auteurs, conclure à l'absence d'effets nocifs n'équivaut nullement à constater que ce programme aurait des effets positifs sur le plan du " bien-être " des destinataires de l'intervention. Cette recherche permet plutôt de conclure, au mieux, que ce type de programme peut aider ses destinataires à améliorer légèrement leur niveau d'autonomie sur les plans professionnel et scolaire, sans compromettre de façon évidente leur niveau de compétences maternelles ni le développement de leurs enfants.

LES "COMPÉTENCES PARENTALES"

Dans le cadre des débats entourant la question de la "réforme de la sécurité du revenu", laquelle fait l'objet de plusieurs des écrits scientifiques recensés ici, le thème de la dépendance est très fréquemment soulevé et l'est en outre de bien des façons. Il est généralement considéré par les partisans de l'approche *workfare* que cette dernière est loin de ne se justifier que sous l'angle économique. On lui attribue également des vertus que l'on pourrait qualifier de sociales ou même de psychosociales. C'est dans cet esprit que l'on tend à soutenir que l'incitation au travail devrait avoir pour effet connexe d'améliorer les compétences parentales des prestataires de la sécurité du revenu. Le raisonnement qui sous-tend cette opinion consiste à dire que des parents qui travaillent et qui sont autonomes sur le plan financier sont plus susceptibles, ne serait-ce qu'en vertu du principe de l'exemplarité, de fournir à leurs enfants un apprentissage de la vie qui les aidera à devenir autonomes à leur tour. Des recherches américaines effectuées au cours des années 1980 et 1990 alimentent ce raisonnement en faisant ressortir, par exemple, que les jeunes qui proviennent de familles vivant de l'aide sociale pendant une période prolongée ont tendance à avoir des taux de décrochage scolaire plus élevés et des performances scolaires moins reluisantes, manifestent plus de problèmes de comportements, sont plus fréquemment exposés au risque de grossesse précoce, etc. (Wilson, Ellwood et Brooks-Gunn, 1995).

Certains auteurs estiment toutefois que cette vision des choses découle d'une interprétation un peu trop étreinte de l'"éthique du travail" (Baratz et White, 1996). Avant même d'avoir cherché à vérifier s'il est fondé de croire que des parents au travail sont ou peuvent être de meilleurs parents, les partisans du *workfare* postulent que c'est effectivement le cas, ce qui ne les prédispose donc pas à vérifier si cette opinion est fondée. Or, rien ne permet d'établir a priori que

l'occupation d'un emploi représente un facteur positif du point de vue des compétences parentales. On pourrait même objecter à cette vision de la réalité qu'elle fait peu de cas des conséquences qu'ont, sur les enfants, les efforts exigés de leurs parents défavorisés pour occuper un emploi ou pour se rendre plus "employables". Selon certains des écrits recensés, le "consensus" qui s'est créé au cours des années 1980 et 1990 autour des vertus du *workfare*, aux États-Unis plus particulièrement, en a conduit plusieurs à assimiler emploi et qualité de vie et à extrapoler rapidement que les enfants devraient forcément tirer parti de cette équation. L'une des principales critiques adressées à cette dernière est qu'elle repose sur une logique qui tient davantage du préjugé que de la réalité. On estime par exemple que la transition de l'aide sociale au marché du travail peut, dans bien des cas, comporter plus de risques que d'avantages pour l'enfant, surtout si sa mère éprouve de la difficulté à trouver dans son milieu les ressources qui peuvent lui permettre d'effectuer correctement cette transition (Wilson, Ellwood et Brooks-Gunn, 1995).

L'option qui devrait être retenue, si l'on voulait vraiment faire des assistés sociaux de meilleurs parents, ne devrait pas consister à les soumettre au *workfare* mais à leur proposer, que ce soit sur le mode de l'incitation ou de l'obligation, une approche de type *childfare*, c'est-à-dire une approche axée sur l'amélioration spécifique et effective des compétences parentales. Cette position ne constitue pas, à proprement parler, un rejet du *workfare* mais vise plutôt à briser le stéréotype voulant qu'un parent vivant de la sécurité du revenu soit un moins bon parent. Si l'objectif de l'intervention est d'améliorer les compétences parentales, c'est sur ces dernières qu'il faudrait agir et non en postulant que cette hypothétique amélioration découlera d'une participation au marché du travail. Les partisans du *childfare* prônent donc, en parallèle ou à la place des efforts visant à rendre les assistés sociaux plus "employables", des efforts axés sur l'amélioration de leurs compétences parentales. Ce point de vue, comme on peut le constater, souscrit au principe de l'activation de l'intervention, mais en y ajoutant ce que l'on pourrait appeler le principe de la transparence. En l'occurrence, si ce sont les compétences parentales des prestataires de l'assistance publique que l'on souhaite améliorer, c'est bien sur ces dernières qu'il faudrait agir et non en les utilisant comme prétextes pour tenter de légitimer le *workfare*. En d'autres mots, selon ce point de vue, il n'y a pas de raison pour que le "bien-être" des enfants soit utilisé pour justifier le *workfare* puisque le *childfare* représente un objectif qui se justifie de lui-même. Cette orientation, toujours selon ceux qui la font valoir, représente d'ailleurs un juste retour aux

fondements mêmes de l'intervention gouvernementale dans le domaine de l'assistance destinée aux familles défavorisées, puisque cette dernière a été conçue initialement pour venir en aide aux enfants d'abord (Baratz et White, 1996).

ASSISTANCE FINANCIÈRE, MODÈLE PARENTAL ET ABANDON SCOLAIRE

On sait que l'un des reproches auxquels s'exposent les parents qui sont bénéficiaires de l'assistance publique est celui d'offrir à leurs enfants des conditions de vie et même un modèle de vie incompatibles avec les valeurs de leur société (Rehner Iversen et Farber, 1996). Une étude américaine réalisée au cours des années 1990 a cherché à vérifier, de façon empirique et plus spécifique, s'il existe une corrélation entre le statut des parents (selon qu'ils détiennent un emploi ou qu'ils sont prestataires de l'aide sociale) et la propension des enfants à abandonner leurs études de niveau secondaire. Cette étude effectuée auprès de familles défavorisées sur le plan économique tend à démontrer qu'il y a effectivement une corrélation significative entre le niveau de l'abandon scolaire chez les jeunes (l'échantillon utilisé en compte 4 437) et le fait que leurs parents bénéficient de l'assistance publique. Cette conclusion confirme, aux yeux des auteurs de l'étude, qu'il est nettement préférable pour les autorités publiques de chercher à faciliter l'insertion professionnelle des parents, et donc à s'efforcer d'activer les mesures d'aide sociale comme elles l'ont fait au cours des dernières années (le programme visé ici est JOBS, pour *Job Opportunities and Basic Skills*). Cette option est d'autant plus indiquée que l'abandon scolaire aurait tendance à s'accompagner de divers autres problèmes sociaux, par exemple les grossesses précoces, la consommation de drogues illégales ou d'alcool, la délinquance, etc. Cela dit, les auteurs de cette recherche constatent également que la pauvreté, plus que le statut des parents, constitue un important facteur de décrochage scolaire. S'il est vrai que la participation des parents à des mesures d'activation semble avoir pour effet d'atténuer ce risque, il convient donc d'ajouter que l'amélioration de la situation financière de la famille devrait résulter de cette participation. Or, les auteurs de l'étude constatent que les "réformes apportées au système d'assistance publique" n'ont, à ce jour, guère contribué à améliorer de manière significative la situation financière des familles défavorisées aux États-Unis. Ils concluent sur un ton aigre-doux en écrivant (Orthner et Randolph, 1999: 897) :

Overall, the research conducted for this paper should raise both hope and concern. Some hope is offered in that it confirms previous research indicating that parental work can have positive consequences for the work of children, namely doing well in

school. On the other hand, the considerable independence of what happens to parents under welfare reform and what happens to their adolescent children suggests that current strategies are likely to be insufficient in preparing the next generation for economic independence, at least in the short run.

ACTIVATION, PERSUASION, INCITATION ET CONTRAINTE

En définitive, comme on aura pu le constater, les écrits se rapportant aux effets de l'activation des programmes de sécurité du revenu sur le "bien-être" des destinataires de ces programmes jonglent beaucoup, que ce soit de façon implicite ou explicite, avec les principes d'incitation et de contrainte. Faut-il, s'interroge-t-on, "forcer" les destinataires de ces programmes à participer à des mesures d'activation ou est-il préférable de les inciter à le faire en cherchant à les "convaincre" qu'il en va de leur bien? Ces approches sont certes différentes, mais elles ont en commun d'axer l'intervention sur les personnes et de négliger, la plupart du temps, l'importance du contexte et de l'environnement socio-économiques dans lesquels évoluent ces personnes. Si cette façon de faire présente l'avantage (financier, bureaucratique...) de faciliter le ciblage des destinataires, elle comporte par ailleurs un inconvénient majeur, à savoir qu'elle ne semble généralement adaptée qu'à une minorité de destinataires. C'est ce qu'un auteur américain appelle le "facteur du 20%". Après avoir examiné plusieurs programmes d'activation mis en place aux États-Unis au cours des années 1980 dans le domaine de la sécurité du revenu (ex. *Learnfare; Learning, Earning, and Parenting; Project Redirection; New Chance; Child Support Enforcement...*), David Stoesz en arrive en effet à la conclusion suivante: "Research on various welfare reform projects indicates the tentative progress that states have made vis-à-vis important factors related to poverty: employment, education, and family life. At best, welfare reform demonstrations generate positive program outcomes on the order of 20 percent" (Stoesz, 1997: 75). De façon assez évidente, et ce en dépit du discours de la "nouvelle droite" qui prône un resserrement des contrôles exercés dans le cadre de ces programmes, d'autres éléments que le simple caractère "contraignant" ou "persuasif" des mesures d'activation destinées aux personnes qui bénéficient de l'aide sociale jouent un rôle significatif dans l'amélioration du sort (ex. grossesse précoce, absence du père, vie familiale) de la plupart de ces personnes.

3. L'ÉDUCATION

Dans le secteur de l'éducation, le principe du "social actif" peut se manifester de plusieurs façons. Soulignons d'emblée que l'éducation joue un rôle important dans le discours en faveur de la "société active", car il incombe aux individus, selon ce discours, de chercher à améliorer de façon constante leur capacité de participer activement au développement de leur société (Walters, 1997). Comme on a pu le constater en prenant connaissance des sections précédentes, il est admis depuis longtemps que l'amélioration des compétences, notamment par le biais de programmes de formation et de perfectionnement de la main-d'oeuvre, fait intégralement partie des mesures actives privilégiées dans le secteur de l'emploi. Puisque ces mesures font l'objet d'un traitement spécifique à l'intérieur du présent rapport, elles ne seront pas examinées dans le cadre de cette section. On y traitera plutôt des politiques et mesures actives qui concernent plus particulièrement le "milieu de l'éducation", même si ce choix peut paraître un peu réducteur. En réalité, il ne l'est pas vraiment puisque la majeure partie des réalités qui échappent à ce champ d'activité sont traitées dans les autres sections du rapport. C'est donc en mettant l'accent sur le principe du "social actif" tel qu'il affecte les politiques et les pratiques du milieu de l'éducation que sera abordé le sujet. Comme c'est le cas pour l'ensemble du rapport, ce n'est bien sûr que dans la mesure où ils soulèvent la question du "bien-être" des destinataires de ces politiques et pratiques que les écrits scientifiques tombant sous la rubrique de l'éducation nous intéressent ici.

L'ÉDUCATION DES ENFANTS ET DES JEUNES, MOBILISATION ET PARTENARIAT

Les rapports entre les parents, la communauté à laquelle ils appartiennent (ex. quartier, voisinage) et le milieu de l'éducation se situent au coeur du thème de l'activation des interventions dans ce domaine (St. John-Brooks et Kelley-Lainé, 1997). La conception passive des choses pourrait être présentée comme celle qui tend à confier au milieu de l'éducation le mandat, au mieux dans une simple relation de complémentarité avec les parents et la communauté, de fournir aux enfants et aux jeunes une éducation de qualité. Dans l'optique du "social actif", cet objectif présuppose au contraire une participation concrète et engagée de la part des parents ainsi que de la communauté (Nettles, 1991). L'éducation, en d'autres mots, n'y est pas vue comme étant, dans un ordre plus ou moins chronologique, d'abord l'affaire de la famille et ensuite celle de l'école, mais plutôt comme le résultat d'une participation active, continue et conjointe des acteurs de ces deux milieux. Ce

principe peut paraître ambitieux ou fort abstrait, voire utopique, mais il s’incarne aujourd’hui à travers plusieurs concepts qui ont cours dans le champ de l’éducation. On en retrouve par exemple des traces dans la popularité que connaissent actuellement les discours sur l’éducation à la citoyenneté active ou sur la responsabilisation des parents. Dans plusieurs pays, dont le Canada, les pouvoirs publics ont maintenant tendance à considérer que l’engagement actif de ces derniers dans le fonctionnement du système d’éducation (ex. valeurs à privilégier, prise de décisions diverses) représente un facteur de réussite supplémentaire pour leurs enfants, par exemple en contribuant à réduire leurs taux d’absentéisme et d’abandon scolaires ou à améliorer leurs résultats scolaires (McKenna et Willms, 1998).

Dans ce domaine, les écrits recensés font ressortir que le croisement efficace des interventions du milieu scolaire et des parents représente un défi de taille pour les deux “partenaires”. Un rapport publié par l’OCDE en 1997 (St. John-Brooks et Kelley-Lainé: 11) rappelle en l’occurrence qu’:

Un véritable partenariat implique un respect mutuel et la prise en compte de ce que chacun peut apporter à la collaboration. L’implication efficace des parents se résume, pour les parents et les maîtres pris individuellement, à l’apprentissage de l’art de négocier, de gérer les divergences d’opinion et de comprendre l’importance du rôle des partenaires sans pour autant s’effacer.

Une participation active des parents à l’éducation de leurs enfants peut facilement signifier pour le milieu de l’éducation un important effort d’adaptation. De même, il semble difficile pour nombre de parents d’admettre que le milieu scolaire puisse éprouver autant de mal à répondre à leurs attentes en matière de participation. Les problèmes découlant de cette situation prennent plusieurs formes dont quelques-unes sont abordées de manière explicite dans la littérature recensée.

On a d’abord pu constater qu’en dépit des objectifs généralement affichés par les systèmes d’éducation à caractère public, la participation active des parents à la vie scolaire tend parfois non pas à atténuer, mais plutôt à accentuer les inégalités sociales. Dans le rapport de l’OCDE cité un peu plus haut, on peut lire la phrase suivante: “Certains parents, bien souvent parmi les plus influents et cultivés, sont parfois partisans de diverses formes de ségrégation, ce qui crée un contentieux politique au Canada” (St. John-Brooks et Kelley-Lainé, 1997: 61). De fait, en prônant

l'empowerment des parents et en négligeant de prendre en considération les inégalités socio-économiques entre les familles de même que celles qui affectent les relations entre les parents des milieux plus favorisés et les enseignants, on peut faciliter ou renforcer la domination des uns sur les autres.

Une étude de cas portant sur l'expérience d'une école israélienne a par exemple démontré que les parents issus des milieux les plus favorisés, et qui sont aussi en général les plus scolarisés, ont beaucoup plus de facilité à tirer parti des opportunités de participation qui leur sont offertes par le milieu scolaire. Dans le cas étudié, la voie de *l'empowerment* a même permis aux parents les mieux nantis d'accroître leur influence dans le fonctionnement de l'école, et ce, au détriment de celle exercée par les parents moins favorisés et même de celle des enseignants et des responsables de l'institution. Comme le précise l'auteur de la recherche, une partie de l'explication du problème émane de caractéristiques propres à la réalité israélienne dans le domaine de l'éducation. Plus précisément, le fait que la tradition de la participation des parents à la vie scolaire y soit moins bien ancrée que dans d'autres sociétés industrialisées semble avoir contribué à l'apparition du problème. L'auteur en tire néanmoins la conclusion qu'il faudrait éviter de voir, du moins dans le domaine de l'éducation, *l'empowerment* comme une approche qui serait vertueuse en soi. Si les conditions ne sont pas rassemblées pour que cette approche donne de bons résultats, elle peut avoir pour effets d'accentuer les inégalités sociales et de faciliter la légitimation du pouvoir des élites sur le reste de la population, cette dernière incluant même les enseignants et les gestionnaires de l'institution scolaire. En ce sens, l'encouragement de la participation des parents à la vie scolaire peut devenir, dans certains contextes, une forme indirecte ou inavouée de privatisation dont les premiers gagnants sont ceux qui partaient avec une longueur d'avance sur les autres acteurs (Birenbaum-Carmeli, 1999).

Le cas évoqué dans le paragraphe précédent peut paraître singulier ou même anecdotique. Comme l'auteur le souligne lui-même, les milieux scolaires où la tradition en matière de participation des parents est mieux ancrée sont vraisemblablement moins menacés par ce genre de dérive. Il convient cependant de préciser que la problématique que soulève ce cas peut-être particulier ne constitue en rien l'exception qui viendrait confirmer la règle voulant que la participation active des parents à la vie scolaire soit en toutes circonstances une formule gagnante.

Dans la littérature recensée, cette formule jouit d'une perception généralement favorable, du moins sur le plan des principes, mais plusieurs écrits démontrent que sa mise en application ne va pas de soi (St. John-Brooks et Kelley-Lainé, 1997). On constate par exemple que les parents des milieux les moins favorisés ne sont pas spontanément portés à faire confiance au système scolaire et ont même tendance à faire preuve de méfiance à son égard. Ce dernier, aux yeux des familles issues de "quartiers populaires", peut facilement être perçu comme le représentant ou le symbole du système socio-économique dont ils se sentent victimes, voire exclus (Thin, 1998). L'activation des politiques et des mesures visant à faciliter leur participation peut de la sorte facilement leur apparaître suspecte. Même si le discours des institutions et des intervenants, depuis déjà plusieurs années, prétend miser davantage sur l'"action avec" que sur l'"action sur" les familles, il n'empêche que celles-ci ne semblent pas se reconnaître spontanément dans ce discours. Un sociologue français, qui a réalisé une enquête en profondeur auprès de plusieurs de ces familles et d'intervenants scolaires et sociaux, se montre très critique à l'égard, par exemple, des concepts de "co-scolarisation" et de "contrat" par lesquels les autorités cherchent à conceptualiser et canaliser la participation des familles des "quartiers populaires" (Thin, 1998: 240-241):

Les actions des enseignants et des travailleurs sociaux sur les familles populaires visent à les soumettre aux règles scolaires et plus largement à rapprocher les pratiques familiales des pratiques légitimes et conformes au mode scolaire de socialisation. [...] Leur action s'apparente nécessairement à une action de moralisation des familles populaires et les situe comme "entrepreneurs de morale" qui tentent de faire appliquer et surtout de faire accepter les normes compatibles avec l'entreprise scolaire. Ce faisant, les actions contribuent et participent au maintien de l'ordre social, y compris quand il s'agit de faire supporter les conséquences négatives du fonctionnement du monde social par les familles populaires.

Il convient toutefois de souligner que cette façon d'appréhender l'activation des mesures visant à accroître la participation des parents à la scolarisation des enfants découle d'une vision fort critique du système scolaire officiel. Pour n'en citer qu'un exemple, l'auteur de cette enquête écrit dans la conclusion de son ouvrage que: "La première contrainte pour les familles populaires est celle de participer, plus ou moins, à un jeu dans lequel elles sont infériorisées" (Thin, 1998: 277).

Dans une optique théorique fort différente, une étude américaine portant sur l'impact de six programmes visant notamment à prévenir le décrochage scolaire, dont deux impliquant une participation plus "active" des parents (ces derniers devaient se déplacer, assister aux activités et

maintenir le contact avec les intervenants au lieu de se contenter, par exemple, de les recevoir à domicile sur demande), n'a malheureusement pas permis de déterminer si cette participation contribue effectivement à mieux prévenir ce problème qu'une participation simplement "passive" (Larrivee et Bourque, 1991).

Indépendamment des résultats obtenus à ce jour en ce qui a trait à l'évaluation du partenariat parents/école, la littérature se rapportant au sujet manifeste généralement un haut degré de confiance et même d'optimisme dans l'utilité de ce partenariat, notamment du point de vue du "bien-être" des enfants. On attribue à cette approche, potentiellement à tout le moins, de nombreuses vertus. Par exemple: "amélioration de l'égalité des chances", apport significatif dans la lutte contre des "problèmes sociaux" comme la "toxicomanie et l'alcoolisme des adolescents, la promiscuité sexuelle et la grossesse précoce, les mauvais traitements à enfants, la violence et la culture des jeunes des rues" (St. John-Brooks et Kelley-Lainé, 1997: 28-29).

LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES À LEUR PROPRE ÉDUCATION

Si, comme on vient de le voir, la participation active des parents à l'éducation est incontournable dans l'optique du "social actif", celle de leurs enfants l'est tout autant et peut-être même davantage. Une partie des écrits recensés établissent en effet un lien direct entre l'amélioration des conditions de vie des enfants, voire même leur niveau de "bien-être" (ex. santé mentale, développement cognitif et moral, estime de soi, "compétences sociales", exercice de la citoyenneté), et leur engagement actif dans leur propre éducation. Cet engagement, estime-t-on, doit pouvoir se manifester en milieu scolaire mais il doit aussi pouvoir s'exercer au sein de la communauté dans laquelle évoluent ces enfants. Comme le rappellent certains auteurs, ces idées ne sont pas forcément nouvelles mais elles connaissent depuis quelques années un net regain de popularité. À travers la notion de participation active, on cherche à briser les stéréotypes qui ont pour effet de cantonner les enfants et les jeunes dans un cadre relativement passif, un cadre où sont par exemple mis en relief leurs "problèmes" sans que soit, en contrepartie, mise en valeur leur capacité de contribuer positivement, non seulement à la résolution de ces problèmes, mais aussi à la vie de leur collectivité (Winter, 1997; Hart, 1992). Cette argumentation rejoint le thème qui sera abordé dans la section suivante, celui de l'éducation à la citoyenneté qui, de notre point de vue, s'inscrit lui aussi sous la rubrique du "social actif".

Sous l'angle de son impact sur le "bien-être", la participation active des enfants et des jeunes est une question soulevée dans quelques-uns des écrits recensés. On y soutient par exemple que la "promotion de la santé" et l'"habilitation" (*enablement*) qu'elle présuppose de la part des personnes visées sont des objectifs qui s'appliquent aussi aux enfants, et dans une mesure au moins égale à celle requise pour les adultes: "Health-promotion, however, implies a proactive perspective: the heart of the matter is to give children more space to practise social skills and responsibilities, inside and outside school" (Winter, Baerveldt et Kooistra, 1999: 20). Selon ce point de vue, la participation des enfants à leur propre éducation ne représente pas un idéal à atteindre mais constitue plutôt une condition à respecter si l'on veut que l'éducation soit plus qu'un "simple" apprentissage de connaissances et de compétences. En impliquant les enfants dans le développement des programmes qui leur sont destinés, on se donne de meilleures chances d'en faire des citoyens actifs lorsqu'ils seront adultes et c'est en les amenant à participer dès maintenant au développement de leur milieu scolaire et communautaire (ex. terrain de jeu, sécurité routière) que cet objectif pourra être atteint. C'est du moins ce que soutiennent ces auteurs en expliquant par exemple que:

When people have the feeling that they themselves can control circumstances and events (an internal locus of control), they seem to be more inclined to adopt an active attitude with respect to any problems that may occur. Conversely, people who have the feeling that everything in life "happens to them" (an external locus of control) present more passive behaviour when they meet with adversity. (Winter, Baerveldt et Kooistra, 1999: 18)

Et il est évident, aux yeux de ceux qui défendent ce point de vue, que si ce raisonnement vaut pour les adultes, il s'applique à plus forte raison aux enfants dont le potentiel sur le plan de l'apprentissage est généralement très élevé.

L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

Le thème de la citoyenneté, tout comme celui de la participation, est à l'ordre du jour. Bien sûr, le concept n'a rien de nouveau en soi, mais il a connu au cours des dernières années un regain de popularité très marqué et on le retrouve maintenant aussi bien dans le discours des institutions gouvernementales que dans celui de divers mouvements sociaux, parfois de droite et parfois de gauche, si ces pôles du spectre politico-idéologique ont encore un sens aujourd'hui. La citoyenneté

est en effet une notion assez complexe et il serait difficile, dans le cadre d'un rapport comme celui-ci, d'en faire ressortir toutes les nuances. Notre objectif est plus modeste. En abordant ce thème, on ne cherche ici qu'à mettre en lumière le lien qui unit le thème du "social actif" et l'exercice de la "citoyenneté active".

Les jeunes ne sont pas les seuls destinataires du discours sur la citoyenneté active (Ranson, 1990), mais on peut dire qu'ils en sont l'une des cibles principales. L'exercice de la citoyenneté leur est proposé comme un objectif d'apprentissage qui prend principalement la forme de droits et de responsabilités dont la connaissance est tenue pour essentielle à leur participation à la vie collective. Cette approche est maintenant privilégiée dans plusieurs sociétés développées (Conseil supérieur de l'éducation, 1998; Hénaire, 1998; McAndrew, Tessier et Bourgeault, 1997). Les écrits sur le sujet, tout en rappelant que l'une des questions qui revient fréquemment lorsque l'on aborde le thème de la citoyenneté active est celle de l'équilibre entre les droits et les devoirs découlant de cette citoyenneté, ont également tendance à noter que l'approche retenue peut, selon le cas, s'avérer fort théorique ou au contraire plus pratique. On a par exemple pu constater que les jeunes ont tendance à confronter le discours qui leur est proposé sur la citoyenneté aux contraintes que leur impose la réalité. En d'autres mots, les perspectives d'emploi que leur réserve le marché du travail et les conditions de vie découlant de leurs difficultés d'insertion professionnelle les amènent à relativiser le discours sur la citoyenneté. Au lieu d'y voir une véritable invitation à participer activement à la vie de leur communauté, ils y voient plutôt une incitation au conformisme et à la soumission face à un contexte socio-économique qui, dans les faits, laisse peu de place à une véritable participation. Pour susciter l'adhésion effective des jeunes au principe de la citoyenneté active, il ne suffit donc pas de leur proposer une éducation à la citoyenneté, mais il convient aussi de créer les conditions qui les inciteront à découvrir par eux-mêmes les mérites de cette approche (France, 1998).

Les conceptions de l'éducation à la citoyenneté, particulièrement celles qui mettent l'accent sur la citoyenneté dite active, varient d'un pays à l'autre, un peu de la même manière, comme nous l'avons vu, que varient les conceptions et les pratiques en vigueur dans le domaine des mesures actives relatives à l'emploi. En Amérique du Nord, et davantage aux États-Unis qu'au Canada, l'éducation à la citoyenneté est une notion qui se veut un peu plus pratique qu'en France. Aux

États-Unis, l'éducation à la citoyenneté a par exemple tendance à mettre en valeur le principe de l'entraide au sein de la communauté alors qu'elle tend, en France, à focaliser plutôt sur les droits et devoirs qui accompagnent l'exercice de la citoyenneté. Où qu'elle se pratique, l'éducation à la citoyenneté converge toutefois sur les mêmes objectifs et privilégie des stratégies ou modes d'apprentissage similaires: multi ou transdisciplinarité, pédagogie active, formation d'un esprit dit critique, aptitudes à s'exprimer et à discuter, etc. De même, elle semble faire face aux mêmes difficultés: manque de clarté et de cohérence dans les objectifs visés, fossé entre des orientations philosophiques qui se veulent novatrices et des pratiques qui restent souvent traditionnelles, etc. C'est notamment en misant sur le principe de l'activité que: "L'éducation à la citoyenneté [...] se distingue de la traditionnelle éducation civique en ce qu'elle vise la formation d'un citoyen autonome et non l'inculcation de valeurs et de comportements visant le conformisme" (McAndrew, Tessier et Bourgeault, 1997: 58).

Les bénéfices attendus de l'éducation à la citoyenneté en termes de "bien-être" sont rarement précisés de manière tangible dans les écrits recensés, qui comportent d'ailleurs peu d'éléments d'évaluation sur le sujet, mais on y soutient que cette éducation devrait permettre de renforcer la cohésion sociale, de stimuler l'entraide, de faciliter les contacts et les échanges entre les cultures (pluralisme et multiculturalisme), etc. (McAndrew, Tessier et Bourgeault, 1997). Après avoir relativisé la récente popularité de l'éducation à la citoyenneté en faisant référence au contexte politico-idéologique dans lequel cette dernière est apparue (Cf. le discours très critique de la "nouvelle droite" à l'égard de l'État-providence), un auteur britannique expliquait tout de même au début des années 1990 (Ranson, 1990: 159):

The creation of a moral and political order which expresses and enables an active citizenship within the public domain is the challenge of the modern era. The task is to recreate, or create more effectively than ever before a public and an educated public which has the capacity to participate actively as citizens in the shaping of a learning society and polity.

LES MÉDIAS ET LE PRINCIPE DE L'INTERACTION

Considérant l'importance de la place qu'ils occupent désormais dans la vie quotidienne de presque tout le monde, les médias font partie intégrante de notre environnement. Leur contribution au principe du "social actif" ne fait pas l'objet d'une attention très poussée dans les écrits recensés, mais certains d'entre eux évoquent tout de même la question. Si cette dernière est traitée sous la

rubrique de l'éducation, c'est parce que c'est sous cet angle que le rôle des médias y est généralement abordé.

Il est assez facile de faire le lien entre le thème de l'éducation à la citoyenneté et celui de la contribution des médias au principe du "social actif". Aujourd'hui, personne ne conteste le fait que les médias, qu'ils aient pour propos d'informer, de divertir ou de promouvoir des biens, des services ou des comportements, contribuent à la socialisation des enfants et des jeunes et jouent même un rôle explicite dans leur éducation. C'est dans cet esprit que l'on a mis sur pied, au cours des dernières décennies, des programmes plus ou moins explicitement destinés à faire des enfants et des jeunes des "citoyens actifs", c'est-à-dire informés et aussi aptes que possible à faire preuve de jugement et d'autonomie dans l'utilisation des contenus médiatiques auxquels il sont exposés. La dimension éducative de la télévision, par exemple, fait l'objet de dispositions explicites dans la législation de diverses sociétés développées (Buckingham, 1997).

Il est admis que les médias peuvent influencer les enfants et les jeunes de bien des façons. Dans le passé, on s'est surtout intéressé aux aspects les plus négatifs de cette influence (ex. les effets nocifs de la violence médiatisée ou de la pornographie) mais on assiste depuis quelques années à un regain d'intérêt pour ses aspects potentiellement plus positifs. La télévision, se demande-t-on, ne peut-elle pas aider à accroître l'autonomie des enfants et des jeunes, à augmenter leur "pouvoir d'agir" (*empowerment*)? Le potentiel de la télévision en cette matière est considérable mais, selon certains des écrits recensés, ce potentiel reste relativement peu exploité. Une analyse du contenu de journaux télévisés spécifiquement destinés aux enfants a par exemple fait ressortir que les approches utilisées, du moins aux États-Unis et en Grande-Bretagne, sont assez conventionnelles. On a en outre pu constater, dans le cadre de la même recherche, que les efforts effectués pour faire de ces enfants des "citoyens actifs" restent confinés dans des domaines assez précis, notamment celui de l'écologie. Devant cette observation, l'auteur de la recherche en arrive même à se demander si, dans certains cas, ces émissions ne sont pas utilisées par les adultes pour chercher à apprendre aux enfants à assumer des responsabilités qu'ils semblent avoir de la difficulté à assumer eux-mêmes (Buckingham, 1997). Cela dit, l'analyse révèle que toutes les approches utilisées à ce jour ne souffrent pas forcément de conventionnalisme ou d'étroitesse d'esprit et que les médias peuvent effectivement être mis à profit pour promouvoir l'engagement

actif des enfants dans l'amélioration de leur société et du monde dans lequel ils vivent, en s'impliquant (ex. lettres, dessins, rencontres, spectacles médiatisés) par exemple dans la défense de causes comme la lutte contre l'exploitation des enfants sur le marché du travail ou la lutte contre les inégalités entre les sexes.

INTERVENTION PRÉCOCE ET BIGÉNÉRATIONNELLE

Il est largement admis que le système scolaire et le milieu de l'éducation en général ne peuvent, à eux seuls, corriger ni même pallier les effets d'un environnement social et familial qui comporte des lacunes ou des limites majeures. Depuis les années 1960, on a ainsi vu apparaître des programmes d'"intervention précoce" qui ont pour dénominateur commun de cibler les enfants en bas âge. Dans certains pays (plus souvent européens que nord-américains), ces programmes s'adressent à d'importants segments de population ou même à toutes les familles, alors que dans d'autres pays ils sont plus ciblés et visent principalement les enfants qui proviennent de milieux socio-économiques défavorisés (McGovern, 1998; Spence Boocock, 1995). À court terme, ces programmes ont généralement pour objet de préparer ces enfants à mieux réussir sur le plan scolaire et à acquérir de meilleures aptitudes cognitives ou langagières, mais plusieurs d'entre eux ont aussi pour objectif, à moyen et long terme, d'offrir à ces enfants de meilleures opportunités sur le plan de la "socialisation", en les aidant par exemple à avoir une meilleure estime d'eux-mêmes, à être plus motivés dans la poursuite de leurs études, à éviter les risques de délinquance, etc. Il n'est sans doute pas indispensable d'inscrire ce type de programmes sous la rubrique du "social actif", mais il nous est apparu qu'une partie des écrits scientifiques recensés attribuait à certains de ces programmes des caractéristiques qui s'apparentent beaucoup à celles du "social actif", en soulignant de plus les effets de ces programmes sur le "bien-être" de leur clientèle. En outre, comme l'expliquent certains auteurs, ces programmes s'inscrivent clairement dans l'optique de l'"investissement social" évoquée au début de ce rapport (Mead, 1997: 215-217).

Avant d'examiner la littérature pertinente, précisons qu'une observation importante se dégage de cette littérature, à savoir que les programmes concernés donnent de meilleurs résultats lorsqu'ils se situent dans un cadre dont ils ne constituent qu'une composante. Il serait fortement souhaitable, en d'autres mots, que les programmes d'intervention précoce s'inscrivent dans une politique plus large. Une étude comparative portant sur des programmes mis en oeuvre dans treize

pays différents (dont le Canada) démontre en l'occurrence que les pays qui se sont dotés d'une politique familiale transversale et de portée "universelle", et qui sont souvent aussi les plus proactifs en matière de lutte contre les inégalités socio-économiques (ex. la Suède, la France), sont ceux dont les programmes d'intervention précoce semblent donner les résultats les plus convaincants. Cela dit, comme le constate l'auteur de cette étude, les pays qui ont tendance à recourir d'une façon plus systématique à des méthodes d'évaluation scientifiquement éprouvées en matière d'intervention précoce se retrouvent davantage en sol nord-américain, ce qui atténue certainement la valeur de ces comparaisons internationales (Spence Boocock, 1995).

Mais de façon plus spécifique, il ressort d'une partie des écrits recensés que les effets à long terme des programmes d'intervention précoce, en plus d'être difficiles à mesurer, ne semblent pas aussi significatifs sur le plan social que sur le plan cognitif. Par contre, de ce dernier point de vue, ces programmes semblent donner des résultats intéressants, notamment sur le plan de la "préparation scolaire", en ce sens que plusieurs des évaluations disponibles suggèrent que les performances scolaires des enfants qui ont profité d'une intervention précoce sont sensiblement meilleures que celles des autres enfants en situation comparable (Barnett, 1995; Brooks-Gunn, 1995; Zaslow, Oldham, Moore et Magenheimer, 1998). Il se dégage également de la recherche évaluative sur le sujet que les programmes plus ciblés, ceux par exemple qui mettent spécifiquement l'accent sur la "préparation à la réussite scolaire", donnent des effets à long terme plus significatifs que les programmes à visées plus larges. Ces conclusions doivent cependant être interprétées avec une certaine prudence car les programmes de la seconde catégorie s'adressent souvent à des segments de population plus défavorisés (ex. le programme du gouvernement fédéral américain *Head Start* créé en 1965 et qui s'adresse principalement à des enfants de trois à cinq ans vivant sous le seuil de pauvreté) et que leur efficacité peut de la sorte être influencée par plusieurs facteurs périphériques au programme lui-même (Anderson Garcia, 1989; McGovern, 1998; Parker, Piotrkowski, Horn et Greene, 1995). De façon assez logique, il ressort finalement des études existantes que les programmes les plus efficaces sont également ceux qui mobilisent le plus de ressources et dont la qualité, par conséquent, est plus élevée. Est-il besoin de souligner que les programmes qui s'adressent aux plus défavorisés ne figurent pas parmi ceux qui sont jugés les plus performants? Cela dit, on estime que les évaluations disponibles ne devraient pas inciter à remettre en question les programmes d'intervention précoce, mais au contraire à les bonifier puisque la

recherche indique que ces programmes donnent des résultats significatifs, même à long terme, lorsqu'ils reposent sur des bases solides (Barnett, 1995).

On peut dire que les programmes d'intervention précoce bénéficient généralement d'une perception assez favorable. Ils s'inscrivent dans une optique préventive qui, comme on le sait, est fortement valorisée depuis plusieurs décennies. Dans les écrits recensés, une bonne partie de ces programmes sont également associés à l'approche dite bi-générationnelle (*two-generation programmes*), qui a pour caractéristique de combiner l'intervention auprès des enfants et celle destinée aux parents, généralement la mère (pour un bon tour d'horizon américain sur cette question, voir: Smith, 1995). C'est en partie le cas des programmes *Head Start* (Besharov, 1993). Il semble cependant que les effets de ces programmes sur les enfants aient fait l'objet d'une évaluation plus systématique que les effets de ces mêmes programmes sur les parents de ces enfants, de sorte que les écrits recensés offrent moins d'information, par exemple, sur l'amélioration des "compétences parentales" que sur les performances scolaires des enfants. Dans l'ensemble, la littérature sur le sujet dresse un portrait assez positif de ces programmes, du moins en ce qui a trait au "bien-être" des enfants tel qu'il se manifeste, par exemple, à travers leurs capacités d'apprentissage, leurs résultats scolaires ou leur comportement en société (les diverses dimensions que comporte le "bien-être" d'un enfant sont bien décrites dans Brooks-Gunn, 1995). Ces résultats semblent toutefois plus probants dans le domaine scolaire que pour l'ensemble du développement de l'enfant, peut-être parce que ce dernier est plus difficile à cerner et à mesurer (St. Pierre, Layzer et Barnes, 1995). D'ailleurs, une recension des évaluations effectuées à partir du début des années 1970 jusqu'au début des années 1990 tend à démontrer que ces programmes contribueraient à la diminution du niveau de la délinquance et des "comportements antisociaux" chez les jeunes (Yoshikawa, 1995).

Les effets de ces programmes, toujours selon la littérature, ne se limitent pas aux enfants et aux jeunes. On a en effet pu constater que les mères de ces enfants ont généralement plus de facilité à retourner aux études et, éventuellement, à se réinsérer sur le marché du travail ou à quitter épisodiquement ce dernier par choix (par exemple, pour des raisons d'ordre familial) lorsque leurs enfants bénéficient de programmes d'intervention précoce (Brooks-Gunn, McCormick, Shapiro, Benasich et Black, 1994; Gustafsson et Stafford, 1995). Il semble en outre

que les programmes d'intervention bi-générationnelle contribuent à améliorer les "compétences parentales" des mères concernées (ex. interactions familiales, intérêt pour l'avenir de l'enfant, participation à son éducation), sans que l'on puisse par contre affirmer de manière certaine que le propre "bien-être" (ex. estime de soi, moral, soutien social) de ces mères soit lui aussi renforcé par ce type d'intervention (St. Pierre, Layzer et Barnes, 1995).

Sur la base de recherches qualitatives, certains écrits suggèrent également que ces programmes contribuent à étoffer le "capital culturel" des parents, ce qui aurait pour effet indirect de contribuer aussi à relever le niveau de l'*empowerment* au sein de ces familles et dans leur communauté (Dunlap, 1997; Jones, 1993; Perkins, 1995: 775). On a pu constater, en contrepartie, que le soutien actif de cette dernière constitue un élément important dans le niveau de succès que connaissent ces programmes (Parker, Piotrkowski, Horn et Greene, 1995). Globalement, cette approche contribuerait donc à améliorer le "bien-être" aussi bien des enfants que de leurs parents et même, indirectement, de la communauté à laquelle ils appartiennent (Orthner et Randolph, 1999: 896).

Une autre façon d'"évaluer" les programmes découlant de l'approche bi-générationnelle est peut-être de les comparer à ceux qui privilégient l'intervention auprès d'une seule génération de destinataires. Sans verser dans un optimisme très poussé, les auteurs qui s'aventurent à effectuer cette comparaison en arrivent à des conclusions qui sont favorables à l'approche bi-générationnelle (Grossman et Hollis, 1995: 245-246):

Overall, there is reason to be cautious about expecting the E&T [employment and training] services of two-generation programs to reduce family poverty significantly, because similar services in past single-generation programs produced only modest gains in income. At the same time, a review of past research suggests that parents in two-generation programs are likely to increase their educational attainment, and this change may confer benefits on children, even in the absence of large gains in family income. Moreover, some two-generation programs may be more successful than single-generation programs in keeping parents involved in self-sufficiency activities, because two-generation programs focus parents' goals on their children's future as well as their own.

LA FORMATION, SOURCE DE “BIEN-ÊTRE”

On associe souvent de façon spontanée l'éducation à la jeunesse, mais il va de soi que les adultes, surtout dans l'optique du “social actif” qui traverse l'ensemble de ce rapport, ne peuvent être considérés comme étant, en soi, préparés à exercer des activités sociales et professionnelles. On a d'ailleurs eu l'occasion de souligner, en survolant les mesures d'activation dans le domaine de l'emploi, que plusieurs de ces mesures visent à doter leurs destinataires d'une formation apte à faciliter leur insertion socioprofessionnelle. L'objet de cette recension n'est pas de faire le point sur l'efficacité de ces mesures, mais plutôt de chercher à cerner l'état des connaissances scientifiques sur l'impact que ces mesures ont sur le “bien-être” de leurs destinataires. De ce point de vue, il semble que ces derniers aient tendance à apprécier, à tout le moins, le fait qu'on leur offre la possibilité d'améliorer leur situation. Une recherche qualitative effectuée auprès de femmes de milieu rural vivant de l'assistance publique a par exemple fait ressortir que la simple “fréquentation” du milieu scolaire avait déjà pour effet de contribuer à améliorer leur “estime de soi” (Naples, 1998: 44-45).

4. LE LOGEMENT

Le logement n'est probablement pas le premier champ d'intervention auquel on pense lorsque l'on s'intéresse au rôle de l'État sous l'angle du “social actif”, mais ce serait une grave erreur d'en négliger l'importance. La mobilisation des destinataires de l'intervention gouvernementale présuppose, au minimum, que ces derniers vivent dans des conditions d'habitation qui leur permettent de participer à leur propre développement et évoluent même dans un environnement résidentiel dont la qualité repose en partie sur leur participation (Weicher, 1996). Aborder le thème du “social actif” dans ce secteur d'intervention, c'est donc moins s'intéresser à la question du “logement social”, du moins telle qu'elle est généralement abordée dans la littérature sur les politiques sociales (ex. construction ou aide à la création de logements à loyer modique, accessibilité financière, allocation-logement), qu'à des thèmes comme, par exemple, le développement local, le développement social urbain, l'“approche territoire”, la “territorialisation des politiques”, la revitalisation du tissu social urbain ou rural ou même la “cohésion sociale” (Harrison, 1995; Kirwan et MacFarlane, 1996; Kleinman et Whitehead, 1999; Warin, 1995). Dans l'optique du “social actif”, en effet, le logement ne peut se résumer à des questions d'infrastructure, d'accessibilité, d'entretien, etc. Ce sont plutôt les politiques et les programmes visant à favoriser la

participation des destinataires de l'intervention gouvernementale à l'amélioration de leurs conditions de vie qui font l'objet de cette section. Rappelons également que c'est principalement l'impact de ces politiques et de ces programmes sur le "bien-être" de leurs destinataires qui, comme dans l'ensemble de cette recension, retient ici l'attention.

REVITALISATION SOCIALE ET PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ

Même si la question de "l'accessibilité financière du logement" reste à l'ordre du jour dans la plupart des pays industrialisés, au cours des dernières années, plusieurs d'entre eux ont intégré aux objectifs de leurs politiques en matière de logement la question de la "revitalisation sociale". Cette dernière, pour reprendre les termes utilisés dans une publication de l'OCDE, inclut divers objectifs dont ceux de la "participation de la communauté", de la "coopération horizontale (entre les secteurs public et privé) et verticale (entre les différents échelons des pouvoirs publics) et le concept de l'approche multisectorielle de l'insertion et la revitalisation sociale" (Kirwan et MacFarlane, 1996: 47). Selon certaines enquêtes, françaises entre autres, la participation des locataires représente un défi de taille, particulièrement dans le secteur du logement social. Jusqu'à ce jour, cette participation a souvent été conçue sur un mode purement "gestionnaire" et les obstacles resteraient nombreux avant d'en arriver à des pratiques participatives plus adaptées à la réalité de cette clientèle dont, selon Philippe Warin (1995: 153), on ne souhaite pas vraiment la "participation durable et élargie" dans une "visée émancipatrice". L'enjeu des nouvelles politiques, en d'autres termes, déborde assez largement la seule question du logement et recoupe plusieurs réalités connexes comme le "réaménagement du tissu socio-économique et physique des quartiers défavorisés", le "développement économique local", l'"amélioration du cadre et de la qualité de vie", le "renforcement de la démocratie locale"... Derrière cette stratégie d'intervention, il est clair que de nombreux aspects de ce que nous appelons ici le "social actif" sont réunis.

De fait, on ne peut parler de "revitalisation sociale" sans toucher à l'ensemble des déterminants qui influencent le rapport que les individus et les communautés entretiennent avec leur environnement physique et social, ce qui inclut des réalités aussi diverses que l'emploi, l'éducation, la sécurité ou la santé (Kleinman et Whitehead, 1999). Certains pays ont du reste poussé cette logique assez loin. Aux Pays-Bas, par exemple, on a récemment évalué le succès d'une politique de "revitalisation sociale" à l'intérieur d'un "rapport" qui "présente en détail la

nature des partenariats entre organismes qui participent au projet et l'efficacité individuelle de chacune des composantes du projet (par exemple, le logement, l'enseignement, le marché du travail, la garde des enfants, la prévention de la délinquance) (Kirwan et MacFarlane, 1996: 50). Plusieurs autres exemples de "revitalisation sociale" peuvent être fournis et, contrairement aux politiques plus traditionnelles dans le secteur du logement social, ces interventions ne se focalisent pas que sur leurs destinataires immédiats (les personnes et familles qui ont de la difficulté à se loger convenablement) mais visent aussi à mobiliser la communauté. Par exemple:

Au Royaume-Uni, la politique a explicitement cherché à modifier le rôle des principaux propriétaires de logements sociaux, c'est-à-dire les administrations locales et municipales, pour en faire des promoteurs de logements sociaux en général au lieu d'en être uniquement les pourvoyeurs. À l'avenir, les logements sociaux seront construits par de petites associations de logement, souvent enracinées dans les quartiers. Celles-ci reçoivent d'importantes subventions en capital pour les aménagements approuvés, mais tireront plus tard une part importante et croissante de leur financement de bailleurs de fonds privés (Kirwan et MacFarlane, 1996: 52).

On pourrait ainsi multiplier les illustrations (le document cité ici en contient un grand nombre) d'interventions dans le domaine du logement qui mettent en valeur, dans une optique de "revitalisation sociale" comme c'est le cas de l'"initiative" *New Life in Urban Scotland*, "la participation pleine et entière de la communauté locale à la prise de décisions afin d'encourager la participation, la responsabilisation et l'engagement à long terme à l'égard de la réussite du projet (Kirwan et MacFarlane, 1996: 53). Comme c'est le cas pour bon nombre des programmes et mesures examinés dans le cadre de cette recension, il est par contre assez difficile de mettre la main sur des travaux qui permettent de vérifier de manière rigoureuse et empirique dans quelle mesure ce type d'interventions permet d'améliorer sensiblement le "bien-être" des individus et des populations concernés. Dans la publication de l'OCDE citée ici, le thème de la "qualité du cadre de vie" est bien abordé (Brink, 1996), mais l'exposé porte davantage sur les enjeux théoriques, voire idéologiques, qui sous-tendent les orientations des politiques de logement qui s'inspirent du principe de la "société active". Aux leitmotifs de la "participation" et de la "revitalisation sociale", comme l'explique l'auteur, s'entremêle souvent celui de la "responsabilisation" omniprésent dans le discours de ceux qui fustigent la dépendance que crée l'intervention de l'État dans des domaines où, à leurs yeux, elle devrait être questionnée. Le thème de la "revitalisation sociale", en d'autres mots et comme c'est le cas dans d'autres champs d'intervention étudiés dans le cadre de cette recension, peut être utilisé dans le secteur du logement pour chercher à rationaliser le recul de

l'intervention sociale de l'État au nom de principes connexes comme l'autonomie, le partenariat, l'approche multisectorielle, la cohésion sociale, etc. L'examen des écrits recensés fait ressortir que ces principes jouissent d'un attrait évident depuis quelques années dans plusieurs pays industrialisés, mais cet attrait découle plus souvent de convictions (allant du "simple bon sens" à la prise de position purement idéologique) qu'il ne repose sur de véritables fondements empiriques.

DÉFICIT ET PERTE D'AUTONOMIE, CITOYENNETÉ ET EMPOWERMENT

Parmi les facteurs qui ont amené l'État à intervenir, ou sinon à faire face à des demandes d'intervention dans le domaine du "logement social", la dimension financière occupe bien sûr une place importante. La question de l'accessibilité au logement est cependant loin de ne se poser qu'en termes économiques. Il est admis depuis longtemps que certains segments de population, parce que leur niveau d'autonomie (physique, mentale, intellectuelle...) ne leur permet pas de se loger et de vivre dans un habitat qui correspond à la norme dominante, peuvent difficilement composer avec la réalité de l'habitation sans faire l'objet d'une attention particulière. On sait que cette problématique, en général, était autrefois abordée sous l'angle de l'institutionnalisation, de la prise en charge. Plus tard, on se mit à tenir ce que l'on pourrait appeler de discours de la diversification, c'est-à-dire à privilégier l'adoption de "services et de mesures adaptés" à la diversité des besoins éprouvés par la clientèle. C'est dans cette mouvance qu'a vu le jour une bonne partie des interventions publiques ou communautaires dans le champ des services à domicile, de l'adaptation des logements, des "unités d'habitation protégées", des "centres de vie autonome", de la télésurveillance, etc. Nettement plus respectueuses de l'autonomie des clientèles visées, ces approches restent néanmoins, aux yeux de certains, teintées d'un paternalisme peu susceptible de stimuler la participation des destinataires de l'intervention. Dans l'optique du "social actif", c'est en facilitant leur participation de façon aussi normale que possible à la vie collective que l'on devrait agir en ce domaine (Hutchison, Pedlar, Dunn, Lord et Arai, 2000; Ridgway, Simpson, Wittman et Wheeler, 1998; Ware, 1999).

Le principe qui sous-tend cette approche consiste d'abord à mettre en valeur la "citoyenneté" des personnes qui, même si elles ne profitent pas du même degré d'autonomie que la majorité de leurs concitoyens, devraient se voir offrir les moyens de participer à la vie de leur communauté de manière aussi large et fluide que possible. Cela peut signifier, par exemple, éviter

de créer des environnements qui peuvent accentuer le risque de ségrégation sociale en tenant compte de la localisation de ces environnements, éviter l'uniformisation de ces derniers en y regroupant un nombre et une densité trop élevés de personnes en perte d'autonomie, éviter d'alimenter la dépendance en accumulant à l'excès les services et équipements spécifiquement destinés aux clientèles visées, faciliter la participation de ces dernières aux décisions susceptibles d'affecter leur environnement physique ou social, etc. Bref, s'il est certain que les personnes et segments de population dont l'autonomie est réduite doivent bénéficier d'un "encadrement" approprié pour s'intégrer à la société, il est par ailleurs inopportun de les surprotéger et de fabriquer un environnement dont le caractère artificiel ne saurait duper ni leurs concitoyens ni eux-mêmes. Au contraire, c'est en leur donnant l'occasion et les moyens de prendre des décisions (*consumer preferences*), de côtoyer des gens et des réalités diversifiés, d'élargir leur réseau social, de vivre seuls ou en cohabitation selon leur préférence (etc.) que l'on peut favoriser l'exercice d'une citoyenneté normale chez les personnes et segments de population dont l'autonomie est limitée. Les enquêtes réalisées à ce jour démontrent d'ailleurs que leurs attentes et leur aspirations en matière de logement sont finalement très similaires à celles du reste de la population. Selon certains des écrits recensés, c'est en se fondant sur ce principe d'intervention que l'on pourra d'un même trait améliorer leur niveau de "santé mentale" (Carling, 1990).

Dans certains pays, ce raisonnement trouve même écho dans la législation sociale. Au Danemark, par exemple, on a adopté au cours des années 1980 une loi interdisant la construction de nouveaux centres d'accueil pour les personnes âgées et plusieurs communautés locales s'emploient à y créer des environnements (continuité et permanence des soins et services à domicile) conçus de manière à faciliter la participation active de ce segment de population à la vie de leur communauté (Cates, 1994).

De même, les personnes qui souffrent de sérieux problèmes de santé mentale ne devraient pas, selon une partie des écrits recensés, être d'emblée considérées comme incapables à vivre dans un environnement "normal". On tend souvent à chercher des solutions à leurs problèmes en matière d'habitation en partant du principe qu'elles ne peuvent participer qu'indirectement ou "réactivement" à cette recherche. Cette approche, en plus de confiner les destinataires de l'intervention dans un rôle purement "passif", présente l'inconvénient de réduire de manière

nettement trop étroite la problématique de l'habitation qui, pour ces personnes, ne peut être dissociée de celle, beaucoup plus large, du "mode de vie". Ce n'est pas seulement d'un logement dont ont besoin ces personnes, mais aussi d'un environnement qui leur permette de participer à la vie de leur communauté. Comme l'expliquent ici des auteurs américains (Ridgway, Simpson, Wittman et Wheeler, 1998: 158):

Supportive housing can be an important resource in empowering consumers, if decision makers can quash the tendency to create settings that reinforce dependency and social segregation. The primary goal of supportive housing should not be the development of units of housing or the delivery of units of services. The primary goal should be to empower each individual to develop a home and a sense of belonging in his or her community.

De l'avis de ces auteurs, qui ne s'appuient toutefois pas sur des données découlant d'une évaluation empirique, cette approche (évoquée par l'expression *co-creating the living environment*) peut générer de nombreux avantages pour les personnes visées. Une partie de ces avantages se rapporte directement au "bien-être" de ces personnes. On soutient par exemple que cette approche devrait avoir pour effets d'améliorer leur estime de soi, de les aider à recouvrer une partie de leur identité perdue à la suite d'expériences de "psychiatisation" excessive, de renforcer leurs sentiments de sécurité et d'intimité, etc. (Ridgway, Simpson, Wittman et Wheeler, 1998).

Des observations, effectuées sur une base expérimentale pendant une période de dix-huit mois auprès d'un autre groupe de personnes souffrant elles aussi de graves problèmes de santé mentale, tendent à démontrer que l'un des facteurs susceptible d'aider ces personnes à acquérir plus d'autonomie sur le plan de l'habitation consiste à procéder de manière très progressive dans l'intervention (Ware, 1999). Il semble en effet que l'on ait tendance, chez certains intervenants, à attendre des résultats trop rapides de la part de personnes qui vivent avec ces problèmes depuis de longues années. Ces dernières peuvent acquérir plus d'autonomie et mieux s'"auto-gouverner", au point même de requérir un encadrement plus léger de la part des intervenants, mais il faut leur laisser la chance de faire l'apprentissage de cette "auto-gouvernance". L'*empowerment* de ces personnes est un processus qui s'inscrit dans la durée. Cette expérience a notamment permis de constater que l'entraide pouvait permettre à ces personnes de réaliser collectivement des choses qui, jusque-là, ne pouvaient être réalisées que par ou sous la supervision étroite d'intervenants en santé mentale. La stabilité de l'environnement dans lequel vit la clientèle de ce programme est un

facteur qui semble en accentuer nettement le succès. Par ailleurs, les règles et normes de fonctionnement du système de santé (leur caractère bureaucratique) n'en facilitent pas la mise en oeuvre. Selon l'auteur de l'article rapportant les résultats de cette "expérimentation", plusieurs aspects du "bien-être" des personnes atteintes de problèmes de santé mentale peuvent être améliorés par une intervention de cet ordre: diminution de l'itinérance, intégration dans la communauté, autonomie individuelle et collective, diminution de la pauvreté (Ware, 1999)...

PROPRIÉTÉ, LOCATION, COHABITATION: IDENTIFICATION ET PARTICIPATION À UN MILIEU DE VIE

Dans la littérature sur le thème du logement, il est assez courant d'associer le principe de la "propriété" (par opposition à celui de la "location") à un potentiel d'engagement plus grand dans l'amélioration des conditions d'habitation. On estime par exemple que les occupants d'un logement sont davantage portés à s'impliquer dans l'amélioration de leur milieu de vie lorsqu'ils sont propriétaires de leur logement. C'est ce qui explique sans doute qu'une partie des écrits recensés portent sur l'accès à la propriété ou, faute de pouvoir envisager cette possibilité, traitent de moyens à mettre en oeuvre pour stimuler la participation des destinataires de l'intervention à la conception, à la gestion ou à l'entretien de leur logement et de leur environnement social (Weicher, 1996). L'idée, en d'autres termes, est de faire en sorte que l'amélioration des conditions d'habitation s'accompagne d'un renforcement de l'engagement manifesté par les résidents à l'égard de leur environnement immédiat en présumant, non seulement que l'intervention sera ainsi plus efficace, mais qu'elle donnera des résultats plus durables et qu'elle aura aussi des effets d'entraînement (ex. insertion et cohésion sociales, déclin de la criminalité en raison d'un meilleur voisinage). Ce type de politiques s'inscrit dans ce que l'on pourrait appeler l'"approche territoire". Le principe sur lequel s'appuie cette approche consiste à privilégier l'action sur l'environnement social des destinataires de l'intervention, qu'ils soient locataires ou propriétaires, de manière à renforcer l'attachement de ces derniers à cet environnement et à stimuler de la sorte leur participation sociale, économique, politique, etc. (Kleinman et Whitehead, 1999). On soutient également que cette stratégie, qui se caractérise par "la globalisation des problèmes sociaux et la définition de solutions à partir des lieux où se posent ces problèmes" (Warin, 1995: 160), représente une option alternative prometteuse en regard des politiques sociales sectorielles.

Comme l'expliquent ici des auteurs français dans un ouvrage consacré à la "politique de la ville" (Donzelot et Estèbe, 1994: 22-23):

Avec l'approche globale, apparaît une logique de projet qui résulte d'un recoupement horizontal des problèmes propre à susciter des initiatives locales. Le territoire relie concrètement ce que la sectorisation sépare abstraitement. Il devient sujet de l'action et non plus objet de celle-ci. De ce changement dans la science de l'action, la politique de la ville s'est d'abord faite la figure emblématique.

L'agence gouvernementale *Scottish Homes*, par exemple, tout en favorisant la propriété, vise aussi à forger des communautés "auto-motivées, durables et fortes" (Atkinson et Kintrea, 2000). On estime que cette stratégie axée sur le renforcement des "réseaux sociaux" constitue un moyen approprié pour lutter contre plusieurs manifestations de l'exclusion sociale, en particulier dans les environnements sociaux lourdement affectés par cette réalité. Une recherche exploratoire à laquelle ont participé près d'une cinquantaine d'individus, propriétaires pour la plupart, tend à faire ressortir que les résidents propriétaires et locataires, même en ayant l'occasion de se fréquenter davantage, tendent à rester relativement isolés les uns des autres (Atkinson et Kintrea, 2000). Cette recherche suggère que les locataires seraient plus "isolés socialement" que les propriétaires vivant dans le même environnement, mais que ces derniers (plus souvent propriétaires aussi d'un véhicule personnel) seraient moins portés à participer aux activités de leur communauté immédiate. Par ailleurs, les mesures visant à encourager la propriété auraient pour effet positif de contribuer à diminuer le degré de stigmatisation dont font souvent l'objet les environnements sociaux affectés par l'exclusion sociale. Il ressort également de cette recherche que la durée de la cohabitation entre résidents propriétaires et locataires aurait elle aussi pour effet de contribuer à réduire l'isolement social. Malheureusement, la nature des programmes d'accès à la propriété qui ont été étudiés dans le cadre de cette recherche fait cependant ressortir que ses destinataires auraient tendance à envisager leur situation comme provisoire, préférant faire l'acquisition d'une propriété dans un environnement moins défavorisé lorsque l'opportunité se présente. À la lumière de cette expérience, l'accès à la propriété en milieu défavorisé, tout en constituant une piste d'action intéressante, ne semble donc pas suffire pour atténuer de manière significative le niveau d'"isolement" qui prévaut dans les environnements sociaux affectés par l'exclusion.

Le principe de la “cohabitation” (*cohousing*), selon certains des écrits recensés, devrait devenir un “objectif prioritaire” dans le secteur du logement destiné aux moins favorisés. Constatant que l’urbanisation a souvent eu pour effet de miner les formes de solidarité qui unissaient certaines communautés traditionnelles, les tenants de ce point de vue estiment que le fait de permettre à des individus et à des familles appartenant à ces communautés, dans la mesure où ils connaissent des conditions de vie similaires ou du moins compatibles, de “cohabiter” dans des environnements appropriés, pourrait les amener à s’entraider davantage et à renforcer leur autonomie en misant sur leurs propres ressources. Par exemple, les familles monoparentales qui vivent dans des conditions matérielles difficiles pourraient peut-être, si on facilitait leur “cohabitation” (dans des logements qui leur garantissent bien sûr l’intimité nécessaire à la vie familiale mais aussi la proximité nécessaire à l’émergence d’une solidarité de voisinage), renouer avec des pratiques traditionnelles que l’urbanisation et l’industrialisation ont érodées mais dont la pertinence n’est pas disparue pour autant. Les femmes assumant des responsabilités familiales de ce type pourraient ainsi renouer avec la réalité de la “famille sociale”, c’est-à-dire une famille dont l’existence résulte d’un “choix” fait par les personnes concernées, un “choix” qui leur permet de partager des ressources communautaires comme le faisaient jadis leurs grands-parents. Selon les partisans de cette approche, les autorités responsables des programmes de logement social auraient intérêt à s’inspirer de tels principes lorsqu’elles prennent leurs décisions. Ce faisant, elles ne se contenteraient pas de répondre aux besoins d’individus et de familles spécifiques, mais contribueraient à créer des environnements et des conditions de vie propices à la “participation citoyenne et au renforcement du contrôle que les destinataires de l’intervention sont en mesure d’exercer sur leurs propres vies” (Hasell et Scanzoni, 1997).

L’EMPOWERMENT, PLUS QUE DE LA PARTICIPATION?

On aura compris que le principe du “social actif” soulève dans le domaine du logement des questions qui vont bien au-delà de l’accessibilité financière ou de la disponibilité des unités de logement (Ridgway, Simpson, Wittman et Wheeler, 1998). Dans ce secteur d’intervention, parler de “social actif”, c’est aussi s’intéresser au contrôle que sont en mesure d’exercer les résidents sur leur environnement immédiat (*empowerment*), par exemple sur la conception de ce dernier, sur les modifications qu’il convient d’y apporter, sur l’achat ou la vente d’équipements afférents, sur les critères d’accès au logement, etc. Aux États-Unis, lorsque furent mis en oeuvre les premiers

programmes fédéraux (années 1930) visant à aider les démunis à vivre dans de meilleures conditions d'habitation, on croyait que ces programmes aideraient ces personnes à devenir aussi, par simple effet d'entraînement, de "meilleurs citoyens". Cet espoir engendra finalement plus de déception que de satisfaction: "Through time, it became clear that this view was not valid. Decent housing by itself proved to have limited value as a vehicle for improving the social and economic position of poor persons" (Weicher, 1996: 201). Depuis près d'une quinzaine d'années, aux États-Unis toujours, on tend à situer la question du logement dans un ensemble plus large ou transversal et à faire de cette réalité un vecteur d'*empowerment* important, mais insuffisant s'il ne s'accompagne pas d'autres types d'intervention visant, par exemple, à renforcer l'autonomie financière des familles démunies, à faciliter l'accès aux soins pour les personnes qui ont des problèmes de toxicomanie ou de santé, à étoffer la confiance en soi des résidants en facilitant leur participation à la gestion de leur environnement, etc.

En ces matières, plusieurs scénarios peuvent être envisagés du point de vue de la "participation des locataires" à la prise de décision, selon le pays, la conjoncture économique, le climat politico-idéologique (Somerville et Steele, 1999). Dans un contexte de libre marché, les décisions sont généralement prises individuellement et le statut de "propriétaire" prend alors une valeur de premier ordre. Cependant, à partir du moment où l'État est appelé à intervenir, la question se pose de savoir dans quelle mesure ces décisions peuvent et doivent être prises individuellement ou collectivement (Harrison, 1995). Leurs conditions d'habitation peuvent en effet représenter pour certaines communautés un enjeu collectif. Le rôle de l'État se conçoit alors de plusieurs façons. Il peut se résumer par exemple à faire en sorte que le risque de discrimination (à caractère racial, par exemple) des locataires soit circonscrit et à adopter en conséquence des mesures destinées à permettre aux individus d'exercer leurs droits sur une base individuelle. Cependant, le rôle de l'État peut aussi se concevoir de manière plus proactive, en visant par exemple à faire en sorte que la vie communautaire puisse s'épanouir à travers les décisions que les résidants d'un même environnement ont à prendre collectivement. C'est dans une optique d'intervention décentralisée, locale et adaptée aux caractéristiques des populations concernées que s'inscrit alors l'intervention étatique. Une telle approche, estime-t-on, est de nature à étoffer l'*empowerment* des populations concernées en améliorant leur aptitude et sans doute aussi leur

propension à vouloir agir sur leur environnement immédiat, un environnement dans lequel elles sont plus susceptibles de se reconnaître (Harrison, 1995).

Selon certains des écrits recensés, ces populations ne seraient d'ailleurs pas les seules à pouvoir bénéficier d'une stratégie d'intervention en matière de logement axée sur l'*empowerment*. C'est leur communauté et même l'ensemble de la société qui peuvent tirer profit de ce type d'intervention. Dans cette optique, l'enjeu ne se limite pas à une question de participation -même active- de la part des destinataires de l'intervention, mais vise à modifier ce que l'on pourrait appeler l'"équilibre entre les principes de propriété et de location". Un auteur britannique soutient en l'occurrence : "[...] increasing participation alone cannot achieve the lasting empowerment of the participants. What is needed in addition are institutional arrangements for informing, training and educating those participants, and for securing a permanent shift in the balance of power from landlord to tenants" (Somerville, 1998: 235). Toujours selon le même auteur, ce nouvel "équilibre" ne peut découler que de l'*empowerment* des "locataires", lequel *empowerment* ne peut à son tour être accru que par une intervention tridimensionnelle: amélioration du niveau de "savoir" ou de "connaissance" de ces acteurs, acquisition de "droits" similaires à ceux qui accompagnent le statut de "propriétaire" et, finalement, accès à des ressources (ex. subsides, locaux) permettant l'exercice effectif de ces "droits". De l'avis de cet auteur, c'est à l'ensemble de la communauté que profiterait sur les plans de la "santé, de la sécurité et du bien-être" un tel *empowerment* des locataires, et non seulement à ces derniers. Comme l'explique Somerville (1998: 254):

Strictly speaking, empowerment is not to be equated with owning or controlling or managing as such, but rather with the gaining of the freedom to choose whether to own or not to own, to control or not to control, to manage or not to manage. Such freedom of choice comes only with the acquisition of relevant knowledge and skills, in addition to appropriate statutory rights and redistribution arrangements.

5. AUTRES "CONDITIONS DE VIE"

IDENTITÉ, APPARTENANCE ET PARTICIPATION: LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Bien que n'émanant généralement pas d'une volonté gouvernementale, ou du moins pas sur le plan des principes, le développement communautaire peut parfois être favorisé et soutenu par l'État à des fins d'activation. Il va de soi que cette recension n'a pas pour objet de cerner l'état des

connaissances scientifiques sur le développement communautaire. Cependant, dans certains contextes et plus particulièrement lorsqu'elle bénéficie de l'appui de l'État, cette approche peut s'inscrire dans l'optique du "social actif" telle qu'elle a été définie au début de ce rapport et, éventuellement, affecter le "bien-être" des segments de population concernés. C'est à ce titre qu'on s'y intéresse ici.

Même si elle fait l'objet de professions de foi souvent très convaincantes (Cf. appels à la citoyenneté active, à l'*empowerment*, à la mobilisation sociale), la participation des acteurs locaux au développement de leur propre communauté n'est pas toujours facile à réaliser, du moins lorsque cette participation émane d'une volonté exprimée par les pouvoirs publics. Les défis à relever ont souvent un caractère assez complexe, voire technique, et leurs déterminants socio-économiques semblent parfois hors d'atteinte (Cf. le discours sur la mondialisation de l'économie). Il en résulte, en particulier pour les communautés frappées par un fort degré d'exclusion, un sentiment d'impuissance peu propice à l'émergence de dynamiques endogènes (Perkins, 1995). Pourtant, il est largement reconnu que les politiques et les programmes d'intervention qui connaissent les taux de succès les plus élevés auprès des communautés locales sont ceux qui émanent de ces communautés ou qui, du moins, ne se limitent pas à faire jouer à ces dernières un rôle purement instrumental. L'efficacité des programmes de développement communautaire, en d'autres mots, découle notamment de la qualité de la "démocratie locale" et de la capacité dont font preuve les politiques publiques à capitaliser sur cette démocratie et à mobiliser les acteurs locaux. Cette observation a été faite à maintes reprises, aussi bien au niveau provincial ou national que dans le cadre d'interventions à caractère "supranational", comme en témoignent par exemple certaines initiatives de lutte contre l'exclusion et la pauvreté prises par la Commission européenne (Favreau et Lévesque, 1996; Parsons, 1993; Geddes, 1997; Rodrigues, 1995).

Aux États-Unis, où la qualité de la vie démocratique a depuis toujours été associée par plusieurs à la vitalité de la participation communautaire au niveau local, une partie des efforts déployés par le gouvernement fédéral dans le domaine social (ex. les politiques de lutte contre la pauvreté au cours des années 1960) a consisté à essayer de stimuler cette participation. Cette approche soulève de nombreuses questions et, dans les faits, a donné des résultats controversés. Après avoir connu une croissance importante au cours des années 1960, en réaction notamment à la

mobilisation du “mouvement en faveur des droits civiques”, elle a été marquée par un ralentissement certain à partir du milieu des années 1970, sans disparaître pour autant (Freudenberg, 2000). Le *Community Action Program*, par exemple, est un programme qui a vu le jour durant les années 1960 à l’initiative du gouvernement fédéral et qui avait notamment pour objectif de stimuler la participation politique des plus démunis, en partant du principe que cette participation se traduirait par une amélioration de leurs conditions de vie (ex. emploi, environnement social, éducation, santé). Ce que les autorités fédérales n’avaient pas prévu ou qu’elles avaient sous-estimé, c’est que la mise en oeuvre de ce programme viendrait bousculer l’ordre politique existant au sein de plusieurs communautés locales et que les autorités en place à ce niveau de décision réagiraient à l’instauration de ce programme, y voyant une source d’instabilité, voire un encouragement à la contestation de leur autorité par les plus démunis. Si les autorités municipales avaient initialement bien réagi au projet fédéral, c’est qu’elles croyaient pouvoir en tirer parti ou du moins s’en accommoder aisément. En constatant, lors de la mise en oeuvre du programme, que ce ne serait pas forcément le cas, elles ont rapidement révisé leur position. Il est certain que ce type de réactions minait les chances de réussite de ce programme que l’on n’hésite plus aujourd’hui à qualifier de “naïf” (Adler, 1994).

Cela dit, le contexte social et politique que l’on connaît maintenant diffère considérablement de celui qui prévalait au cours des années 1960 et les programmes gouvernementaux favorisant le développement communautaire sont, aux yeux de certains, mieux adaptés aux réalités de notre temps qu’à celles des années 1960. La prolifération des *Community development corporations* aux États-Unis et l’intérêt croissant dont fait l’objet le développement économique communautaire au Québec illustrent bien cette évolution (Adler, 1994; Favreau et Lévesque, 1996) qui, observée sous l’angle du “social actif”, présente le double intérêt de promouvoir le mieux-être des populations concernées en misant explicitement et obligatoirement sur leur dynamisme. On retrouve d’ailleurs, à l’intérieur de la documentation recensée, des écrits relatant des expériences du genre dont les retombées sont présentées comme nettement positives. C’est le cas par exemple de la mobilisation d’une communauté (Five Oaks, un quartier défavorisé de la ville de Dayton en Ohio) qui, en réaction à l’augmentation de la criminalité, s’est efficacement mobilisée pour contrer le phénomène. Bénéficiant de l’appui des autorités municipales et jouissant, comme le soulignent les auteurs, d’une riche tradition d’ouverture de la

part de ces dernières en matière de participation communautaire, la mobilisation des résidants de ce quartier a permis d'endiguer la croissance de la criminalité dans leur milieu et d'en améliorer la "qualité de vie" (ex. délinquance, violence faite aux femmes, consommation de drogues illégales). Les auteurs insistent cependant sur le fait que ce résultat s'explique en bonne partie par le degré de cohésion qui caractérise cette communauté et par le niveau d'attachement que les résidants manifestent à l'égard de leur quartier. À les lire, on reste sur l'impression qu'un résultat similaire n'aurait pu être obtenu sans la combinaison de tous ces facteurs: ouverture et appui pro-actif des autorités municipales, riche tradition de participation active (*neighborhood activism*) des résidants dans leur milieu de vie et vif sentiment d'appartenance à ce dernier. Selon les auteurs toujours, ces facteurs de réussite se retrouvent hélas plus fréquemment dans les communautés les moins affectées par les problèmes sociaux que dans celles qui, comme c'est le cas ici, sont relativement défavorisées (Donnelly et Majka, 1998).

LA PROMOTION DE LA SANTÉ: PARTICIPATION, CITOYENNETÉ ET EMPOWERMENT

Le domaine de la santé publique a été lui aussi fortement influencé par le principe de l'activation au cours des dernières décennies. De nombreux concepts d'apparition plus ou moins récente incarnent ou véhiculent ce principe d'une façon ou d'une autre : *consumer empowerment*, *community empowerment*, *community participation*, *community involvement*, *citizen involvement*, *consumer involvement*, *health citizen*, *health decision maker*, *self-care movement*... Il est connu que ce champ d'intervention se caractérise par la présence souvent prédominante d'acteurs que l'on peut globalement appeler les "experts de la santé" dont le pouvoir, pour reprendre un discours critique bien connu, contraste nettement avec celui des "consommateurs de services" (patients, bénéficiaires, clients, etc.) dont la participation aux processus concernés reste dans l'ensemble assez "passive" (Frankford, 1997; Segal, 1998: 38; Zimmerman, 1990). Certains auteurs vont jusqu'à soutenir que la notion même de "système de santé" semble incompatible avec celle de participation: "[...] it is difficult to imagine an institution that is more disempowering than the health care system" (Perkins, 1995: 778). D'autres soutiennent d'une façon plus positive, mais parfaitement convergente avec ce point de vue, que la participation des "citoyens" à la préservation et à l'amélioration de leur santé devrait passer, bien avant celle du système de santé, par l'amélioration de leur environnement social (ex. famille, école, milieu de travail) et médiatique

(Rimal, Ratzan, Arntson et Freimuth, 1997). Il faudrait, dit-on, faire réaliser aux gens que l'amélioration de leur santé dépend davantage de l'accroissement de leurs propres compétences que de celle des "experts" (Vingilis et Sarkella, 1997). Évoquer de tels arguments n'équivaut pas vraiment à prendre position, mais revient tout simplement à prendre acte de l'influence évidente de ce mouvement sur l'évolution qu'ont connue la plupart des politiques et des systèmes de santé des pays industrialisés durant les dernières décennies (Saltman, 1994).

Soulignons d'ailleurs que le principe de la "participation communautaire" dans le domaine de la santé, même s'il est plébiscité dans certains milieux, semble parfois émaner d'une conception un peu idéalisée, voire idyllique, de la réalité communautaire. Celle-ci, par exemple, pas plus que toute autre forme de vie collective, n'est exempte de rapports de pouvoir et de comportements à caractère oligarchique (Jewkes et Murcott, 1998) et elle ne peut en outre donner les résultats espérés que lorsque de nombreuses conditions favorables sont rassemblées (ex. partage de l'information, consensus solide, leadership participatif), l'expérience démontrant que cette situation s'avère plus rare dans la pratique qu'en théorie (Madan, 1987; Perlstadt, Jackson-Elmoore, Freddolino, Reed, 1998).

L'expression "aidant naturel", qui est communément utilisée dans la documentation se rapportant à la participation de la communauté aux soins de santé, occulte en outre des aspects importants et parfois problématiques de cette participation. Le fait, par exemple, qu'elle repose sur la contribution des proches (très majoritairement des femmes) à l'égard desquels les attentes sont souvent démesurées, surtout lorsqu'on prend en considération la faiblesse des moyens et de la reconnaissance qu'ils obtiennent en contrepartie de cette contribution (Walker, 1987).

La notion de "promotion de la santé"⁴, qui est portée notamment par l'Organisation Mondiale de la Santé, illustre très bien l'importance de l'influence du mouvement de la "participation communautaire" dans le champ de la santé publique (Freudenberg, 2000). Dans ce domaine, il est largement admis aujourd'hui que la participation des destinataires -y compris ceux que l'on a traditionnellement cantonnés dans un rôle de "bénéficiaires passifs" comme c'est le cas

⁴ Elle correspond sommairement aux efforts visant à accroître le contrôle que les gens peuvent exercer sur la préservation et l'amélioration de leur santé par une action sur les déterminants de cet état de santé.

par exemple pour les enfants (voir Hart-Zeldin et al., 1990) ou pour les segments de population les plus démunis (voir Labonté, 1986)- à la conception, à la planification, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des programmes d'intervention contribue à en améliorer les chances de succès (Baum, Sanderson et Jolley, 1997; Eisen, 1994). Le lien entre le principe de l'activation et cette approche est trop évident pour qu'il soit nécessaire de l'explicitier. On sait également que cette approche est maintenant bien implantée dans le domaine de l'intervention sociale où il est devenu courant, par exemple, de parler en termes de promotion des réseaux sociaux (Lovell et Richey, 1997). Force est de constater que la notion de "promotion" jouit aujourd'hui d'un solide capital de popularité, ce qui pourrait d'ailleurs, aux yeux de certains, nous inciter à en idéaliser l'efficacité et à mal en évaluer les limites (Levin, 1987).

Cela dit, une vaste enquête internationale réalisée au début des années 1990 a démontré que le simple fait de savoir qu'ils peuvent participer activement à la vie collective, ne serait-ce qu'en exerçant les droits qui découlent de l'appartenance à une société de type démocratique, contribue à améliorer la perception que les individus ont de leur niveau de santé (Carlson, 1998). On a par exemple pu constater que les pays européens où la réalité de la "citoyenneté active" est plus solidement ancrée (Europe occidentale) sont également ceux où les individus ont tendance à percevoir leur état de santé de façon plus positive. Il importe cependant de préciser que l'exercice de la citoyenneté, dans le cadre de cette enquête, ne se limite pas à la participation aux mécanismes institutionnels de la démocratie représentative (ex. élections, partis, parlements), mais inclut également toutes les formes de participation auxquelles peuvent s'adonner les individus qui vivent dans une société libérale (ex. vie associative, vie de quartier). De manière plus précise, on a constaté que le fait de pouvoir participer à des organisations, de pouvoir exercer un contrôle réel sur sa vie quotidienne et de pouvoir se donner les moyens de vivre dans une situation financière satisfaisante (activités professionnelles) a un effet particulièrement important et positif sur la perception de l'état de santé. Selon l'auteur de cette recherche, il est clair que les individus et les populations qui vivent dans une société qui facilite l'exercice d'une citoyenneté active et diversifiée ont de bien meilleures chances de vivre en santé que ceux qui sont privés de cette opportunité. L'auteur va même jusqu'à en tirer la conclusion que l'on devrait élargir notre conception de la prévention et de la promotion dans le domaine de la santé, en misant davantage sur l'exercice de la citoyenneté que sur des activités plus circonscrites du genre de celles qui se

concentrent sur des “habitudes de vie” comme le tabagisme, la consommation d’alcool ou le recours aux services de santé (Carlson, 1998).

De manière moins ambitieuse ou, si l’on préfère, plus traditionnelle, une partie des écrits recensés aborde le thème de la santé sous l’angle du “social actif”. Promouvoir la santé, c’est aussi chercher à stimuler la participation des individus et des populations visés à la gestion de leur santé, ce qui n’apparaît pas évident à faire dans un contexte où prédomine une vision médico-hospitalière de la santé. C’est pour cette raison sans doute que la notion d’*empowerment* revient régulièrement dans les écrits recensés qui abordent le thème de la santé (Eng et Parker, 1994; Saltman, 1994).

Empowerment in its most general sense, refers to the ability of people to gain understanding and control over personal, economic and political forces in order to take action to improve their life situations. Community empowerment is increasingly identified as critical to health and well-being and is central to the WHO [Organisation mondiale de la Santé] definition of health promotion. [...]

[...] Individual empowerment will enhance capacity for self management and promote the adoption of healthier lifestyle behaviours, reducing the risk of poor health outcomes. The greater sense of control associated with empowerment is a direct contributor to well-being and has a reverse relationship with disease incidence. [...]

[...] These mechanisms have parallels at the community level. Active participation in a community of interest can directly contribute to health and well-being through the sense of belonging and involvement (Segal, 1998: 37).

Cette notion, de façon évidente, recoupe le principe du “social actif”. Elle soulève aussi une question importante et qui traverse l’ensemble de la problématique de cette recension, celle de la capacité de l’État à soutenir les destinataires de ses interventions sans pour autant miner leur propre capacité et leur volonté d’agir. Dans quelle mesure l’État, en d’autres mots, peut-il intervenir sans risquer de miner l’*empowerment*? Si cette question, dans plusieurs des champs d’intervention couverts par cette recension, peut se voir proposer des réponses assez convaincantes, elle prend dans le secteur de la santé une signification particulière. C’est essentiellement dans le domaine de la prévention et par le biais de la promotion que le principe du “social actif” semble s’appliquer ici. Sinon, c’est à des notions plus controversées, par exemple celle d’autoguérison, qu’il faudrait l’associer et cette voie nous amènerait à sortir des limites de cette recension...

Tout en jouissant sur le plan théorique d'une perception plutôt favorable de la part des auteurs qui l'abordent, l'*empowerment* est un thème qui fait néanmoins l'objet de réserves (Anderson, 1996). Sa "récente" popularité, aux yeux de certains, serait intimement liée à sa valeur rhétorique (Perkins, 1995). Comme c'est sans doute le cas pour l'ensemble de la problématique du "social actif", la notion d'*empowerment* semble avoir, en soi, quelque chose de vertueux. Comment ne pas souhaiter que les individus et les populations qui vivent ou qui peuvent être exposés à des situations difficiles ne soient pas mieux en mesure de les prévenir ou d'y faire face par eux-mêmes? La notion d'*empowerment*, en ce sens, est quasi impossible à critiquer sur le plan des principes. Par ailleurs, son actualisation représente souvent un défi, le domaine de la santé étant probablement celui où les obstacles à surmonter sont les plus grands, ne serait-ce qu'en raison de la vulnérabilité réelle ou ressentie par une partie des destinataires de l'intervention. Dans les écrits recensés, un paradoxe se fait jour au sujet de l'*empowerment* : ce sont très rarement les individus et les segments de population qui en auraient le plus besoin qui ont les moyens d'en profiter. L'*empowerment*, en d'autres mots, serait plus ou moins l'apanage de ceux dont le niveau d'autonomie est déjà suffisant pour effectivement être en mesure de s'engager sur cette voie. Pour les autres, le recours à cette approche serait non seulement inefficace, mais pourrait aussi bien servir à occulter les facteurs qui sont à l'origine de leur vulnérabilité ou même de leur exclusion (ex. conditions socio-économiques, normes institutionnelles ou professionnelles). Par exemple, tenir le discours de l'*empowerment*, selon certains auteurs, équivaut parfois à attribuer aux gens qui vivent des problèmes sociaux une part de responsabilité dans leur situation, ce qui peut bien sûr être le cas, mais ne l'est pas forcément. En voulant renforcer leur *empowerment*, on peut ainsi s'employer, sciemment ou non, à les responsabiliser pour une situation sur laquelle, dans les faits, ils ne sont pas en mesure d'agir et qu'ils ne peuvent éviter. L'*empowerment*, paradoxalement, peut donc devenir un palliatif. Certains des écrits recensés vont assez loin dans cette dénonciation du recours à la notion d'*empowerment*, y voyant même un des multiples avatars de l'"idéologie individualiste qui prédomine à notre époque" et dont l'une des fonctions est de chercher à disqualifier tout discours critique à l'endroit des facteurs structurels et systémiques qui produisent inégalité, injustice, impuissance (Anderson, 1996).

Ce discours critique sur l'*empowerment* ne trouve écho que dans une partie des écrits recensés. Pour plusieurs auteurs, la notion d'*empowerment* présente au contraire bien plus d'atouts

que d'inconvénients. À l'échelle collective, on lui attribue par exemple un rôle important dans le renforcement des "compétences communautaires" nécessaires à la "promotion de la santé". Elle permettrait même à certaines communautés d'améliorer leur aptitude à transiger avec les institutions sociales et à s'affirmer face aux pressions extérieures (*larger social pressures*) lorsque ces dernières sont perçues comme une menace pour leur qualité de vie (Eng et Parker, 1994).

PAR DELÀ LE DROIT AUX SOINS ET AUX SERVICES, L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ ACTIVE

Le droit à des soins et à des services socio-sanitaires accessibles, de qualité, continus (etc.) fait partie des principales revendications qui ont accompagné le développement de l'État-providence. Ce droit d'inscrit dans un ensemble plus large auquel on a donné le nom de "droits sociaux". Le "social actif" n'est certes pas incompatible avec cette logique, mais il ne peut y être totalement assimilé.

S'il aboutit éventuellement à l'élargissement de ces "droits sociaux", ce n'est pas seulement pour permettre à ceux qui en sont titulaires de les exercer, mais également pour leur permettre, en s'appuyant notamment sur l'exercice de ces droits, de participer activement à la vie de leur collectivité. Le "social actif", en d'autres termes, n'a pas pour objet principal l'amélioration des services ou de l'intervention. Il vise plutôt à faire en sorte que cette amélioration se traduise, pour les personnes concernées, par une accentuation de leur aptitude à participer aux "affaires de la cité" (Ranson, 1990). Du point de vue du "social actif", il ne suffit pas, par exemple, que les personnes qui souffrent de problèmes de santé mentale aient accès à des soins et à des services appropriés. Elles devraient aussi se voir offrir la possibilité de devenir de véritables "partenaires" dans la conception et la gestion de ces services. Ce n'est pas d'abord à titre d'"usagers" que ces derniers devraient leur être adressés, mais à titre de "citoyens" pour qui la possibilité de participer activement à la vie de leur communauté importe autant qu'à tout autre "citoyen" (Barnes et Shardlow, 1997).

LE THÈME DE LA "RÉSILIENCE"

Parfois traduit en français par le mot “robustesse”, le thème de la “résilience” est abordé dans une partie des écrits recensés pour faire ressortir une autre caractéristique qui peut être associée au principe du “social actif”, à savoir que les individus, les familles et les communautés qui vivent des difficultés ne sont pas pour autant exempts de ressources. L’optique de la “résilience” invite à identifier ces ressources et à aider les destinataires de l’intervention à mobiliser ces dernières pour faire contrepoids à leurs difficultés. La “résilience” ne constitue pas en soi une stratégie d’intervention. On peut plutôt la présenter comme une attitude ou une philosophie d’intervention transversale et qui peut donc être utilisée dans divers domaines d’intervention (Saleebey, 1997). En un sens, elle colore une bonne partie des “mesures actives” évoquées dans ce rapport de recherche. La notion de “résilience” est d’ailleurs voisine de plusieurs concepts évoqués régulièrement dans ces pages, par exemple ceux de citoyenneté active, d’*empowerment*, de participation ou d’engagement communautaire...

On pourrait même parler d’un chevauchement conceptuel -à tout le moins partiel- pour décrire les liens qui associent ces concepts les uns aux autres. Miser sur le principe de la “résilience”, c’est par exemple aider les enfants à exploiter les talents que permet d’identifier l’intervention précoce, permettre aux femmes qui assument des responsabilités monoparentales de faire profiter leur voisinage de leurs “compétences parentales”, aider les individus à exercer des activités professionnelles vraiment conformes à leurs attentes et compatibles avec les atouts qu’ils possèdent, canaliser l’“esprit d’entreprise ou de débrouillardise” dont fait preuve un jeune revendeur de drogues de manière à l’aider à en tirer un meilleur parti et à en faire profiter sa communauté, etc. (Hill, 1998; Jones, 1993).

LE PRINCIPE DE LA MÉDIATION

Les frontières du “social actif”, comme nous l’avons souligné à quelques reprises, ne sont pas faciles à établir de manière précise. Il ne va pas de soi que le principe de la médiation devrait trouver place sous cette rubrique. Par ailleurs, il ne porte guère à conséquence d’attirer l’attention sur ce principe qui connaît depuis quelques années de plus en plus de popularité dans le champ de l’intervention sociale. Sans avoir la prétention de faire le tour du sujet, cette section a pour but de faire le lien entre cette tendance relativement récente et la promotion du “social actif”.

La protection de l'enfance et de la jeunesse est l'un des domaines d'intervention où l'approche de la médiation est parfois utilisée (Barsky, 1999). L'idée qui sous-tend le recours à cette approche est généralement de permettre à la communauté, principalement mais pas uniquement les membres de la famille concernée, de participer activement à la résolution du ou des problèmes avec l'aide d'un tiers (médiateur ou médiatrice) dont le rôle est de veiller à ce que la communication entre les acteurs impliqués se fasse de manière aussi féconde que possible. Depuis quelque temps, une partie de la littérature sur le sujet tend à associer le principe de la médiation et celui de l'engagement de la communauté (*community involvement*), de manière à éviter que le processus de médiation se professionnalise et que les acteurs concernés restent sur l'impression que leur rôle dans ce processus est strictement passif. Cette façon de concevoir la médiation, particulièrement lorsqu'il s'agit de problèmes reliés à la protection de l'enfance et de la jeunesse, soulève un certain nombre de questions, par exemple celle du respect de la vie privée.

Dans les situations où prédominent les valeurs de la culture occidentale, cette question est bien sûr incontournable et vient baliser assez étroitement l'élargissement du processus de médiation. Par contre, dans d'autres contextes culturels, par exemple celui qui caractérise plusieurs communautés amérindiennes, la participation de la communauté au processus de médiation se pose en d'autres termes. Il n'est pas évident que l'intervention des autorités institutionnelles ou professionnelles y soit la voie à privilégier pour faire aboutir le processus de médiation. Certains des écrits recensés font valoir que la participation de la communauté au processus de médiation, sur la base des traditions (ex. cercles de famille) qui peuvent exister dans certaines de ces communautés, est une option réaliste et même souhaitable (Barsky, 1999). Cette option, en plus d'offrir des chances de succès au moins comparables à celles qui sont privilégiées en d'autres contextes (ex. judiciarisation), permet à la communauté concernée de s'engager activement dans la résolution du problème et d'exercer ainsi son autonomie. Il va de soi cependant que cette approche ne peut être imposée aux membres de la famille et qu'elle ne peut réussir que si l'ensemble des membres de la communauté mobilisés par le processus sont mis au fait de leurs responsabilités et en s'assurant qu'ils en saisissent bien les enjeux.

Bref, la participation de la communauté au processus de médiation peut représenter pour cette dernière et pour la famille touchée une source d'autonomie et d'*empowerment*, mais il est

clair que cette option ne peut être retenue sans que les conditions nécessaires soient réunies. Il ne s'agit pas, en d'autres termes, d'une panacée ni même d'une solution alternative aux approches institutionnelles ou professionnelles, mais d'une option à envisager dans certaines situations. Par rapport aux autres approches, elle présente l'avantage de permettre aux membres de la communauté de s'engager dans la résolution du problème et d'en retirer, croit-on, un certain nombre d'avantages connexes (ex. sensibilisation, solidarité, autonomie).

LA SÉCURITÉ

Il est sans doute simplificateur et stéréotypé de présenter la répression de la criminalité qui se fait par le biais de l'intervention policière et par celle du système judiciaire comme une approche purement passive, mais c'est ce que l'on fera tout de même ici, de manière à faire ressortir les caractéristiques du "social actif" dans ce champ d'intervention. Comme c'est le cas pour l'ensemble des politiques et programmes qui font l'objet de cette recension, c'est en misant sur la mobilisation et la "dynamisation" de ses destinataires que le "social actif" se manifeste dans le domaine de la sécurité collective. Ici encore, cette approche souscrit aux principes de la prévention et de la promotion, mais enrichit ces derniers de la participation des destinataires de l'intervention à la conception et à la mise en oeuvre des mesures destinées à assurer leur sécurité. Dans la littérature, cette approche est rarement présentée de manière à ce que ses effets sur le "bien-être" de ces mêmes destinataires soient explicitement évoqués, mais quelques écrits soulèvent la question et c'est ce qui justifie la présence de cette section.

On a assisté au cours des dernières années à l'apparition de courants de pensée qui, en réaction notamment au discours relativement répressif du mouvement néo-conservateur, ont mis l'accent sur la capacité des individus et des communautés à s'organiser eux-mêmes pour prévenir la criminalité ou pour en corriger les effets. Pour la plupart des gens qui n'ont et n'auront peut-être jamais à entrer directement en contact avec l'univers de la criminalité, surtout la criminalité violente, cette dernière fait l'objet d'une perception qui découle davantage du traitement médiatique et du préjugé que de l'expérience directe. L'une des premières caractéristiques du "social actif" en ce domaine consiste donc à amener les destinataires de l'intervention à démystifier

le phénomène. C'est en agissant à la fois contre la criminalité et sur le sentiment de crainte qu'inspire cette dernière que cet objectif peut être atteint.

En Tasmanie, petit État australien, on a par exemple pu constater qu'un niveau de criminalité relativement faible n'avait pas empêché le public et même la classe politique de voir augmenter de façon importante leur sentiment de crainte à l'égard de la criminalité (Brown et Polk, 1996). Partant du principe que la lutte contre la criminalité n'est pas l'affaire que des milieux directement touchés par cette dernière, on a conçu une approche qui se veut préventive et qui mise à la fois sur la "justice restauratrice" (*restorative justice*) et sur le "renforcement du milieu communautaire" (*community enhancement*). Cette approche fait appel à la participation active des victimes, des agresseurs et de leur communauté d'appartenance. Elle consiste à offrir la possibilité aux agresseurs de chercher à dédommager leurs victimes, dans la mesure du possible et en collaboration avec ces dernières, et de contribuer également à l'amélioration de la vie de leur communauté, par exemple en participant à des travaux de nettoyage ou d'entretien sur des équipements collectifs. Cette "stratégie", en plus de contribuer au bien-être de la communauté, aide à démystifier l'univers de la criminalité, ce qui augmente les chances pour les agresseurs de participer dorénavant de façon constructive à la vie communautaire. En visant à agir simultanément contre la criminalité et contre le sentiment de crainte qu'inspire cette dernière, cette approche cherche à briser la logique qui, très souvent, finit par faire en sorte que les agresseurs ont l'impression d'évoluer dans un univers qui leur est propre et qui se distingue profondément de celui de leurs victimes et de leur communauté d'appartenance. Le principe sur lequel repose cette "stratégie" veut qu'une communauté qui perçoit la criminalité autrement que de manière stéréotypée est plus disposée et mieux en mesure d'agir contre cette dernière. Non seulement juge-t-on que cette "stratégie" permet de mieux contrer la criminalité, mais elle permet également d'accentuer le sentiment de sécurité au sein de la communauté concernée et donc d'améliorer son niveau de "bien-être".

CONCLUSION

Même s'il est impossible de cerner avec précision l'étendue et les limites du "social actif", la lecture de ce rapport fait clairement ressortir que ce principe occupe depuis quelques années une place importante dans l'ensemble des interventions publiques visant à améliorer le "bien-être" des populations des pays industrialisés. C'est dans le domaine de l'emploi que l'on y fait le plus explicitement référence, mais il est clair que ce principe d'intervention traverse l'ensemble du champ des politiques sociales. Comme le démontre le contenu de ce rapport, pratiquement toutes les "conditions de vie" des populations peuvent faire l'objet de politiques et de mesures d'activation. Ce principe possède d'ailleurs la faculté de se mouler à de multiples philosophies et stratégies d'intervention, et ce, dans pratiquement tous les domaines où se manifeste d'une façon ou d'une autre l'influence des politiques sociales. L'idée de "société active" n'est jamais très loin lorsque l'on parle de l'intervention de l'État en termes, par exemple, d'investissement social, d'insertion, de contrepartie, de revitalisation sociale, de soutien à l'entrepreneuriat, de citoyenneté active, de promotion de la santé, d'*empowerment*, de résilience, etc.

Une première conclusion à retenir de cette recension est que l'impact du "social actif" sur le "bien-être" des milieux de vie, des populations et des individus reste assez mal connu aujourd'hui. Même si elle n'y est peut-être pas étrangère, ce n'est pas la rareté des travaux sur le sujet qui constitue la principale explication de cette situation, mais plutôt, à notre avis, le fait que la plupart de ces travaux n'échappent pas au contexte social, économique et politique dans lequel ils sont produits. Le thème du "social actif", comme nous l'avons souligné en introduction, est effectivement difficile à dissocier des débats qui ont entouré et qui entourent toujours la redéfinition du rôle social de l'État. Or ces débats ont été omniprésents dans l'ensemble du monde industrialisé au cours des deux dernières décennies. Le discours sur la "société active", porté entre autres par l'OCDE, a connu un succès certain durant cette période. Plusieurs réformes ou projets de réformes, que ce soit en Europe ou en Amérique du Nord, s'en sont inspirés de manière explicite. Au lieu de chercher à vérifier si le recours à l'activation donne les résultats espérés, on semble s'être davantage employé à dénoncer les effets des politiques et mesures sociales adoptées au cours des années et des décennies précédentes et souvent qualifiées, péjorativement, de passives. La supériorité de l'activation, dans une large partie des écrits consultés, est présumée -ou n'est tout simplement pas questionnée- sans que l'effort pour en démontrer l'impact sur le

“bien-être” des destinataires ne soit poussé très loin. Dans un cadre d’intervention autre que celui des politiques sociales, cette situation pourrait ne pas étonner outre mesure. Il est par contre surprenant de constater que cette observation s’applique assez largement à l’ensemble des “conditions de vie” examinées dans cette recension, puisqu’il est admis aujourd’hui que ces dernières exercent une influence importante sur le “bien-être” des individus et des populations.

La deuxième conclusion que nous inspirent les résultats de cette recension a trait à l’importance du “modèle de société” (ou de l’environnement socio-politico-économique) dans lequel vient s’inscrire le “social actif”. Ce dernier n’a vraiment pas la même signification dans une société où l’intervention sociale de l’État revêt un caractère résiduel et s’adresse à des individus sur lesquels pèse le “fardeau de la preuve”, que dans une société où il est jugé normal et même souhaitable que l’État facilite l’intégration sociale des individus et se montre pro-actif en matière de cohésion sociale. En Suède, par exemple, il est considéré depuis longtemps comme favorable à l’intérêt général que l’État intervienne en ce sens et de manière active. Dans un tel contexte, comme nous l’avons vu, le “social actif” devient une stratégie d’intervention globale, certes axée sur le développement de l’emploi, mais qui s’accompagne aussi de visées et de mesures égalitaristes (en faveur des femmes, des générations, des régions en difficulté, etc.). En apparence, les problèmes qu’a connus cette société au cours des années 1990, et plus particulièrement l’aggravation du chômage au début de la décennie, ne semblent pas jouer en faveur du potentiel de l’activation comme principe d’intervention, mais cette situation s’explique aussi, et sans doute plus fortement, par la difficulté qu’a éprouvée l’économie suédoise à relever les défis posés par la mondialisation. Aux États-Unis, pour prendre l’exemple sans doute le plus opposé au “modèle suédois” au sein du monde industrialisé, le problème du chômage ne s’est certes pas aggravé durant les années 1990, mais il n’est pas évident que l’activation des politiques y ait été pour quelque chose. Le discours sur la “société active”, comme le suggèrent assez nettement les résultats de cette recension, y a été davantage utilisé pour chercher à légitimer le durcissement des politiques et mesures sociales visant les plus défavorisés, que dans une optique d’insertion sociale et de “mieux-être”. L’optique du “social actif”, en d’autres termes, a coloré plusieurs des choix effectués en matière de politiques sociales au cours des dernières années dans le monde industrialisé, mais n’a pas fait disparaître pour autant les traditions et les caractéristiques des “modèles nationaux”.

La troisième conclusion sur laquelle nous souhaitons attirer l'attention concerne le profil des destinataires du "social actif". S'il est sans doute vrai qu'une large partie des populations occidentales a été touchée d'une façon ou d'une autre par le discours sur la "société active" au cours des quinze ou vingt dernières années, il est clair que certains segments de population ont été visés ou touchés plus que d'autres. C'est le cas en particulier des individus, des familles ou des communautés qui bénéficiaient de programmes reposant sur une logique d'assistance ou d'autres politiques et mesures jugées trop "passives" par les détracteurs de l'État-providence. Le "social actif" est l'un des moyens utilisés pour lutter contre ce que ces derniers appellent, en utilisant une terminologie qui peut varier selon les contextes culturels et les convictions individuelles, la "dépendance" des destinataires de l'intervention. Aux yeux des promoteurs de l'activation, ce qu'ont en commun ces destinataires, outre cette propension à la "dépendance", c'est de pouvoir changer, c'est-à-dire de pouvoir répondre positivement aux efforts d'activation qui leur sont proposés ou imposés. Ces destinataires sont plus souvent des femmes que des hommes, plus souvent des enfants et des jeunes que des adultes, plus souvent des personnes qui possèdent un réel potentiel d'apprentissage et de participation que des personnes dont la situation, les caractéristiques, l'attitude sont jugées peu ou difficilement changeables, etc. Bien sûr, comme nous avons pu le constater à diverses reprises au fil de cette recension, le choix et la définition des destinataires de l'activation découlent de perceptions, et il peut arriver que ces dernières soient stéréotypées (ex. monoparentalité = femme + jeune + sans emploi + peu instruite + pauvre + locataire...), d'autant plus que le recours au "social actif" s'inscrit de plain-pied dans un processus de redéfinition et de reconfiguration de l'État social. Cependant, il ne faudrait pas en tirer la conclusion trop rapidement que le "social actif" n'est finalement rien d'autre qu'un nom nouveau et une stratégie d'intervention nouvelle pour socialiser, normaliser ou discipliner les "clientèles" de l'assistance publique. Il sert aussi, comme le démontre par exemple l'évolution récente du discours et des pratiques entourant la flexibilité de la retraite et le rôle socio-économique des personnes âgées, à faciliter la gestion de réalités comme le vieillissement démographique et son impact sur les équilibres inter-générationnels. Le thème du "bien-être", associé dans ce cas-ci aux vertus de l'activité, de l'intégration sociale et de la participation, peut ainsi être utilisé à des fins de toutes sortes (économiques, idéologiques...). La rhétorique entourant le "bien-être" des personnes âgées et des travailleurs vieillissants peut, en d'autres mots, servir aussi bien à "promouvoir leur santé"

qu'à maîtriser la croissance des dépenses publiques de santé ou qu'à réguler le flux des entrées et des sorties dans les caisses des régimes publics de retraite.

Finalement, en dépit des quelques réserves exprimées ici, cette recension ne nous amène pas à tracer un bilan négatif des effets qu'a le "social actif" sur le "bien-être" de ses destinataires. D'une part, ces effets ne sont pas suffisamment clairs pour justifier une telle conclusion et, d'autre part, les écrits sur le sujet démontrent que l'activation possède dans de nombreux domaines un potentiel important pour améliorer l'efficacité de l'intervention sociale de l'État. Il est cependant évident que le recours au "social actif", à lui seul, ne suffit pas et peut même s'avérer nuisible pour ses destinataires. Il va de soi que des mesures d'employabilité destinées aux jeunes ou aux chômeurs de longue durée, surtout si elles sont imposées, ne sont qu'illusion dans un contexte où il se crée peu d'emplois; que des services de garde et d'intervention précoce de qualité sont au moins aussi utiles au "mieux-être" des parents et de leurs enfants que des mesures d'incitation au travail conçues de manière rigide et étroite; que des programmes d'éducation à la citoyenneté destinés aux jeunes ne pourront jamais compenser les lacunes et les problèmes qui affectent le fonctionnement de nos institutions démocratiques; que les travailleurs vieillissants ne seront guère enclins à différer leurs projets de retraite si l'organisation du travail leur offre des conditions peu attrayantes et peu adaptées à leur réalité, etc. Bref, le "social actif" n'a rien, en soi, d'une panacée. S'il s'inscrit dans un environnement socio-économique sensible au "bien-être" des individus et des communautés, il représente par contre une stratégie d'intervention pertinente. Jusqu'à ce jour, force est de constater qu'on s'est davantage employé à faire valoir les vertus économiques de cette stratégie qu'à mesurer ses effets sur le "bien-être" des destinataires.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Aber, J. L., Brooks-Gunn, J. et Maynard, R. A. (1995). Effects of Welfare Reform on Teenage Parents and Their Children. *Future of Children*, 5 (2), 53-71.
- Adler, G. (1994). Community Action and Maximum Feasible Participation : An Opportunity Lost but Not Forgotten for Expanding Democracy at Home. *Notre Dame Journal of Law, Ethics & Public Policy*, 8 (2), 547-571.
- Amott, T. (1994). Reforming Welfare or Reforming the Labor Market : Lessons From the Massachusetts Employment Training Experience. *Social Justice*, 21 (1), 33-37.
- Anderson, J. M. (1996). Empowering Patients : Issues and Strategies. *Social Science and Medicine*, 43 (5), 697-705.
- Anderson Garcia, S. (1989). My Sister's Keeper : Negative Effects of Social Welfare and Affirmative Action Programs on Black Women. *Sex Roles*, 21 (1-2), 25-43.
- Anxo, D. et Erhel, C. (1998). La politique de l'emploi en Suède : nature et évolution. In J.-C. Barbier et J. Gautié, dir. *Les politiques de l'emploi en Europe et aux États-Unis*. (p. 179-195) Paris : Presses universitaires de France.
- Arjona, R., Ladaique, M. et Pearson, M. (2001). *Growth, Inequality and Social Protection*. Labour Market and Social Policy Occasional Papers No 51. Paris : OECD.
- Atkinson, R. et Kintrea, K. (2000). Owner-occupation, social mix and neighbourhood impacts. *Policy and Politics*, 28 (1), 93-108.
- Bachrach Ehlers, T. et Main, K. (1998). Women and the False Promise of Microenterprise. *Gender & Society*, 12 (4), 424-440.
- Baker, D. et North, K. (1999). Does Employment Improve the Health of Lone Mothers? *Social Science and Medicine*, 49 (1), 121-131.
- Baker, M. (1996). Social Assistance and the Employability of Mothers : Two Models from Cross-National Research. *Canadian Journal of Sociology*, 21 (4), 483-503.
- Baker, M. et Tippin, D. (1999). *Poverty, Social Assistance, and the Employability of Mothers : Restructuring Welfare States*. Toronto : University of Toronto Press.
- Baker, S. (1999). Risking Difference : Reconceptualizing the Boundaries between the Public and Private Spheres. In S. Baker et A. van Doorne-Huiskes, (Eds.) *Women and Public Policy : The shifting boundaries between the public and private spheres*. (p. 3-31) Aldershot : Ashgate.
- Baratz, M. S. et White, S. B. (1996). Childfare : A New Direction for Welfare Reform. *Urban Studies*, 33 (10), 1935-1944.
- Barbier, J.-C. (1996). Comparer insertion et *workfare*? *Revue française des affaires sociales*, 50 (4), 7-26.

- Barbier, J.-C. et Gautié, J., dir. (1998). *Les politiques de l'emploi en Europe et aux Etats-Unis*. Paris : Presses universitaires de France.
- Barnes, M. et Shardlow, P. (1997). From Passive Recipient to Active Citizen : Participation in Mental Health User Groups. *Journal of Mental Health*, 6 (3), 289-300.
- Barnett, W. S. (1995). Long-Term Effects of Early Childhood Programs on Cognitive and School Outcomes. *Future of Children*, 5 (3), 25-50.
- Barsky, A. (1999). Community Involvement Through Child Protection Mediation. *Child Welfare*, 78 (4), 481-501.
- Bassi, L. J. (1995). Stimulating Employment and Increasing Opportunity for the Current Work Force. In D. Smith Nightingale et R. H. Haveman, (Eds.) *The Work Alternative : Welfare Reform and the Realities of the Job Market*. (p. 137-156) Washington, D. C. : The Urban Institute Press.
- Baum, F., Sanderson, C. et Jolley, G. (1997). Community participation in action : An analysis of the South Australian Health and Social Welfare Councils. *Health Promotion International*, 12 (2), 125-134.
- Besharov, D. J. et Fowler, A. A. (1993). The End of Welfare as We Know It. *The Public Interest*, 111, 95-108.
- Besley, T. et Coate, S. (1992). Understanding welfare stigma : Taxpayer resentment and statistical discrimination. *Journal of Public Economics*, 48 (2), 165-183.
- Birenbaum-Carmeli, D. (1999). Parents who get what they want : On the Empowerment of the powerful. *The Sociological Review*, 47 (1), 62-90.
- Bouchard, C., Labrie, V. et Noël, A. (1996). *Chacun sa part : rapport de trois membres du Comité externe de réforme de la sécurité du revenu*. Montréal.
- Brink, S. (1996). Revitalisation sociale et qualité du cadre de vie. In R. Kirwan et L. MacFarlane, *Stratégies pour le logement et l'intégration sociale dans les villes*. (p. 73-162) Paris : OCDE.
- Brooks-Gunn, J. (1995). Strategies for Altering the Outcomes of Poor Children and Their Families. In P. L. Chase-Lansdale et J. Brooks-Gunn, (Eds) *Escape From Poverty: What Makes a Difference for Children?* (p. 87-117). New York : Cambridge University Press.
- Brooks-Gunn, J., McCormick, M. C., Shapiro, S., Benasich, A. A. et Black, G. W. (1994). The Effects of Early Education Intervention on Maternal Employment, Public Assistance, and Health Insurance : The Infant Health and Development Program. *American Journal of Public Health*, 84 (6), 924-931.
- Brown, M. et Polk, K. (1996). Taking Fear of Crime Seriously : The Tasmanian Approach to Community Crime Prevention. *Crime and Delinquency*, 42 (3), 398-420.
- Brush, L. D. (1999). Woman Battering and Welfare Reform : The view from a welfare-to-work program. *Journal of Sociology and Social Welfare*, 26 (3), 49-60.
- Buchele, L. et Scherer, P. (1998). Pour une politique sociale plus active. *L'Observateur de l'OCDE*, 212, 34-36.

- Buckingham, D. (1997). The Making of Citizens : Pedagogy and address in children's television news. *Journal of Educational Media*, 23 (2-3), 119-139.
- Calmfors, L. (1994). *Active Labour Market Policy and Unemployment : A Framework for the Analysis of Crucial Design Features*. Paris : OECD.
- Caplan, R. D., Vinokur, A. D., Price, R. H. et Ryn, M. van (1989). Job Seeking, Reemployment, and Mental Health : A Randomized Field Experiment in Coping With Job Loss. *Journal of Applied Psychology*, 74 (5), 759-769.
- Carling, P. J. (1990). Major Mental Illness, Housing, and Supports. The Promise of Community Integration. *American Psychologist*, 45 (8), 969-975.
- Carlson, P. (1998). Self-Perceived Health in East and West Europe : Another European Health Divide. *Social Science and Medicine*, 46 (10), 1355-1366.
- Cates, N. (1994). Denmark : Changes in Health and Social Services for the Elderly and Comparative Observations. *Home Health Care Services Quarterly*, 15 (1), 57-71.
- Cattacin, S., Gianni, M., Mänz, M. et Tattini, V. (1999). Workfare, citoyenneté et exclusion sociale. In M. Coutu, et al., dir., *Droits fondamentaux et citoyenneté. Une citoyenneté fragmentée, limitée, illusoire?* (p. 363-382) Montréal : Éditions Thémis.
- Chase-Lansdale, P. L. et Brooks-Gunn, J., Eds. (1995). *Escape From Poverty : What Makes a Difference for Children?* New York : Cambridge University Press.
- Chung, W. S. et Pardeck, J. T. (1996). Welfare versus Workfare : Policy Implications. *Early Child Development and Care*, 119, 65-72.
- Conseil supérieur de l'éducation, (1998). *Éduquer à la citoyenneté*. Gouvernement du Québec.
- Coulton, C. J. (1996). Poverty, Work, and Community : A Research Agenda for an Era of Diminishing Federal Responsibility. *Social Work*, 41 (5), 509-519.
- Cox, R. H. (1998). The Consequences of Welfare Reform: How Conceptions of Social Rights Are Changing. *Journal of Social Policy*, 27 (1), 1-16.
- Dandurand, P. (1996). La question sociale : Réflexions en marge d'un ouvrage de Pierre Rosanvallon. *Sociologie et sociétés*, 28 (2), 189-198.
- Dandurand, R. et McAll, C. (1996). Welfare, workfare, wedfare : faut-il encore assister les mères seules? Les femmes entre l'État, le travail et la famille. *Lien social et politiques, RIAC*, 36, 79-91.
- Darby, M. R., Ed. (1996). *Reducing Poverty in America : Views and Approaches*. Thousand Oaks : Sage.
- Dayan, J.-L. (1996). L'avenir de l'assurance chômage : à nouveaux risques, nouveau régime? *Droit social*, (7-8), 670-679.

Deacon, B., Hulse, M. et Stubbs, P. (1997). *Global Social Policy : International Organizations and the Future of Welfare*. London : Sage.

Donnelly, P. G. et Majka, T. J. (1998). Residents' Efforts at Neighborhood Stabilization : Facing the Challenges of Inner-City Neighborhoods. *Sociological Forum*, 13 (2), 189-213.

Donzelot, J. et Estèbe, P. (1994). *L'État animateur : essai sur la politique de la ville*. Paris : Esprit.

Doorne-Huiskes, A. van (1999). Work-Family Arrangements : the Role of the State versus the Role of the Private Sector. In S. Baker et A. van Doorne-Huiskes, (Eds.) *Women and Public Policy : The shifting boundaries between the public and private spheres*. (p. 93-110) Aldershot : Ashgate.

Drake, R. E., McHugo, G. J., Bebout, R. R., Becker, D. R., Harris, M., Bond, G. R. et Quimby, E. (1999). A Randomized Clinical Trial of Supported Employment for Inner-City Patients with Severe Mental Disorders. *Archives of General Psychiatry*, 56 (7), 627-633.

Dunlap, K. M. (1997). Family Empowerment : One Outcome of Cooperative Preschool Education. *Child Welfare*, 76 (4), 501-518.

Eisen, A. (1994). Survey of Neighborhood-Based, Comprehensive Community Empowerment Initiatives. *Health Education Quarterly*, 21 (2), 235-252.

Elliott, M. (1996). Impact of Work, Family, and Welfare Receipt on Women's Self-Esteem in Young Adulthood. *Social Psychology Quarterly*, 59 (1), 80-95.

Eng, E. et Parker, E. (1994). Measuring Community Competence in the Mississippi Delta : The Interface between Program Evaluation and Empowerment. *Health Education Quarterly*, 21 (2), 199-220.

Ensminger, M. E. (1995). Welfare and Psychological Distress : A Longitudinal Study of African American Urban Mothers. *Journal of Health and Social Behavior*, 36, 346-359.

Esping-Andersen, G., Ed. (1996). *Welfare States in Transition : National Adaptations in Global Economies*. London : Sage.

European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions (2000). *Belgian Social Policy Inspired by New "Active Welfare State" Approach*.
<http://www.eiro.eurofound.ie/2000/01/features/be0001304f.html>

Favreau, L. et Lévesque, B. (1996). *Le développement économique communautaire : économie sociale et intervention*. Ste-Foy : Presses de l'Université du Québec.

Fay, R. G. (1996). *Enhancing the Effectiveness of Active Labour Market Policies : Evidence from Programme Evaluations in OECD Countries*. Paris : OCDE.

Finn, D. (1999). Job Guarantees for the Unemployed : Lessons from Australian Welfare Reform. *Journal of Social Policy*, 28 (1), 53-71.

France, A. (1998). Why Should We Care? : Young People, Citizenship and Questions of Social Responsibility. *Journal of Youth Studies*, 1 (1), 97-111.

- Frankel Paul, E., Miller, F. D. et Paul, J. Eds. (1997). *The Welfare State*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Frankford, D. M. (1997). The Normative Constitution of Professional Power. *Journal of Health Politics, Policy and Law*, 22 (1), 185-221.
- Freudenberg, N. (2000). Health Promotion in the City : A Review of Current Practice and Future Prospects in the United States. *Annual Review of Public Health*, 21, 473-503.
- Friedlander, D. et Burtless, G. (1995). *Five Years After : The Long-Term Effects of Welfare-to-Work Programs*. New York : Russell Sage Foundation.
- Friedlander, D., Greenberg, D. H. et Robins, P. K. (1997). Evaluating Government Training Programs for the Economically Disadvantaged. *Journal of Economic Literature*, 35 (4), 1809-1855.
- Gautié, J. (1998). Quel avenir pour les politiques de l'emploi? In J.-C. Barbier et J. Gautié, (dir.) *Les politiques de l'emploi en Europe et aux États-Unis*. (p. 411-435) Paris : Presses universitaires de France.
- Geddes, M. (1997). Poverty, Excluded Communities and Local Democracy. In N. Jewson et S. MacGregor (Eds), *Transforming Cities : Contested Governance and New Spatial Divisions*. (p. 205-218). London : Routledge.
- George, V. (1998). Political Ideology, Globalisation and Welfare Futures in Europe. *Journal of Social Policy*, 27 (1), 17-36.
- Giddens, A. (2000). La mondialisation, les inégalités et l'État d'investissement social. In L. Arizpe (coord.), *Diversité culturelle, conflit et pluralisme*. (p. 63-70) Paris : UNESCO.
- Giertz, A. (1996). L'expérience suédoise de la contrepartie. *Revue française des affaires sociales*, 50 (4), 123-138.
- Grossman, J. et Hollis, B. (1995). The Potential of Two-Generation Interventions : An Employment and Training Perspective. In S. Smith, (Ed.) *Two Generation Programs for Families in Poverty : A New Intervention Strategy*. (p. 229-249) Norwood : Ablex Pub. Co.
- Gueron, J. M. (1988). Work-Welfare Programs. In H. S. Bloom, D. S. Cordray et R. J. Light, (Eds.) *Lessons from Selected Program and Policy Areas*. (p. 7-27) San Francisco : Jossey-Bass Inc.
- Gueron, J. M. et Pauly, E. (1991). *From Welfare to Work*. New York : Russell Sage Foundation.
- Gustafsson, S. (1995). Single Mothers in Sweden : Why Is Poverty Less Severe? In K. McFate, R. Lawson et W.J. Wilson (Eds.), *Poverty, Inequality and the Future of Social Policy*. (p. 291-326). New York : Russell Sage.
- Gustafsson, S. S. et Stafford, F. P. (1995). Links Between Early Childhood Programs and Maternal Employment in Three Countries. *The Future of Children*, 5 (3), 161-174.
- Hagen, J. L. et Davis, L. V. (1996). Mothers' views on child care under the JOBS program and implications for welfare reform. *Social Work Research*, 20 (4), 263-273.

- Hagen, J. L. et Davis, L. V. (1995). The Participants' Perspective on the Job Opportunities and Basic Skills Training Program. *Social Service Review*, 69, 656-678.
- Hagen, J. L. et Lurie, I. (1995). Implementing JOBS: From the Rose Garden to Reality. *Social Work : Journal of the National Association of Social Workers*. 40 (4), 523-532.
- Hagen, J. L. et Lurie, I. (1993). The Job Opportunities and Basic Skills Training Program and Child Care : Initial State Developments. *Social Service Review*, 67(2), 198-216.
- Hallsten, L., Grossi, G. et Westerlund, H. (1999). Unemployment, labour market policy and health in Sweden during years of crisis in the 1990's. *International Archives of Occupational and Environmental Health*, 72, S28-S30.
- Harris, K. M. (1996). Life After Welfare : Women, Work, and Repeat Dependency. *American Sociological Review*, 61, 407-426.
- Harrison, M. L. (1995). *Housing, "Race", Social Policy and Empowerment*. Aldershot : Avebury.
- Hart, R. A. (1992). *Children's Participation : From Tokenism to Citizenship*. Florence : UNICEF.
- Hart-Zeldin, C., Kalnins, I. V., Pollack, P. et Love, R. (1990). Children in the Context of "Achieving Health for All : A Framework for Health Promotion". *Canadian Journal of Public Health*, 81 (3), 196-198.
- Hasell, M. J. et Scanzoni, J. H. (1997). Social Networks and Network-Friendly Housing in the U. S. *International Journal of Comparative Sociology*, 38 (3-4), 289-296.
- Helly, D. (1999). Une injonction : appartenir, participer. Le retour de la cohésion sociale et du bon citoyen. *Lien social et Politiques-RIAC*, 41, 35-46.
- Hénaire, J. (1998). Éducation à la citoyenneté et réforme scolaire : contexte, principes et voies d'application. *Vie pédagogique*, 109, 19-25.
- Hicks, P. (1996). *Le vieillissement dans les pays de l'OCDE : Un défi fondamental pour la politique*. Paris : OCDE.
- Hill, R. B. (1998). Enhancing the Resilience of African American Families. *Journal of Human Behavior in the Social Environment*, 1 (2-3), 49-61.
- Horowitz, R. (1995). *Teen Mothers. Citizens or Dependents?* Chicago : The University of Chicago Press.
- Huber, E. et Stephens, J. D. (1998). Internationalization and the Social Democratic Model : Crisis and Future Prospects. *Comparative Political Studies*, 31 (3), 353-397.
- Hutchison, P., Pedlar, A., Dunn, P., Lord, J. et Arai, S. (2000). Canadian Independent Living Centres : Impact on the community. *International Journal of Rehabilitation Research*, 23 (2), 61-74.
- International Reform Monitor (2000). *Social Policy, Labour Market Policy, Industrial Relations*. <http://www.reformmonitor.org/>

- Jäntti, M. et Danziger, S. (1994). Child Poverty in Sweden and the United States : The Effect of Social Transfers and Parental Labor Force Participation. *Industrial and Labor Relations Review*, 48 (1), 48-64.
- Jencks, C. (1997). The Hidden Paradox of Welfare Reform. *The American Prospect*, 32, 33-40.
- Jewkes, R. et Murcott, A. (1998). Community Representatives : Representing the “Community”? *Social Science and Medicine*, 46 (7), 843-858.
- Jones, D. J. (1993). The Culture of Achievement Among the Poor : The case of mothers and children in a Head Start program. *Critique of Anthropology*, 13 (3), 247-266.
- Kamerman, S. B. (1995). Gender Role and Family Structure Changes in the Advanced Industrialized West : Implications for Social Policy. In K. McFate, R. Lawson et W.J. Wilson (Eds.), *Poverty, Inequality and the Future of Social Policy*. (p. 231-256). New York : Russell Sage.
- Kirwan, R. et MacFarlane, L. (1996). *Stratégies pour le logement et l'intégration sociale dans les villes*. Paris : OCDE.
- Kleinman, M. et Whitehead, C. (1999). Housing and regeneration : The problem or the solution. *National Institute Economic Review*, 170, 78-86.
- Koon, R. L. (1997). *Welfare Reform : Helping the Least Fortunate Become Less Dependent*. New York : Garland Pub.
- Kraft, K. (1998). An evaluation of active and passive labour market policy. *Applied Economics*, 30 (6), 783-793.
- Kulis, S. (1988). Emotional Distress Following AFDC Cutbacks. *Social Science Quarterly*, 69, 399-415.
- Labonté, R. (1986). Social inequality and healthy public policy. *Health Promotion*, 1 (3), 341-351.
- Larrivee, B. L. et Bourque, M. L. (1991). The Impact of Several Dropout Prevention Intervention Strategies on At-Risk Students. *Education*, 112 (1), 48-63.
- Lazar, H. et Stoyko, P. (1998). L'avenir de l'État social. *Revue internationale de sécurité sociale*, 51 (3), 3-40.
- Leborgne, D. et Lipietz, A. (1992). Flexibilité offensive, flexibilité défensive : deux stratégies sociales dans la production des nouveaux espaces économiques. In G. Benko et A. Lipietz (dir.), *Les régions qui gagnent*. Paris : Presses universitaires de France.
- Lefebvre, P. et Merrigan, P. (1998). *Family Background, Family Income, Maternal Work and Child Development*. Hull : Développement des ressources humaines Canada.
- Lesemann, F. et Ulysse, P. J. (1995). Welfare, workfare et citoyenneté aux États-Unis. *Lien social et politiques-RIAC*, 34, 55-62.
- Levin, L. S. (1987). Every Silver Lining Has a Cloud : The Limits of Health Promotion. *Social Policy*, 18 (1), 57-60.

- Lovell, M. L. et Richey, C. A. (1997). The Impact of Social Support Skill Training on Daily Interactions among Parents at Risk for Child Maltreatment. *Children and Youth Services Review*, 19 (4), 221-251.
- Madan, T. N. (1987). Community Involvement in Health Policy : Socio-Structural and Dynamic Aspects of Health Beliefs. *Social Science and Medicine*, 25 (6), 615-620.
- Martin, J. P. (1998). *What Works Among Active Labour Market Policies : Evidence from OECD Countries' Experiences*. Paris : OECD.
- McAndrew, M., Tessier, C. et Bourgeault, G. (1997). L'éducation à la citoyenneté en milieu scolaire au Canada, aux États-Unis et en France : des orientations aux réalisations : l'éducation comparée. *Revue française de pédagogie*, 121, 57-77.
- McBride, S. (1999). Towards Permanent Insecurity : The Social Impact of Unemployment. *Journal of Canadian Studies*, 34 (2), 13-30.
- McFate, K. (1995). Trampolines, Safety Nets or Free Fall? Labor Market Policies and Social Assistance in the 1980s. In K. McFate, R. Lawson et W.J. Wilson (Eds.), *Poverty, Inequality and the Future of Social Policy*. (p. 631-664). New York : Russell Sage.
- McFate, K., Lawson, R. et Wilson, W. J., Eds. (1995). *Poverty, Inequality and the Future of Social Policy*. New York : Russell Sage.
- McGovern, M. A. P. (1998). Early Child Care and Education : Lessons from the French. *Child & Youth Care Forum*, 27 (1), 21-37.
- McKenna, M. et Willms, J. D. (1998). Co-operation between families and schools : " What Works " in Canada. *Research Papers in Education*, 13 (1), 19-41.
- McLanahan, S. et Garfinkel, I. (1995). Single Mother Families and Social Policy : Lessons for the United States from Canada, France and Sweden. In K. McFate, R. Lawson et W.J. Wilson (Eds.), *Poverty, Inequality and the Future of Social Policy*. (p. 367-383). New York : Russell Sage.
- Mead, L. M. (1997). Citizenship and Social Policy : T. H. Marshall and Poverty. In E. Frankel Paul, F. D. Miller et J. Paul, Eds. (1997). *The Welfare State*. (p. 197-230) Cambridge : Cambridge University Press.
- Mead, L. M. (1989). The Logic of Workfare : The Underclass and Work Policy. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 501, 156-169.
- Meyers, M. K. (1995). Child Care, Parental Choice, and Consumer Education in JOBS Welfare-to-Work Programs. *Social Service Review*, 69 (4), 679-702.
- Meyers, M. K. (1993). Child Care in JOBS Employment and Training Program : What Difference Does Quality Make? *Journal of Marriage and Family*, 55, 767-783.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux, (1992). *La politique de la santé et du bien-être*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Mishra, R. (1999). *Globalization and the Welfare State*. Cheltenham : Edward Elgar.

- Moffitt, R. (1992). Incentive Effects of the U.S. Welfare System : A Review. *Journal of Economic Literature*, 30 (1), 1-61.
- Moffitt, R. A. et Ver Ploeg, M. Eds. (2001). *Evaluating Welfare Reform in an Era of Transition*. Washington, DC : National Academy Press.
- Mondolfo, P. (1997). *Repenser l'action sociale : missions, moyens, méthodes*. Paris : Dunod.
- Morel, S. (1998). Emploi et pauvreté aux États-Unis : les politiques de *Workfare*. In J.-C. Barbier et J. Gautié, dir. *Les politiques de l'emploi en Europe et aux États-Unis*. (p. 219-234) Paris : Presses universitaires de France.
- Morel, S. (1996a). La contrepartie dans la protection sociale américaine. *Revue française des affaires sociales*, 50 (4), 61-87.
- Morel, S. (1996b). France et États-Unis : les politiques d'“insertion” et de *workfare* en matière d'assistance sociale. *Interventions économiques*, 27, 47-75.
- Morgan, D. R. et Kickham, K. (1999). Work and Welfare in the American States : Analyzing the Effects of the JOBS Program. *Political Research Quarterly*, 52 (4), 867-883.
- Moroney, R. M. et McClure, J. (1986). Social Welfare and the Permanent Underclass. *The Urban and Social Change Review*, 19, 25-31.
- Naples, N. A. (1998). Bringing Everyday Life to Policy Analysis : The Case of White Rural Women Negotiating College and Welfare. *Journal of Poverty*, 2 (1), 23-53.
- Nettles, S. M. (1991). Community Involvement and Disadvantaged Students : A Review. *Review of Educational Research*, 61 (3), 379-406.
- Nichols-Casebolt, A. (1986). The Psychological Effects of Income Testing Income-Support Benefits. *Social Service Review*, 60 (2), 287-302.
- Noël, A. (1996a). Vers un nouvel État-providence? Enjeux démocratiques. *Politique et sociétés*, 30, 3-28.
- Noël, A. (1996b). La contrepartie dans l'aide sociale au Québec. *Revue française des affaires sociales*, 50 (4), 99-122.
- O'Campo, P. et Rojas-Smith, L. (1998). Welfare Reform and Women's Health : Review of the Literature and Implications for State Policy. *Journal of Public Health Policy*, 19 (4), 420-446.
- OCDE (1999). *Pour un monde solidaire : le nouvel agenda social*. Paris : OCDE.
- O'Connell, P. J. et McGinnity, F. (1997). What Works, Who Works? The Employment and Earnings Effects of Active Labour Market Programmes among Young People in Ireland. *Work, Employment and Society*, 11 (4), 639-661.
- OECD, (1998). *Key Employment Policy Challenges Faced by OECD Countries*. Paris : OECD.

- Oliker, S. J. (1995a). The Proximate Contexts of Workfare and Work : A Framework for Studying Poor Women's Economic Choices. *The Sociological Quarterly*, 36 (2), 251-272.
- Oliker, S. J. (1995b). Work Commitment and Constraint among Mothers on Workfare. *Journal of Contemporary Ethnography*, 24 (2), 165-194.
- Olsen, G. M. (1999). Half Empty or Half Full? The Swedish Welfare State in Transition. *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 36 (2), 241-267.
- Olsen, G. M. (1994). Locating the Canadian Welfare State : Family Policy and Health Care in Canada, Sweden and the United States. *Canadian Journal of Sociology*, 19 (1), 1-20.
- Orthner, D. K. et Randolph, K. A. (1999). Welfare Reform and High School Dropout Patterns for Children. *Children and Youth Services Review*, 21 (9-10), 881-900.
- Ostner, I. (1999). Minima sociaux et incitation à l'emploi en Europe : convergence des objectifs, divergence des moyens. *Lien social et Politiques-RIAC*, 42, 13-23.
- Parker, F. L., Piotrkowski, C. S., Horn, W. F. et Greene, S. M. (1995). The Challenge for Head Start : Realizing Its Vision as a Two-Generation Program. In S. Smith, (Ed.) *Two Generation Programs for Families in Poverty : A New Intervention Strategy*. (p. 135-159) Norwood : Ablex Pub. Co.
- Parsons, G. F. (1993). Community Bonds : A New Approach to Community and Economic Development. *Journal of the Community Development Society*, 24 (2), 196-212.
- Peck, J. (2001). *Workfare States*. New York : The Guilford Press.
- Perkins, D. D. (1995). Speaking Truth to Power : Empowerment Ideology as Social Intervention and Policy. *American Journal of Community Psychology*, 23 (5), 765-794.
- Perlstadt, H., Jackson-Elmoore, C., Freddolino, P. P. et Reed, C. (1998). An Overview of Citizen Participation in Health Planning : Lessons Learned from the Literature. *National Civic Review*, 87 (4), 347-367.
- Perret, B. (1994). Politiques publiques et mobilisation de la société. In B. Eme et J.-L. Laville (dir.), *Cohésion sociale et emploi*. (p. 257-283). Paris : Desclée de Brouwer.
- Pineschi-Gapenne, M. (1996). Les contreparties demandées aux chômeurs dans les pays européens. La notion d'emploi convenable. *Revue française des affaires sociales*, 50 (4), 45-52.
- Ranson, S. (1990). Towards Education for Citizenship. *Educational Review*, 42 (2), 151-166.
- Régimbald, A. (1995). Le budget Martin : des politiques économiques pensées ailleurs? *Revue canadienne de politique sociale*, 35, 37-50.
- Rehn, G. (1985). Swedish Active Labor Market Policy : Retrospect and Prospect. *Industrial Relations*, 24 (1), 62-89.
- Rehner Iversen, R. et Farber, N. B. (1996). Transmission of Family Values, Work, and Welfare Among Poor Urban Black Women. *Work and Occupations*, 23 (4), 437-460.

- René, J.-F., Provost, M. et Portebois, V. (1995). Pauvreté des jeunes familles et insertion sociale et professionnelle. Actes du colloque *Jeunes adultes et précarité : contraintes et alternatives*. (p. 103-119) Montréal : Conseil permanent de la jeunesse.
- Rhodes, M. (1996). Globalization and West European Welfare States : A Critical Review of Recent Debates. *Journal of European Social Policy*, 6 (4), 305-327.
- Ridgway, P., Simpson, A., Wittman, F. D. et Wheeler, G. (1998). Home Making and Community Building : Notes on Empowerment and Place. In B. L. Levin A. K. Blanch et A. Jennings, (Eds.,) *Women's Mental Health Services : A Public Health Perspective*. (p. 155-174) Thousand Oaks : Sage Publications.
- Rimal, R. N., Ratzan, S. C., Arntson, P. et Freimuth, V. S. (1997). Reconceptualizing the "Patient" : Health Care Promotion as Increasing Citizens' Decision-Making Competencies. *Health Communication*, 9 (1), 61-74.
- Rodrigues, F. P. (1995). La participation. *Service social dans le monde*, (1-2), 35-41.
- Rosanvallon, P. (1995). *La nouvelle question sociale : repenser l'État-providence*. Paris : Seuil.
- Saleebey, D., Ed. (1997). *The Strengths Perspective in Social Work Practice*. New York : Longman.
- Saltman, R. B. (1994). Patient Choice and Patient Empowerment in Northern European Health Systems : A Conceptual Framework. *International Journal of Health Services*, 24 (2), 201-229.
- Schiller, B. R. et Brasher, C. N. (1990). Workfare in the 1980s : Successes and Limits. *Policy Studies Review*, 9 (4), 665-680.
- Schorr, A. L. (2001). *Welfare Reform : Failure & Remedies*. Westport : Praeger.
- Segal, L. (1998). The importance of patient empowerment in health system reform. *Health Policy*, 44 (1), 31-44.
- Sen, A. (1997). Inequality, unemployment and contemporary Europe. *International Labour Review*, 136, 155-172.
- Shigehara, K. (1998). Un éclairage nouveau sur le vieillissement. *L'Observateur de l'OCDE*, 212, 5-6.
- Smith, S., Ed. (1995). *Two Generation Programs for Families in Poverty : A New Intervention Strategy*. Norwood : Ablex Pub. Co.
- Somerville, P. (1998). Empowerment through Residence. *Housing Studies*, 13 (2), 233-257.
- Somerville, P. et Steele, A. (1999). Making oneself at Home : The mediation of residential action. *International Journal of Urban and Regional Research*, 23 (1), 88-102.
- Sorensen, E. (1997). States Move to Put Low-Income Noncustodial Parents in Work Activities. *Public Welfare*, 55 (1), 17-23.

Spence Boocock, S. (1995). Early Childhood Programs in Other Nations : Goals and Outcomes. *The Future of Children*, 5 (3).

St. John-Brooks, C. et Kelley-Lainé, K. (1997). *Les parents partenaires de l'école*. Paris : OCDE.

Stoesz, D. (1997). Welfare Behaviorism. *Society*, 34 (3), 68-77.

St. Pierre, R. G., Layzer, J. I. et Barnes, H. V. (1995). Two-Generation Programs : Design, Cost, and Short-Term Effectiveness. *The Future of Children*, 5 (3).

Sylvestre, C. (1994). *Synthèse des résultats des études d'évaluation en matière de développement de l'employabilité et d'intégration en emploi : études du Ministère de la sécurité du revenu*. Québec : Ministère de la sécurité du revenu.

Thin, D. (1998). *Quartiers populaires : l'école et les familles*. Lyon : Presses universitaires de Lyon.

Ulysse, P.-J. et Lesemann, F. (1997). Pauvreté, citoyenneté et marché aux États-Unis. *Cahiers de recherche sociologique*, 29, 137-152.

Villeneuve, P. (1999). Sécurité du revenu et exclusion sociale aux États-Unis : bilan préliminaire de la réforme de 1996. *Lien social et Politiques-RIAC*, 42, 97-108.

Vingilis, E. et Sarkella, J. (1997). Determinants and Indicators of Health and Well-Being : Tools for Educating Society. *Social Indicators Research*, 40 (1-2), 159-178.

Vinokur, A. D., Price, R. H. et Schul, Y. (1995). Impact of the JOBS Intervention on Unemployed Workers Varying in Risk for Depression. *American Journal of Community Psychology*, 23 (1), 39-74.

Vinokur, A. D., Schul, Y., Vuori, J. et Price, R. H. (2000). Two Years After a Job Loss : Long-Term Impact of the JOBS Program on Reemployment and Mental Health. *Journal of Occupational Health Psychology*, 5 (1), 32-47.

Vinokur, A. D., van Ryn, M., Gramlich, E. M. et Price, R. H. (1991). Long-Term Follow-Up and Benefit-Cost Analysis of the JOBS Program : A Preventive Intervention for the Unemployed. *Journal of Applied Psychology*, 76 (2), 213-219.

Walker, A. (1987). Enlarging the Caring Capacity of the Community : Informal Support Networks and the Welfare State. *International Journal of Health Services*, 17 (3), 369-386.

Walters, W. (1997). The " Active Society " : New Designs for Social Policy. *Policy and Politics*, 25 (3), 221-234.

Ware, N. C. (1999). Evolving Consumer Households : An Experiment in Community Living for People with Severe Psychiatric Disorders. *Psychiatric Rehabilitation Journal*, 23 (1), 3-10.

Warin, P. (1995). Les HLM : impossible participation des habitants. *Sociologie du travail*, 37 (2), 151-176.

Weaver, D. A. (1996). Labor Force Participation, Income, and the Use of Short-Term Hospitals by the Elderly. *Medical Care*, 34 (10), 989-1002.

- Weicher, J. C. (1996). A New War on Poverty : The Kemp Program to Empower the Poor. *In* M. R. Darby, (Ed.) *Reducing Poverty in America : Views and Approaches*. (p. 199-223) Thousand Oaks : Sage.
- Wichroski, M. A., Zunz, S. J. et Forshay, E. (2000). Facilitating self-esteem and social supports in a family life-skills program. *Affilia*, 15 (2), 277-293.
- Wilson, J. B., Ellwood, D. T. et Brooks-Gunn, J. (1995). Welfare-to-work through the eyes of children. *In* P. L. Chase-Lansdale et J. Brooks-Gunn, (Eds) *Escape From Poverty : What Makes a Difference for Children?* (p. 63-86). New York : Cambridge University Press.
- Winter, M. de (1997). *Children as Fellow Citizens : Participation and commitment*. Oxford : Radcliffe Medical Press.
- Winter, M. de, Baerveldt, C. et Kooistra, J. (1999). Enabling children : Participation as a new perspective on child-health promotion. *Child : Care Health and Development*, 25 (1), 15-25.
- Wong, Y.-L. I., Garfinkel, I. et McLanahan, S. (1993). Single-Mother Families in Eight Countries : Economic Status and Social Policy. *Social Service Review*, 67, 177-197.
- Wuhl, S. (1996). *Insertion : les politiques en crise*. Paris : Presses universitaires de France.
- Yoshikawa, H. (1995). Long-Term Effects of Early Childhood Programs on Social Outcomes and Delinquency. *Future of Children*, 5 (3), 51-75.
- Young, I. M. (1995). Mothers, Citizenship, and Independence : A Critique of Pure Family Values. *Ethics*, 105 (3), 535-556.
- Zaslow, M. J. et Emig, C. A. (1997). When Low-Income Mothers Go to Work : Implications for Children. *The Future of Children*, 7 (1), 110-115.
- Zaslow, M., McGroder, S., Cave, G et Mariner, C. (1999). Maternal Employment and Measures of Children's Health and Development among Families with Some History of Welfare Receipt. *Research in the Sociology of Work*, 7, 233-259.
- Zaslow, M. J., Moore, K. A., Morrison, D. R. et Coiro, M. J. (1995). The Family Support Act and Children : Potential Pathways of Influence. *Children and Youth Services Review*, 17 (1-2), 231-249.
- Zaslow, M. J., Oldham, E., Moore, K. A. et Magenheimer, E. (1998). Welfare Families' Use of Early Childhood Care and Education Programs, and Implications for Their Children's Development. *Early Childhood Research Quarterly*, 13 (4), 535-563.
- Zimmerman, M. A. (1990). Citizen Participation in Rural Health : A Promising Resource. *Journal of Public Health Policy*, 11 (3), 323-340.

ANNEXE I: LISTE DES BASES DE DONNÉES ET DES SITES INTERNET CONSULTÉS

Bases de données

- CINAHL
- Contemporary Women Issues
- Current Contents
- Dissertation Abstracts
- Education Abs.
- Eric
- Familia
- Francis
- Humanities Abstracts
- MCB Press
- Medline
- PAIS International
- PapersFirst
- PsychFirst
- PsychLit
- Réflexes
- Repère
- Research Library
- Santécom
- Sociological Abstracts
- Wilson Business Abstracts

Sites Internet

- AISS (Association internationale de sécurité sociale) <http://www.issa.int/>
- EUROPA (serveur de l'Union européenne et de ses institutions) <http://europa.eu.int/>
- International Reform Monitor (Social Policy, Labour Market Policy, Industrial Relations) <http://www.reformmonitor.org/>
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) <http://www.oecd.org/>
- OIT (Organisation internationale du travail) <http://www.ilo.org/public/french/index.htm>
- OMC (Organisation mondiale du commerce) <http://www.wto.org/indexfr.htm>
- OMS (Organisation mondiale de la santé) <http://www.who.int/>
- PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) <http://www.undp.org/>
- UNRISD (United Nations Research Institute for Social Development) <http://www.unrisd.org/>

ANNEXE II: EXEMPLES DE CROISEMENTS DES MOTS CLÉS UTILISÉS POUR INTERROGER LES BASES DE DONNÉES

***SOCIOLOGICAL ABSTRACTS* (Opérations fructueuses seulement)**

- Work Incentive* AND (Effect* OR Result*)
- Workfare AND (Cohesion OR Solidarity)
- Workfare AND Social Participation
- (Training OR Work OR Education) AND Compulsory NOT Military NOT Drug
- (Social Program*) AND (Effect* OR Result*) AND (Inclusion OR Integration OR Insertion)
- Workfare AND (Effect* OR Result*)
- Citizen Participation AND (Policy OR Program*) AND (Effect* OR Impact*)
- Social Exclusion AND (Polic* OR Measure* OR Program*)
- Workfare Program* AND (Result* OR Effect*)
- (Employ* OR Job*) AND (Citizenship)
- (Social Program*) AND (Effect* OR Result* OR Impact*) AND Citizen*
- (Polic* OR Program*) AND Underclass AND (Work* OR Employ* OR Job*) NOT Police
- [Community (Participation OR Involvement)] AND (Effect* OR Result*) AND (Program* OR Polic* OR Measure*)
- (Activ* Polic*) OR (Activ* Citizen*)
- (Housing OR Home* OR Dwelling*) AND Citizen* AND (Polic* OR Program*)
- Poverty AND (Social Participation)
- (Training Program*) OR (Education Program*) AND Poverty
- (Community Involvement) AND (Insertion OR Integration OR Inclusion)
- (Community Involvement) AND Citizenship
- (Housing Law*) AND (Effect* OR Impact* OR Result*)
- Tenant* AND Owner*
- (Polic* OR Program* OR Measure*) AND (Skill* Training)
- (Job* Program*) AND (Effect* OR Result* OR Impact*)
- (Work Obligation*) AND (Effect* OR Result* OR Impact*)
- (Employment Measure*) AND (Effect* OR Result* OR Impact*)
- (Education Program*) AND (Effect* OR Result* OR Impact*) AND (Inclusion OR Insertion OR Integration)
- (Education Program*) AND Citizen*
- (Training Program*) OR (Education Program*) AND Welfare
- (Social Integration) OR (Social Insertion) OR (Social Inclusion) AND Employment
- Income AND (Social Participation)
- School AND (Drop Out*) OR Drop-Out*
- (Benefit* OR Assistance) AND Citizen* AND Responsabilit*
- (Polic* OR Program*) AND Empowerment AND (Effect* OR Impact* OR Result*)

***PSYCHLIT* (Opérations fructueuses seulement)**

- Program* AND Empowerment AND Evaluat*
- Activ* Citizen*
- Citizen* Participation
- Workfare
- Polic* AND Unemployment AND Impact NOT Evaluat* NOT Effect*
- Polic* AND Unemployment AND Evaluat* NOT Effect*

- Polic* AND Unemployment AND Effect*
- Work NEAR Incentive* AND Effect*
- Social* NEAR Exclusion AND Polic*
- Social* NEAR Exclusion AND Program*
- Education Program* AND (Evaluat* OR Impact OR Effect*) AND Exclusion
- Education Program* AND (Evaluat* OR Impact OR Effect*) AND Citizen*
- Skill* NEAR Training AND Evaluat* AND (Work* OR Job*)
- Tenant* AND Owner*
- Employment Measure*
- Employment Strateg*
- Citizenship Education
- Empowerment AND Underclass
- Housing NEAR Polic* NOT Mental
- Community NEAR Involvement AND (Effect* OR Impact* OR Result*)
- Job* Program*
- Social Participation AND (Evaluat* OR Impact OR Effect*)
- Poverty AND (Polic* OR Program*) AND (Evaluat* OR Impact OR Effect* OR Result*) NOT Alcohol
- Welfare Program*

MEDLINE (Opérations fructueuses seulement)

- Active Policy OR Passive Policy AND (Effect* OR Impact* OR Result*) AND (Integration OR Inclusion OR Insertion)
- Policy OR Program AND Social Exclusion
- Workfare
- Compulsory Program AND (Effect* OR Impact* OR Result*)
- (Compulsory Work OR Work Obligation) AND (Effect * OR Impact* OR Result*)
- Work Incentive* AND (Effect* OR Impact* OR Result*)
- Citizen* Participation OR Activ* Citizen* AND (Effect* OR Impact* OR Result*)
- Active Polic* AND Unemployment
- Active Polic* AND Skill* Training
- Active Polic* AND Education AND Program*
- Active Polic* AND Housing
- Community Involvement AND (Effect* OR Impact* OR Result*)
- Community Involvement
- Poverty AND Social Participation
- Job* Program* AND Unemploy* AND (Effect* OR Impact* OR Result*)
- Employment Measure* AND (Inclusion OR Insertion) AND (Effect* OR Impact* OR Result*)
- Employ* AND Citizenship
- Occupation AND Citizenship
- Training Program* OR Education Program AND Poverty
- Training Program* OR Education Program AND Welfare
- (Benefit* OR Assistance) AND Citizenship
- Income AND Social Participation AND (Effect* OR Impact* OR Result*)
- Underclass
- Tenant* AND Owner*
- School AND Drop-out*
- Individual Responsabilit* AND (Program* OR Polic* OR Measure*) AND (Effect* OR Impact* OR Result*)
- Unemploy* AND (Strateg* OR Program*) AND (Inclusion OR Insertion*)

ANNEXE III : GRILLE D'ANALYSE

1. Identification et description du document

Type (livre, chapitre, article, rapport, thèse, compte rendu, etc.): _____

Auteur(s): _____

Titre: _____

Sous-titre: _____

Lieu de publication: _____

Date de publication: _____

Éditeur(s): _____

Organisme (faute d'éditeur): _____

Périodique (Nom, vol. et numéro): _____

Pages ou nombre de pages: _____

2. Contenu du document

Type(s) d'écrit: Théorique___ Empirique___ Autre: _____

Discipline(s): _____

Option(s) théorique(s): _____

Approche(s) méthodologique(s): _____

3. Types de conditions de vie abordées

Revenu: _____

Scolarisation (éducation, formation): _____

Logement: _____

Emploi: _____

Autres: _____

4. Formes de bien-être concernées (problèmes)

Abus sexuels: _____

Négligence: _____

Violence à l'endroit des enfants: _____

Troubles de comportement des enfants ou des jeunes: _____

Délinquance: _____

Violence faite aux femmes: _____

Itinérance: _____

Alcoolisme: _____

Usage abusif de psychotropes: _____

Intégration sociale des personnes âgées: _____

Situations de handicap pour les personnes avec incapacités: _____

Problèmes de santé mentale: _____

Autre: _____

Autre: _____

Autre: _____

Autre: _____

Autre: _____

5. Effets du “social actif” sur le bien-être

Effets positifs (+) ou négatifs (-) de l'intervention: _____

Effets mesurables (**m**), évidents (**é**) ou supposés (**s**) de l'intervention: _____

Effets directs (**d**) ou indirects (**i**) de l'intervention: _____

Effets à court (**c**), moyen (**m**) ou long (**l**) terme de l'intervention: _____

Profil des destinataires **plus** “réceptifs” à l'intervention: _____

Profil des destinataires **moins** “réceptifs” à l'intervention: _____

Conditions ou facteurs ayant **favorisé** l'efficacité de l'intervention: _____

Conditions ou facteurs ayant **nui** à l'efficacité de l'intervention: _____

Ressources (humaines, matérielles, financières...) mobilisées dans le cadre de l'intervention: _____

Autres informations jugées pertinentes: _____

6. Commentaires divers sur le document: _____
